

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU

GARD RHODANIEN

EAU POTABLE



Table des matières

EDITORIAL	3
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	5
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	6
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE	9
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE	10
SYNTHESE DU CONTRAT 2024	11
Le patrimoine de votre contrat	11
Le service aux usagers	11
Le bilan de l'activité	12
La qualité de l'eau	13
La consommation d'énergie	13
Les interventions et l'entretien du patrimoine	13
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	14
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	22
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	24
ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G	25
LE CARE	27
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	28
LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT	31
LE PATRIMOINE DE SERVICE	33
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes	33
Les installations de production	35
Les ouvrages de stockage	36
Les installations de surpression	38
LE RESEAU	38
DETAIL	41
Les équipements de réseau	47
Inventaire	47
LES COMPTEURS	48
LA GESTION CLIENTELE	50
Les branchements par commune :	50
Les clients par commune :	51
Les volumes consommés comptabilisés par commune sur la période de relève :	52
Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :	53
Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG)	54
Les consommations par tranche	55
DETAIL DES RECLAMATIONS	58
LA FACTURE 120 M³	63
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³	67
LES VOLUMES D'EAU	71
Synthèse des volumes sur l'année calendaire	71
Volumes mensuels en (m ³) sur 5 années consécutives	71
Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice	71
Les volumes prélevés mensuels par ressource	72
Les volumes produits mensuels par ressource	78
Les volumes exportés mensuels par ressource*	84
LES INDICATEURS	85
Le Rendement IDM (Indicateur du maire)	85
Le Rendement Primaire	85
L'Indice Linéaire de Pertes	86
L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés	86
L'Indice Linéaire de Consommation	87

Rendement par commune.....	88
CONSOMMATION D'ENERGIE.....	89
L'EAU BRUTE	92
Synthèse des analyses sur l'eau brute.....	92
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION	92
Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution	92
L'EAU DISTRIBUEE	92
Synthèse des analyses sur l'eau distribuée.....	92
Détail des non conformités sur l'eau distribuée.....	92
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE	95
METABOLITES DE PESTICIDES	98
FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS ..	105
PFAS.....	106
NITRATES.....	107
MANGANESE	107
CHLORURE DE VINYL MONOMERE (CVM)	108
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	111
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	126
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	135
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE.....	139
ATTESTATIONS D'ASSURANCES.....	150
Attestation Dommages aux Biens.....	150
Responsabilité civile	151
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	152
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	156
Attestation Tous risques chantiers	157
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	159
Inventaire	159
LE GLOSSAIRE.....	214
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	219

EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2024. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2024 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégués de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Estelle Grelier
Présidente de Saur France



1 LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat CA GARD RHODANIEN AEP DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2023, arrivera à échéance le 31 décembre 2028.



LES REPRESENTANTS DU CONTRAT



Vos interlocuteurs privilégiés



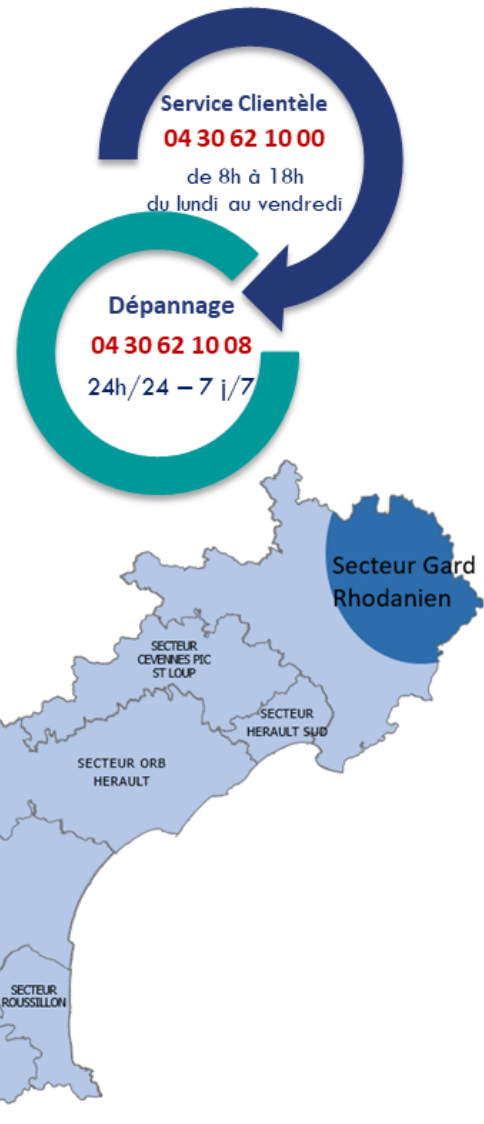
Dominique ALTEIRAC
Directeur des Exploitations
LANGUEDOC ROUSSILLON
06 07 75 46 30
dominique.alteirac@saur.com



Sébastien RAYNAUD
Responsable de Territoire
GARD
06 67 02 91 05
sebastien.raynaud@saur.com



Guilhem GRACIA
Chef de Secteur
GARD RHODANIEN
06 65 52 00 92
guilhem.gracia@saur.com



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20250929-DEL158_25DOC-AU



LA SYNTHÈSE DE VOTRE CONTRAT



2 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



54 ouvrages de prélèvement

22 stations de production



2 144 392 m³ produits sur l'année civile

0 m³ importés sur l'année civile

4 014 m³ exportés sur l'année civile



60 ouvrages de stockage, soit **10 558 m³** de stockage

2 140 378 m³ distribués sur l'année civile



11 stations de surpression

510,137 kml de réseau

11 196 branchements dont **99** neufs



96 fuites sur conduites réparées

99 fuites sur branchements réparées



99,5% des analyses ARS bactériologiques conformes

91,2% des analyses ARS physico-chimiques conformes



58,88% de rendement de réseau

4,74 m³/km/j d'Indice linéaire de perte

6,78 m³/km/j d'Indice linéaire de consommation

5,28 m³/km/j d'Indice linéaire des volumes non comptés



1 158 029 m³ consommés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,36€ TTC/m³** Au 1^{er} janvier 2025 pour une facture de 120 m³



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2023	2024	Evolution N/N-1
Volumes produits sur l'année civile (m ³)	2 135 815	2 144 392	0,4%
Volumes importés sur l'année civile (m ³)	0	0	-
Volumes exportés sur l'année civile (m ³)	4 974 *	4 014 *	-19,3%
Volumes distribués sur l'année civile (m ³)	2 130 841	2 140 378	0,4%
Volumes consommés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours (m ³)	1 094 579	1 158 029	5,8%

*Données fournies à l'Agence de l'Eau RMC par le délégataire AEP et la collectivité CAGR en Juillet 2025

Patrimoine	2023	2024	Evolution N/N-1
Linéaire de réseaux (km)	509,45	510,137	0,13%
Nombre de branchements	11 158	11 196	0,34%

Indices clés	2023	2024	Evolution N/N-1
Rendement de réseau (%)	54,48%	58,88%	8,1%
Indice Linéaire de Consommation (m ³ /km/jour)	6,26	6,78	8,4%
Indice Linéaire de Perte (m ³ /km/jour)	5,23	4,74	-9,4%
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (m ³ /km/jour)	5,57	5,28	-5,3%

Qualité de l'eau (ARS)	2023	2024	Evolution N/N-1
Nombre d'analyses bactériologiques réalisées	197	208	5,58%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	99,5%	-0,48%
Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées	218	239	9,63%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	95,4%	91,2%	-4,4%

Interventions	2023	2024	Evolution N/N-1
Nombre de fuites sur conduites réparées	96	96	0%
Nombre de fuites sur branchements réparées	85	99	16,47%

Prix de l'eau	2023	2024	Evolution N/N-1
Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m ³ (€ TTC / m ³)	2,23	2,36	5,6%

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.

SYNTHESE DU CONTRAT 2024

Le patrimoine de votre contrat

Patrimoine	2024
Nombre d'ouvrages de prélèvement	54
Nombre de stations de production	22
Nombre de stations de surpression	11
Nombre d'ouvrages de stockage	60
Volume de stockage (en m ³)	10 558

Réseau	2023	2024	Evolution
Linéaire de réseaux (en km)	509,45	510,137	0,13%
Longueur des canalisations renouvelées en 2024 (en km)	0	0	-
Total de la longueur des canalisations renouvelées au cours des cinq dernières années (en km)	0,125	0,125	0%
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%	-
Linéaire de réseau avec âge renseigné (en km)	454,341	454,982	0,14%
Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	89,18%	89,19%	0,01%
Linéaire de réseau avec diamètre et matériaux connus (en km)	466,565	467,725	0,25%
Pourcentage de connaissance des informations structurelles	91,58%	91,69%	0,12%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (sur 120 points)	92	97	5,4%

Compteurs	2024
Nombre total de compteurs	11 195
Nombre de compteurs renouvelés durant l'année	4 523

Le service aux usagers

Vos usagers	2023	2024	Evolution
Nombre de branchements du contrat	11 158	11 196	0,34%
Dont nombre de branchements neufs	140	99	-29,3%
Nombre de contrats d'abonnés desservis	11 159	11 196	0,33%
Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	19 858	19 955	0,49%

Service à l'utilisateur	2023	2024	Evolution
Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 j	2 j	0%
Nombre total de mise en service de branchement au 31/12	681	732	7,49%
Nombre total de mise en service de branchement dans les délais au 31/12	681	722	6,02%
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	98,63%	-1,37%
Nombre d'interruptions de service non programmées	37	96	159,46%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 contrats d'abonnés	3,32	8,57	158,13%
Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	22	33	50%
Taux de réclamations écrites du service d'eau potable pour 1 000 abonnés	1,97	2,95	49,75%

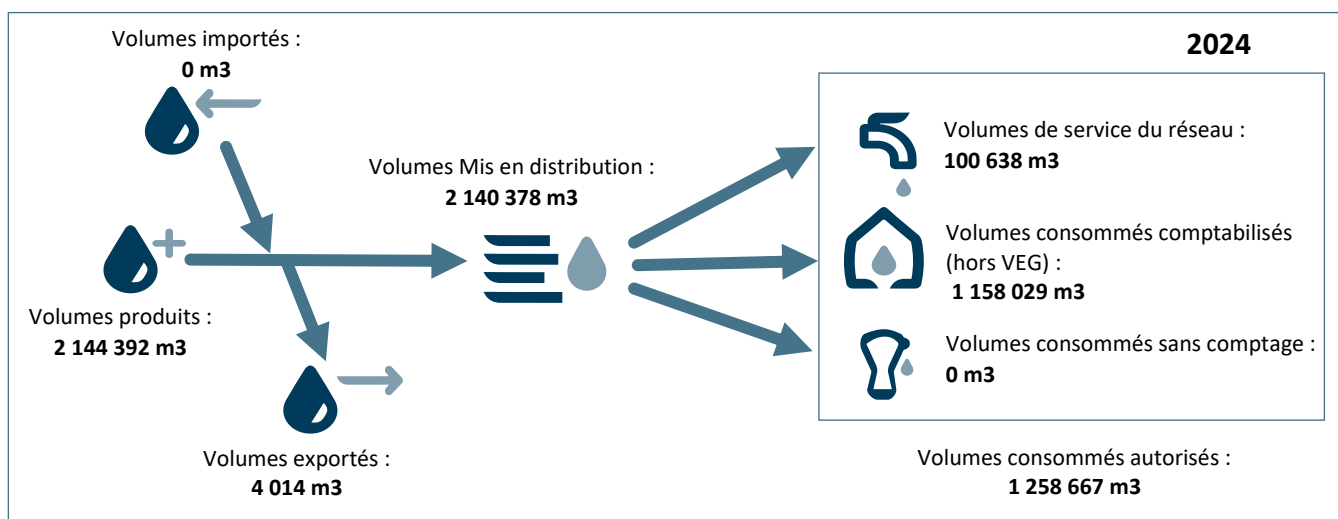
Tarif de l'eau	2023	2024	Evolution
Prix du litre d'eau en centimes (€ TTC/L)	0,22	0,2359	5,6%
Prix du service d'eau potable (€ TTC/m³)	2,23	2,36	5,6%
Montant total HT de la facture 120 m³ revenant à la collectivité (€ HT)	13,40	13,40	-
Montant total HT de la facture 120 m³ revenant au délégataire (€ HT)	193,84	241,76	24,7%
Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m³ (€ TTC)	60,14	27,96	-53,51%
Montant total d'une facture 120 m³ TTC au 1er janvier de l'année N+1 (€ TTC)	267,37	283,12	5,89%

Gestion financière	2023	2024	Evolution
Montant hors taxes restant impayé à l'année N sur les factures de l'année N-1 (€ HT)	-	54 770,11	-
Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux) (€ TTC)	-	2 761 213	-
Taux d'impayés sur les factures d'eau	-	1,98 %	-
Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HT)	-	0	-

Le bilan de l'activité

Volumes produits	2024
Nombre d'ouvrages de prélèvement	54
Volumes prélevés sur l'année civile (en m³)	2 144 392
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	-
Nombre de stations de production	22

Performance	2023	2024	Evolution
Volumes produits sur l'année civile (en m³)	2 135 815	2 144 392	0,4%
Volumes importés sur l'année civile (achat d'eau) (en m³)	0	0	-
Volumes exportés sur l'année civile (vente d'eau) (en m³)	4 974	4 014	-19,3%
Volumes consommés (hors vente en gros) (en m³)	1 094 579	1 158 029	5,8%
Volumes mis en distribution (en m³)	2 130 841	2 140 378	0,4%
Rendement de réseau IDM (en point)	54,48%	58,88%	4,4 pts
Indice Linéaire de Consommation (m³/km/jour)	6,26	6,78	8,4%
Indice Linéaire de Pertes (m³/km/jour)	5,23	4,74	-9,4%
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (m³/km/jour)	5,57	5,28	-5,3%



La qualité de l'eau

Qualité de l'eau pour tous les types d'eau analysés par l'ARS (hors eau brute)	2023	2024	Evolution
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	197	208	5,08%
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes	0	1	-
Taux de conformité des analyses bactériologiques	100%	99,52%	-0,48%
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	218	239	9,63%
Nombre d'analyses physico-chimiques non conformes	10	21	110%
Taux de conformité des analyses physico-chimiques	95,41%	91,21%	-4,4%

La consommation d'énergie

Consommation électrique	2023	2024	Evolution
Consommation (en kWh)	1 527 322	1 633 480	6,95%

Les interventions et l'entretien du patrimoine

Synthèse du nombre d'interventions par type	2023	2024	Evolution
Nombre de nettoyages des réservoirs	49	32	-34,69%
Nombre de campagnes de recherche de fuites	23	104	352,17%
Linéaire de réseau inspecté (en ml)	35 848	387 251	980,26%
Nombre de fuites trouvées	15	103	586,67%
Nombre de réparations de fuites ou de casses sur conduites	96	96	0%
Nombre de réparations de fuites ou de casses sur branchements	85	99	16,47%
Nombre d'interventions d'entretien	167	95	-43,11%

Nombre d'interventions de maintenance selon leur type	2023	2024	Evolution
Nombre d'entretiens de niveau 2 (entretien avec habilitation électrique et mise en conformité : électrique, levage, pression, ouvrants...)	172	138	-19,77%
Nombre de contrôles réglementaires (électrique, levage, pression, ouvrants...)	78	70	-10,26%

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Commune de MONTFAUCON

05/08/2024 : fuite sur le tuyau de refoulement du puits. Le réservoir s'est malheureusement vidé (pas d'électricité donc pas de télésurveillance).

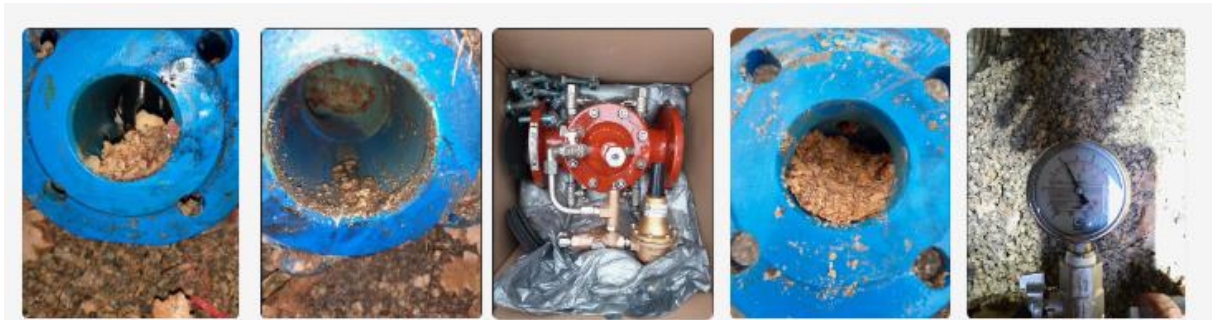


12/11/2024 : réparation d'une fuite sur le refoulement situé au puits marin. DN 250 Amiante ciment.



Commune d'ORSAN

25/01/2024 : renouvellement d'un stabilisateur de pression sur la rue Canto Grillet



03/07/2024 : fuite important au chemin de la Parade



30/07/2024 : fuite importante en pvc Dn160 chemin de la Parade



Commune de SABRAN :

31/12/2024 : Casse sur le refoulement de l'alimentation de Cadignac



Commune de SAINT-ALEXANDRE

30/07/2024 : fuite au chemin de Vaillen dans les bois



01/08/2024 : fuite D306 « Montaride »



Commune de SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS

17/05/2024 : Sécurisation du puits du Coureau



Commune de SAINT-GERVAIS

15/04/2024 : casse au chemin du Mijoulan. Gibo fuyard et tuyau fissuré



Commune de SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET

12/05/2024 : Fuite sur conduite pvc en 90 ancienne route de Bagnols



16/05/2024 : fuite cana ancienne route de Bagnols



19/06/2024 : fuite cana ancienne route de Bagnols



12, 19 et 20 /07/2024 : casses successives_ancienne route de Bagnols



12/07/2024



19/07/2024



20/07/2024

06/12/2024 : Fuite sur ancienne route de Bagnols



23/12/24 : casse conduite chemin des ormeaux.



Commune de SAINT-PAULET-DE-CAISSON

11/09/2024 : multiples fuites impasse des écureuils



24/05/2024 : fuite impasse des écureuils



Commune de VENEJAN

Pour rappel, nombreuses fuites constatées au chemin de Passadoire en 2023 : difficultés d'accès (temps de séchage long)



23/11/2024 : fuite sur chemin de Passadoire , alimentation de S Nazaire par Vénéjan



Commune de VERFEUIL

10/12/2024 : Fuite sur la départementale D143A , face au forage de Soudan



LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Renouvellement contractuel Branchement

Commune	Adresse	Nature	Date de début de travaux
St Christol de Rodieres	490 chemin du Salet	branchement vétuste et fuyard + sortie du compteur	15/12/23
Verfeuil	20 rue Francis ROBERT	reprise du branchement souci de sable	28 et 29/3 /24
ORSAN	3b route du camp de César	branchement vétuste et fuyard + sortie du compteur	13/02/2024 VIGLI
Sabran Colombier	181 ch de la pinède	branchement vétuste et fuyard + sortie du compteur	28/02/24
St Gervais	ch du peyron Mme Vallat Laurianne	branchement vétuste et fuyard + sortie du compteur	22/02/24
Colombier SABRAN	1412 rt de Megier	branchement vétuste et fuyard	28/03/24
Charavel Sabran	1003 rue de Charavel	branchement vétuste et fuyard + sortie du compteur	29 et 01/03/2024
Venejan	16 rue du Cadran Solaire	branchement vétuste + sortie du compteur	06/05/24
Verfeuil	77 bois de Mongran	branchement vétuste + sortie du compteur	25/03/24
Orsan	12 rue de la Pise	branchement vétuste + sortie du compteur	17/05/24
St Julien de Peyrolas	4 rue des Bourgades	branchement vétuste + sortie du compteur	26 et 27/03/2024
AIGUEZE	3 rue de la combe des oiseaux	brcht vétuste et fuyard	25/03/24
ORSAN	ch du camps de cesar	branchement vétuste + sortie du compteur	20/09/24
St Paulet de Caisson	186 ch de la chapelle Ste Agnes Mr BEDECHE	branchement vétuste + sortie du compteur	23/07/24
Charavel Sabran	859 route de Charavel	branchement vétuste + sortie du compteur	01/04/25
Cavillargues	95 ch d'Auzigues	branchement vétuste + sortie du compteur	15et 16 /02/2025
Cavillargues	15 rue du portalet	OCR plomb dans cave 22m	10/04/25
St Nazaïre	n 3 impasse du SALLET	brcht vétuste et fuyard	23,24 et 25/09
St Nazaïre	n 5 impasse du SALLET	brcht vétuste et fuyard	23,24 et 25/09
St Nazaïre	n 1 impasse du SALLET	brcht vétuste et fuyard	23,24 et 25/09
Sabran Combes	56 route de Saint Julien	brcht vétuste et fuyard	20 et 21/06/2024
St Michel d'Euzet	4 rue de la mairie	brcht vétuste et fuyard + cpt garage	07/02/25
Montfaucon	3 rue du maréchal Ferrand	compteur dans salon	20/03/25
St Paulet de Caisson	ch de Valerian	brcht HS	1 et 2/7/2024
Cavillargues	312 route d'Ales	fuite brcht + BAC fuyarde	10,11 et 12 septembre
St Andre de Roquepertuis	2 rue de la carrierasse	branchement HS vétuste + sortie compteur	22/10/24
Verfeuil	8 imp du bois de Mongran	branchement vétuste fuyard en cuivre + sortie du cpt +carré HS	22et 23/8/2023
CAVILLARGUES	Mas de Cades	Branchement vétuste, fuyard + sortie du compteur	31/10/24

St André de Roquepertuis	chemin du coureau Mme Coste	Branchement vétuste, fuyard + sortie du compteur + carré introuvable.	25/09/24
St Michel d'EUZET	104 chemin de l'areignée	brcht vétuste et fuyard	11/10/24
VERFEUIL	329 ch de COLLONGRES	brcht vétuste et fuyard	22/10/24
Codolet	2 chemin des rolets	brcht vétuste et fuyard	nov-24
Sabran Carmes	1 rue de l'église	brcht vétuste et fuyard + sortie compteur	15/04/2025
Orsan	Lot la begude n°7	brcht vétuste et fuyard	02/01/25
Montfaucon	9 rue des fleurs	brcht vétuste et fuyard + cpt garage	26/11/24
St Laurent de Carnols	7 chemin des écoliers	brcht vétuste 6 bars	22/01/25
St Laurent de Carnols	1 place Jean Clément	brcht vétuste 6 bars	21/01/25
St Laurent de Carnols	439 route de Valbonne	brcht vétuste passage sous cloture	23/01/25

Renouvellement contractuel accessoires :

Commune	Adresse	Fiche de renouvellement	Réalisation des travaux
St Marcel de Careiret	ch de grignan	renou vanne	15/09/2024
St Marcel de Careiret	ch de grignan	renou vanne	15/09/2024
Sabran CHARAVEL	reservoir Charavel	renou vanne	25-janv
Sabran Colombier	rue des jardins	renou vanne	févr-24
Sabran Carmes	route de Carmes	renou vanne	févr-24
St Christol de Rodières	chemin du Salet	renou vanne fuyarde	30/04/2024
St Julien de Peyrolas	6 impasse coteaux de bellevue	renou vanne + ventouse	30/09/2024
Cavillargues	batche de reprise Cavillargues	batche reprise Cavillargues	07/10/2024

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

SECURITE :

- Mise en place de caillebotis ou de garde-corps afin d'éviter toute chute au-dessus d'une chambre de vannes par exemple.
- Renouveler des échelles dans les réservoirs.

Le réservoir de Gaujargues à Cavillargues est fissuré et soutenu par des échafaudages.

Le site de production de la Boulidouire est à sécuriser impérativement. L'accès aux pompes et à l'armoire électrique y est compliqué et dangereux car l'espace est restreint et une petite bâche non sécurisée (pas de garde-corps ni de caillebotis) est présente : risque de chute et de pollution de l'eau.

Il est également important d'élargir la télégestion sur l'ensemble des sites mais aussi d'améliorer les systèmes de chloration et de placer des chlurations gazeuses avec inverseur et analyseur afin d'assurer la désinfection et la conformité de l'eau distribuée en continu.

Le traitement du manganèse sur St Etienne des Sorts est à réadapter à la nouvelle qualité de l'eau brute.

L'accès au réservoir Font Poulain à Salazac est aussi très compliqué, encore plus par temps de pluie : chemin extrêmement boueux et étroit

MONTFAUCON :

- Etudier la possibilité de renouveler la conduite amiante/ciment DN250 du refoulement du puits Marin qui casse souvent.

ORSAN :

- Etudier la possibilité de renouveler la conduite chemin de la parade qui casse souvent

ST MARCEL DE CAREIRET :

- Etudier la possibilité de renouveler la conduite ancienne route de Bagnols suite aux nombreuses casses . Elle passe sur des chemins privés, vignes et est donc difficilement accessible



ST PAULET DE CAISSON :

- Etudier la possibilité de renouveler les branchements sur environ 50m à l'impasse des Ecureuils suite aux nombreuses fuites. Les résidents sont excédés des réparations 3-4 fois /an entrainant une fermeture du passage pour réaliser les travaux.

VENEJAN

- Etudier la possibilité de renouveler la conduite chemin de Passadouire (alimentation de St Nazaire par Vénéjan) suite aux nombreuses casses. Elle passe sur des chemins privés, vignes et est donc difficilement accessible. Elle demande également un gros temps de séchage pour intervenir afin d'éviter des risques d'enlèvement des engins (2-3 jours)

**ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G**

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici 2029, avec d'abord l'arrêt de la 2G entre fin 2025 et fin 2026 puis l'arrêt de la 3G entre fin 2028 et fin 2029. Cette évolution technologique implique donc le remplacement de certains équipements actuellement en service.

Vous êtes concernés par cette évolution et une partie de vos équipements sensibles (de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérelève le cas échéant) **doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.**

Nous vous proposons de suivre un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :

- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition **vous serez contacté très prochainement par votre interlocuteur SAUR** qui vous expliquera en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :

- la Fédération Française des Télécoms a publié récemment une FAQ <https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/> ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.



3 LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

SAUR SAS

ANNEE 2024

Compte annuel de résultat de l'exploitation

COLLECTIVITE

CA GARD RHODANIEN EP

ACTIVITE

Eau Potable

En Application du décret du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	2 739,8	2 806,0	2,4
Exploitation du service	1 874,8	1 631,2	
Collectivités et autres organismes publics	729,0	940,4	
Travaux attribués à titre exclusif	124,1	197,1	
Produits accessoires	11,8	37,3	
CHARGES	2 840,1	3 926,9	38,3
Personnel	547,3	1 043,4	
Energie électrique	266,0	385,3	
Achats d'eau		5,1	
Produits de traitement	12,7	13,1	
Analyses	54,3	46,5	
Sous-traitance, matières et fournitures	403,8	393,0	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	32,5	69,7	
Autres dépenses d'exploitation	222,5	349,1	
Télécommunications, poste et télégestion	4,7	10,7	
Engins et véhicules	110,0	208,1	
Informatique	61,7	66,1	
Locaux	38,6	40,8	
Divers	7,5	23,4	
Contribution des services centraux et recherche	221,1	154,2	
Collectivités et autres organismes publics	729,0	940,4	
Part collectivité	670,0	341,2	
Autres organismes publics	59,0	599,2	
Charges relatives aux renouvellements	339,9	355,1	
Pour garantie de continuité du service	49,2	67,4	
Programme contractuel	182,8	181,0	
Fonds contractuel	107,9	106,8	
Charges relatives aux investissements contractuels		137,7	
Charges relatives investissements du domaine privé	10,7	17,5	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	0,5	16,7	
RESULTAT AVANT IMPOT	-100,3	-1 120,9	1 017,5
RESULTAT	-100,3	-1 120,9	1 017,5

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf : 01309300

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
 d'occupation du domaine public de la collectivité.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégataire sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) PRODUITS • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) CHARGES • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).
 - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du Territoire.
 - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
 - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Déléataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
 - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
 - Le matériel de sécurité ;
 - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
 - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

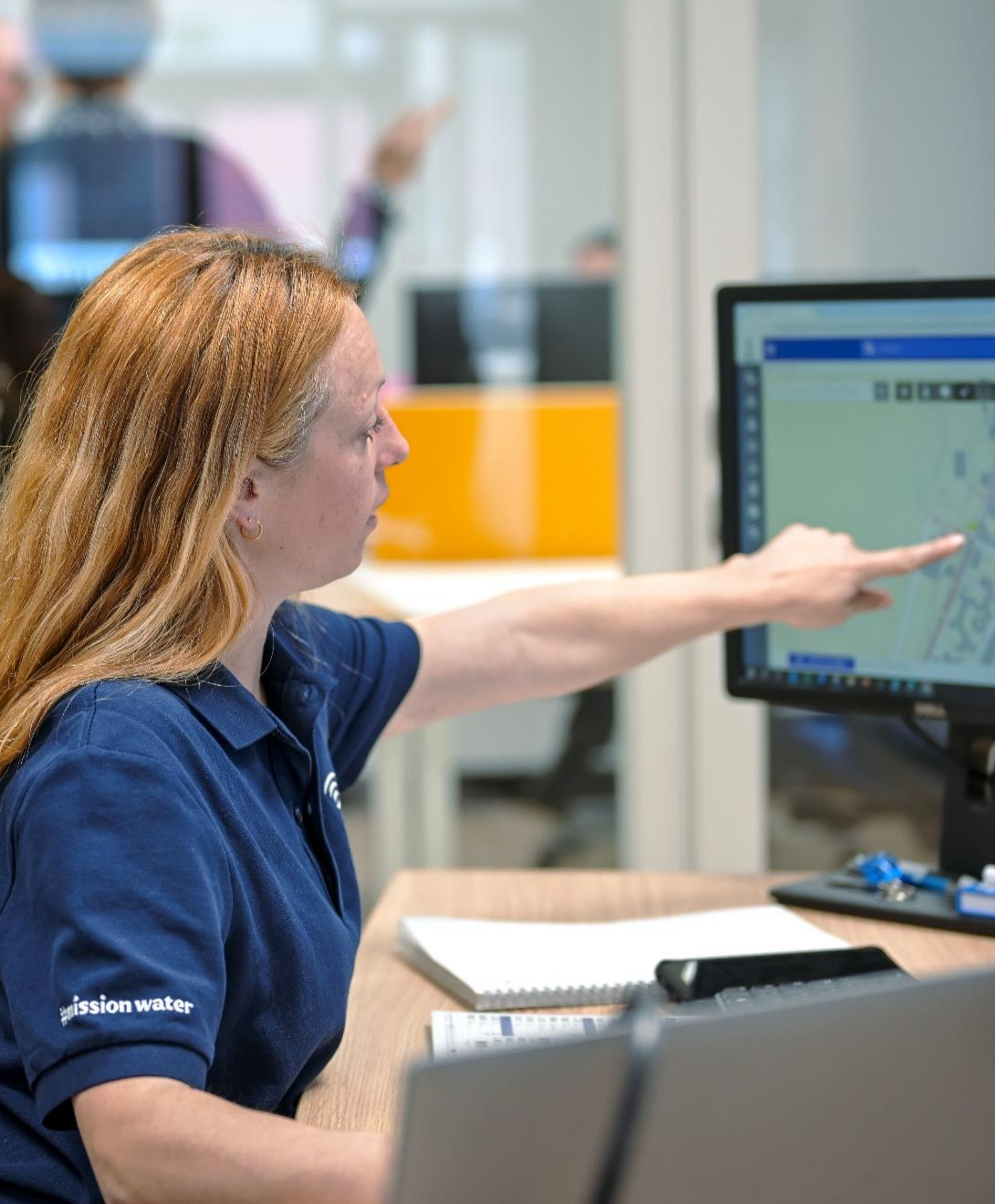
Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20250929-DEL158_25DOC-AU



LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT





4 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
FORAGE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1990	AIGUEZE PRODUCTION + RESERVOIR DE LA ROQUETTE	AIGUEZE
PUIITS	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1993	AIGUEZE PRODUCTION ARDÈCHE BLANCHISSERIE	AIGUEZE
FORAGE F 85	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2020	CAVILLARGUES FORAGE D'AUZIGUE F85 DOUBLON 30225PE00005	CAVILLARGUES
FORAGE F 91	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2020	CAVILLARGUES FORAGES D'AUZIGUE F91-F94 DOUBLON 30225PE00004	CAVILLARGUES
FORAGE F 94	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2020	CAVILLARGUES FORAGES D'AUZIGUE F91-F94 DOUBLON 30225PE00004	CAVILLARGUES
SOURCE D'AUZIGUES	MODÈLE SOURCE	2000	CAVILLARGUES SOURCE D'AUZIGUES	CAVILLARGUES
FORAGE F1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2012	CODOLET FORAGES PIBOULIÈRE	CODOLET
FORAGE F2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2012	CODOLET FORAGES PIBOULIÈRE	CODOLET
FORAGE MARCOULE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2014	CODOLET PRODUCTION ET RESERVOIR DE MARCOULE	CODOLET
CAPTAGE DES CANNAUX	MODÈLE SOURCE	2000	LAVAL SAINT ROMAN CAPTAGE DES CANNAUX	LAVAL-SAINT-ROMAN
PUIITS MARIN	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1970	MONTFAUCON PRODUCTION MARIN	MONTFAUCON
PUIITS PERRIER	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	MONTFAUCON PRODUCTION PERRIER	MONTFAUCON
FORAGE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ORSAN PRODUCTION ET RESERVOIR DE LA PISE	ORSAN
FORAGE 1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	ORSAN PRODUCTION RÉPUBLIQUE	ORSAN
FORAGE 2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	ORSAN PRODUCTION RÉPUBLIQUE	ORSAN
SOURCE DE SIGNAC	MODÈLE SOURCE	1980	ORSAN SOURCE DE SIGNAC	ORSAN
FORAGE DE SABLET F1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	SABRAN - FORAGES DE SABLET	SABRAN
FORAGE DE SABLET F2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	SABRAN - FORAGES DE SABLET	SABRAN
FORAGE BRUGAS VALSEVIEILLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	SABRAN FORAGE BRUGAS	SABRAN
FORAGE CHARAVEL	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1990	SABRAN PRODUCTION + SURPRESSION CHARAVEL	SABRAN
FORAGE CADIGNAC-BOULIDOUIRE F1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1981	SABRAN PRODUCTION + SURPRESSION DE CADIGNAC-BOULIDOUIRE	SABRAN
FORAGE CADIGNAC-BOULIDOUIRE F2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1981	SABRAN PRODUCTION + SURPRESSION DE CADIGNAC-BOULIDOUIRE	SABRAN
FORAGE DE BRUGAS F1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2006	SABRAN PRODUCTION DE BRUGAS	SABRAN
FORAGE DE BRUGAS F2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2006	SABRAN PRODUCTION DE BRUGAS	SABRAN
FORAGE VILLAGE F1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	SABRAN PRODUCTION SABRAN VILLAGE	SABRAN
FORAGE VILLAGE F2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	SABRAN PRODUCTION SABRAN VILLAGE	SABRAN
FORAGE 1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1990	ST ALEXANDRE PRODUCTION DES PLANS	SAINT-ALEXANDRE

FORAGE 2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1990	ST ALEXANDRE PRODUCTION DES PLANS	SAINT-ALEXANDRE
PUITS COURAU	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2003	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS PUIITS COURAU	SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS
FORAGE DE TOULAIR	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1990	ST CHRISTOL DE RODIERES PRODUCTION DE TOULAIR	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
FORAGE DE LA ROQUE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2005	ST ETIENNE DES SORTS PRODUCTION DE LA ROQUE	SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
PUITS DE GOURBESON	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	ST GERVAIS CAPTAGE GOURBESON	SAINT-GERVAIS
SOURCE DES CÉLETES SUD	MODÈLE SOURCE	2000	ST GERVAIS CHAMPS CAPTANT LES CELETES	SAINT-GERVAIS
SOURCE DES CÉLETES NORD	MODÈLE SOURCE	2000	ST GERVAIS CHAMPS CAPTANT LES CELETES	SAINT-GERVAIS
CHAMPS CAPTANT LES CÉLETES	MODÈLE SOURCE	2000	ST GERVAIS CHAMPS CAPTANT LES CELETES	SAINT-GERVAIS
SOURCE DE FONCIRGUES	MODÈLE SOURCE	2000	ST GERVAIS SOURCE DE FONCIRGUES	SAINT-GERVAIS
FORAGE BAUMASSES	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	ST JULIEN DE PEYROLAS PRODUCTION BAUMASSES	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
ST LAURENT DE CARNOL SOURCE COURTAIROLLE	MODÈLE SOURCE	2000	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS SOURCE COURTAIROLLE	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
FORAGE DE VALBONNE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2004	ST LAURENT DE CARNOL PRODUCTION DE VALBONNE	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
ANCIEN FORAGE DU RIEUTORT	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST MARCEL DE CAREIRET PRODUCTION ET RESERVOIR DU RIEUTORT	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
NOUVEAU FORAGE DE GRIGNAN	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2010	ST MARCEL DE CAREIRET PRODUCTION ET RESERVOIR DU RIEUTORT	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
FORAGE BONNEFILLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2010	ST MICHEL D'EUZET FORAGE BONNEFILLE	SAINT-MICHEL-D'EUZET
FORAGE DU TRAVES	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1992	ST MICHEL D'EUZET FORAGES DU TRAVES	SAINT-MICHEL-D'EUZET
FORAGE DE BRUGAS 2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST PAULET DE CAISSON FORAGE DE BRUGAS 2	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
FORAGE DE BRUGAS 1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST PAULET DE CAISSON FORAGE ET PRODUCTION DE BRUGAS 1	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
PUITS NORD DE CANTARÈLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST PAULET DE CAISSON PUIITS NORD CANTARELLES	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
PUITS SUD DE CANTARÈLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST PAULET DE CAISSON PUIITS SUD CANTARELLES (FELY) ALIMENTE PAR ST PAULET DE CAISSON PUIITS NORD CANTARELLES	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
FORAGE DE COMBE GAZELLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2004	ST PONS LA CALM FORAGE ET REPRISE COMBE GAZELLE	SAINT-PONS-LA-CALM
PUITS BOULIDOUIRE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1961	ST PONS LA CALM PUIITS BOULIDOUIRE	SAINT-PONS-LA-CALM
FORAGE DE CARCANON	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2001	SALAZAC FORAGE DE CARCANON	SALAZAC
PUITS ST GEORGES	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	VENEJAN PUIITS ST GEORGES	VENEJAN
FORAGE VERS RIEUTORD ST MARCEL	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2024	VERFEUIL NOUVEAU FORAGE VERS RIEUTORD ST MARCEL	VERFEUIL
FORAGE DES SOUDANS 1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	VERFEUIL PRODUCTION DES SOUDANS	VERFEUIL
FORAGE DES SOUDANS 2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	VERFEUIL PRODUCTION DES SOUDANS	VERFEUIL

Les installations de production

Libellé	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	2020	Non	Non	AIGUEZE
AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	1990	Non	Non	AIGUEZE
CODOLET Production et réservoir de Marcoule	2014	Non	Non	CODOLET
MONTFAUCON Production Marin	1980	Non	Non	MONTFAUCON
MONTFAUCON Production Perrier	1980	Non	Non	MONTFAUCON
ORSAN Production et réservoir de la Pise	1981	Non	Non	ORSAN
ORSAN Production République	2000	Non	Non	ORSAN
SABRAN - Forages de Sablet	1900	Oui	Non	SABRAN
SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire	1900	Non	Non	SABRAN
SABRAN Production Sabran Village	1900	Non	Non	SABRAN
SABRAN Station de pompage (Salle de Mariages)	2000	Non	Non	SABRAN
SABRAN Station de pompage Donat	2000	Non	Non	SABRAN
SABRAN Station de pompage Mégiers	2000	Non	Non	SABRAN
SABRAN Station de pompage Sablet	2000	Non	Non	SABRAN
ST ALEXANDRE Production des Plans	1990	Non	Non	SAINT-ALEXANDRE
ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	2020	Non	Non	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	2005	Non	Non	SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	1980	Non	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	2004	Non	Non	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	2010	Non	Non	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
VERFEUIL Production de Bousquet	2023	Non	Non	VERFEUIL
VERFEUIL Production des Soudans	2000	Non	Non	VERFEUIL

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune
Réservoir de la Roquette - 100 m3	100 m ³	Non	AIGUEZE
Réservoir la Roque - 50 m3	50 m ³	Non	AIGUEZE
Réservoir CARSAN cuve 1 - 150 m3	150 m ³	Non	CARSAN
Réservoir CARSAN cuve 2 - 350 m3	350 m ³	Non	CARSAN
Réservoir de Gaujargues/Les Ecart - 25 m3	25 m ³	Non	CAVILLARGUES
Réservoir principal d'Auzigues 75 m3 cuve 1	75 m ³	Non	CAVILLARGUES
Réservoir principal d'Auzigues 75 m3 cuve 2	75 m ³	Non	CAVILLARGUES
Réservoir Marcoule - 200 m3	200 m ³	Non	CODOLET
Réservoir de Laval - 200 m3	200 m ³	Non	LAVAL-SAINT-ROMAN
Réservoir du château : cuve 1 - 300m3	300 m ³	Non	MONTFAUCON
Réservoir du château : cuve 2 - 500 m3	500 m ³	Non	MONTFAUCON
Réservoir de la Pise : cuve 1 - 150 m3	150 m ³	Non	ORSAN
Réservoir de la Pise : cuve 2 - 150 m3	150 m ³	Non	ORSAN
Réservoir Haut Service : cuve 350 m3	350 m ³	Non	ORSAN
Réservoir Cadignac - 30 m3	30 m ³	Oui	SABRAN
Réservoir Colombier 250 m3	250 m ³	Oui	SABRAN
Réservoir du Palus Cuve 1 - 100 m3	100 m ³	Oui	SABRAN
Réservoir du Palus Cuve 2 - 100 m3	100 m ³	Oui	SABRAN
Réservoir Mégiers - 150 m3	150 m ³	Oui	SABRAN
Réservoir Sabran Village - 150 m3	150 m ³	Oui	SABRAN
Réservoir Roquebrune : cuve 1 - 350 m3	350 m ³	Non	SAINT-ALEXANDRE
Réservoir Roquebrune : cuve 2 - 350 m3	350 m ³	Non	SAINT-ALEXANDRE
Réservoir Madone : cuve - 500 m3	500 m ³	Non	SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS
Réservoir du Salet : cuve 50 m3	50 m ³	Oui	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
Réservoir du Toulair/Montagnac : cuve 150 m3	150 m ³	Non	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
Réservoir 200 m3	200 m ³	Non	SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
Bâche de reprise les Célettes - 8 m3	8 m ³	Non	SAINT-GERVAIS
Réservoir Espais 200 m3	200 m ³	Oui	SAINT-GERVAIS
Réservoir Ramade 250 m3	250 m ³	Non	SAINT-GERVAIS
Réservoir des Mines : cuve - 120 m3	120 m ³	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
Réservoir du Pied (stade) : cuve 1 - 200 m3	200 m ³	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
Réservoir du Pied (stade) : cuve 2 - 200 m3	200 m ³	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
Réservoir Le Perriret : cuve - 330 m3	330 m ³	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
Réservoir du Ranquet/Valbonne 350m3	350 m ³	Non	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
Réservoir du Rieutord 200 m3	200 m ³	Non	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
Réservoir Bonnefille : cuve 1 - 200m3	200 m ³	Non	SAINT-MICHEL-D'EUZET
Réservoir Bonnefille : cuve 2 - 200m3	200 m ³	Non	SAINT-MICHEL-D'EUZET

Réservoir d'Aujac : 50m3	50 m ³	Non	SAINT-MICHEL-D'EUZET
Réservoir de Brugas : cuve 1 - 100 m3	100 m ³	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir de Brugas : cuve 2 - 200 m3	200 m ³	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir de Valbonne (BS) : cuve 75 m3	75 m ³	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir des Pensions (HS) : cuve 1 - 200 m3	200 m ³	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir des Pensions (HS) : cuve 2 - 200 m3	200 m ³	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir 150m3	150 m ³	Non	SAINT-PONS-LA-CALM
Réservoir Font Poulain 200m3	200 m ³	Non	SALAZAC
Réservoir Bas Service : cuve 500 m3	500 m ³	Non	VENEJAN
Réservoir Haut Service Grand Château : cuve 1000 m3	1000 m ³	Non	VENEJAN
Réservoir de Montèze : cuve 1 - 70 m3	70 m ³	Oui	VERFEUIL
Réservoir de Montèze : cuve 2 - 70 m3	70 m ³	Oui	VERFEUIL
Réservoir du Village : cuve 75 m3	75 m ³	Non	VERFEUIL

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bâche	Capacité de stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche de reprise EUZE - 200 m3	200 m ³	Non	CODOLET	Bâche de reprise
République : Bâche de pompage - 30m3	30 m ³	Non	ORSAN	Bâche de reprise
Bâche 20 m3	20 m ³	Non	SABRAN	Bâche de reprise
Boulidouire Bâche de pompage 2 m3	2 m ³	Non	SABRAN	Bâche de reprise
Production de Toulair : Bâche - 10 m3	10 m ³	Non	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Bâche de reprise
Bâche reprise - 90m3	90 m ³	Non	SAINT-PONS-LA-CALM	Bâche de reprise
Bâche de pompage - 3 m3	3 m ³	Non	CAVILLARGUES	Bâche de surpression

Bâches d'eau brute :

Nom de la bâche	Capacité de stockage	Télésurveillance	Commune
Source de Foncirgues : bâche de décantation 2 m3	2 m ³	Non	SAINT-GERVAIS
ST MARCEL DE CAREIRET : bâche d'eau brute	6 m ³	Non	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
ST MARCEL DE CAREIRET : bâche d'eau sale	6 m ³	Non	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET

Les installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
AIGUEZE Reprise surpression maillage Aiguèze St Julien	AIGUEZE	2012	Non	Non
CAVILLARGUES Reprise des Ecartis Gaujargues	CAVILLARGUES	2000	Non	Non
LAVAL SAINT ROMAN Accélérateur	LAVAL-SAINT-ROMAN	1990	Non	Non
SABRAN Surpresseur Hauts de Sabran	SABRAN	1900	Non	Non
SABRAN Surpression Place Guillaume	SABRAN	2000	Non	Non
Surpression Charavel	SABRAN	2000	Non	Non
Surpression de Candignac - Bouillidouire	SABRAN	1900	Non	Non
ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	SAINT-ALEXANDRE	1989	Non	Non
ST GERVAIS Reprise les Célettes	SAINT-GERVAIS	2017	Non	Non
ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	1970	Non	Non
ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	1992	Non	Non

LE RESEAU

Le réseau se constitue d'équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, soit de façon gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport appelés feeders et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	0	109,57
Acier	150	362,33
Acier	250	200,72
Acier	40	152,3
Acier	50	169,83
Amiante ciment	0	1027,92
Amiante ciment	100	5426,42
Amiante ciment	125	5005,39
Amiante ciment	150	1303,47
Amiante ciment	167	844,56
Amiante ciment	175	4,53
Amiante ciment	197	195,79
Amiante ciment	200	3938,98
Amiante ciment	201	191,07
Amiante ciment	202	3,96
Amiante ciment	203	760,76
Amiante ciment	205	2613,79
Amiante ciment	250	3118,59

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Amiante ciment	40	122,32
Amiante ciment	50	114,15
Amiante ciment	54	41,98
Amiante ciment	60	1630,56
Amiante ciment	75	101,32
Amiante ciment	80	3055,12
Amiante ciment	90	3650,81
Amiante ciment	91	1183,89
Fonte	0	2,06
Fonte	100	10529,91
Fonte	110	97,62
Fonte	125	6686,78
Fonte	1253	14,1
Fonte	15	17,36
Fonte	150	9604,92
Fonte	160	2377,68
Fonte	165	0,2
Fonte	200	2742,52
Fonte	40	817,76
Fonte	50	63,2
Fonte	60	4570,46
Fonte	63	267,11
Fonte	70	876,97
Fonte	75	383,43
Fonte	80	6342,26
Fonte	85	168,71
Fonte	90	257,29
Inconnu	0	26506,38
Inconnu	100	204,98
Inconnu	110	1131,77
Inconnu	125	25
Inconnu	150	565,76
Inconnu	160	178,29
Inconnu	200	366,28
Inconnu	25	125,26
Inconnu	300	324,24
Inconnu	32	232,3
Inconnu	40	734,55
Inconnu	50	635,83
Inconnu	60	188,97
Inconnu	63	152,47
Inconnu	75	1017,22

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Inconnu	80	522,55
Inconnu	90	473,73
Polyéthylène	0	497,26
Polyéthylène	110	130,03
Polyéthylène	125	614,53
Polyéthylène	140	1736,92
Polyéthylène	25	640,54
Polyéthylène	32	1527,64
Polyéthylène	40	2367,35
Polyéthylène	50	3384,86
Polyéthylène	60	211,32
Polyéthylène	63	2315,65
Polyéthylène	75	289,54
Polyéthylène	80	14,15
Pvc	0	7390,19
Pvc	110	63924,76
Pvc	120	222
Pvc	125	12702,72
Pvc	140	2089,07
Pvc	160	17797,88
Pvc	200	128,81
Pvc	25	3568,36
Pvc	32	14225,54
Pvc	33	69,34
Pvc	40	28835,72
Pvc	48	1260,15
Pvc	50	50467
Pvc	60	5239,36
Pvc	63	109705,8
Pvc	630	23,44
Pvc	75	30946,56
Pvc	90	33274,82
Total		510137,36

DETAIL

Commune	Linéaire Total (ml)
AIGÜÈZE	10972
CARSAN	29508
CAVILLARGUES	19010
CODOLET	10227
LAVAL-SAINT-ROMAN	7184
MONTFAUCON	14333
ORSAN	21999
SABRAN	42425
SAINT-ALEXANDRE	45471
SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUEPERTUIS	16127
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIÈRES	16615
SAINT-ÉTIENNE-DES-SORTS	6250
SAINT-GERVAIS	21324
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	44239
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	9653
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	19878
SAINT-MICHEL-D'EUZET	16472
SAINT-NAZAIRE	17875
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	55687
SAINT-PONS-LA-CALM	10360
SALAZAC	12947
VÉNÉJAN	39658
VERFEUIL	21920

Matériau	Diamètre	Inconnu	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2024	Linéaire Total (ml)
Acier	40	110	0	0	0	0	0	42	0	0	152
Acier	50	170	0	0	0	0	0	0	0	0	170
Acier	150	362	0	0	0	0	0	0	0	0	362
Acier	250	201	0	0	0	0	0	0	0	0	201
Acier	NC	110	0	0	0	0	0	0	0	0	110
Amiante ciment	40	122	0	0	0	0	0	0	0	0	122
Amiante ciment	50	47	67	0	0	0	0	0	0	0	114
Amiante ciment	54	42	0	0	0	0	0	0	0	0	42
Amiante ciment	60	1 599	0	33	0	0	0	0	0	0	1 632
Amiante ciment	75	101	0	0	0	0	0	0	0	0	101
Amiante ciment	80	387	0	1 992	0	0	0	0	0	675	3 054
Amiante ciment	90	858	1 881	0	0	0	0	63	6	844	3 651
Amiante ciment	91	1 173	0	0	0	0	0	0	11	0	1 184
Amiante ciment	100	5 040	0	0	0	0	0	27	359	0	5 425
Amiante ciment	125	3 809	361	0	0	0	0	0	837	0	5 006
Amiante ciment	150	1 109	134	0	0	0	0	0	0	60	1 304

Amiante ciment	167	845	0	0	0	0	0	0	0	0	845
Amiante ciment	175	5	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Amiante ciment	197	196	0	0	0	0	0	0	0	0	196
Amiante ciment	200	3 882	0	0	0	0	0	0	57	0	3 939
Amiante ciment	201	191	0	0	0	0	0	0	0	0	191
Amiante ciment	202	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Amiante ciment	203	761	0	0	0	0	0	0	0	0	761
Amiante ciment	205	2 574	0	0	0	0	0	0	40	0	2 614
Amiante ciment	250	3 005	0	0	0	0	0	0	114	0	3 118
Amiante ciment	NC	0	0	1 028	0	0	0	0	0	0	1 028
Fonte	15	0	0	0	0	0	0	0	17	0	17
Fonte	40	818	0	0	0	0	0	0	0	0	818
Fonte	50	63	0	0	0	0	0	0	0	0	63
Fonte	60	4 317	0	0	0	0	0	253	0	0	4 570
Fonte	63	198	0	0	0	0	0	44	25	0	267
Fonte	70	0	0	0	0	0	0	877	0	0	877
Fonte	75	383	0	0	0	0	0	0	0	0	383
Fonte	80	6 097	0	0	0	0	0	48	198	0	6 342
Fonte	85	169	0	0	0	0	0	0	0	0	169
Fonte	90	257	0	0	0	0	0	0	0	0	257
Fonte	100	8 578	0	258	0	0	0	1	514	1 175	10 528
Fonte	110	2	0	0	0	0	0	0	96	0	98
Fonte	125	4 668	0	0	0	0	0	774	1 245	0	6 687
Fonte	150	4 751	0	2 192	0	0	0	0	1 083	1 579	9 605
Fonte	160	2 378	0	0	0	0	0	0	0	0	2 378
Fonte	165	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonte	200	2 743	0	0	0	0	0	0	0	0	2 743
Fonte	1253	14	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Fonte	NC	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
NC	25	125	0	0	0	0	0	0	0	0	125
NC	32	232	0	0	0	0	0	0	0	0	232
NC	40	734	0	0	0	0	0	0	0	0	734
NC	50	567	0	17	0	0	0	0	52	0	636
NC	60	189	0	0	0	0	0	0	0	0	189
NC	63	108	0	13	0	0	0	31	0	0	152
NC	75	1 016	0	0	0	2	0	0	0	0	1 018
NC	80	523	0	0	0	0	0	0	0	0	523
NC	90	463	0	11	0	0	0	0	0	0	474
NC	100	180	0	0	0	0	0	0	26	0	206
NC	110	352	0	0	0	0	4	0	775	0	1 131
NC	125	24	1	0	0	0	0	0	0	0	25
NC	150	531	0	0	0	0	0	0	35	0	566
NC	160	178	0	0	0	0	0	0	0	0	178
NC	200	366	0	0	0	0	0	0	0	0	366
NC	300	0	0	0	0	0	0	4	321	0	324

NC	NC	14 147	10	114	0	0	366	11 134	685	54	26 507
Polyéthylène	25	463	0	1	0	0	0	0	162	14	640
Polyéthylène	32	1 200	0	0	0	0	0	318	8	2	1 528
Polyéthylène	40	1 654	0	0	0	0	0	636	78	0	2 368
Polyéthylène	50	3 007	196	0	0	0	0	118	64	0	3 385
Polyéthylène	60	212	0	0	0	0	0	0	0	0	212
Polyéthylène	63	1 915	0	0	0	0	0	177	223	0	2 315
Polyéthylène	75	0	0	0	0	0	0	290	0	0	290
Polyéthylène	80	0	0	0	0	0	0	0	14	0	14
Polyéthylène	110	0	0	0	0	0	0	0	130	0	130
Polyéthylène	125	0	3	0	0	0	0	0	0	611	615
Polyéthylène	140	1 737	0	0	0	0	0	0	0	0	1 737
Polyéthylène	NC	362	0	0	0	0	0	0	135	0	497
Pvc	25	2 911	359	172	0	0	0	0	127	0	3 569
Pvc	32	6 813	468	5 801	0	0	0	1 124	21	0	14 225
Pvc	33	0	0	0	0	0	0	0	0	69	69
Pvc	40	19 497	535	5 577	0	0	0	3 113	115	0	28 834
Pvc	48	22	1 238	0	0	0	0	0	0	0	1 260
Pvc	50	38 242	1 950	7 578	0	0	0	1 205	893	598	50 466
Pvc	60	4 867	0	0	0	0	0	373	0	0	5 240
Pvc	63	76 698	2 602	12 933	0	610	183	12 616	3 537	528	109 703
Pvc	75	22 535	923	0	0	2 449	24	910	3 583	523	30 948
Pvc	90	21 805	452	5 294	0	4	0	4 919	517	283	33 276
Pvc	110	47 126	1 966	0	0	0	739	7 031	6 192	874	63 925
Pvc	120	134	0	0	0	0	0	0	88	0	222
Pvc	125	6 705	369	835	0	0	0	4 272	522	0	12 703
Pvc	140	1 180	0	0	0	0	0	410	499	0	2 089
Pvc	160	14 861	0	0	0	0	0	2 140	642	156	17 798
Pvc	200	18	0	110	0	0	0	0	0	0	128
Pvc	630	23	0	0	0	0	0	0	0	0	23
Pvc	NC	6 902	0	423	0	3	1	16	41	5	7 390

Compétence	Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (m)
Défense incendie	Amiante ciment	80	11
Défense incendie	Amiante ciment	90	104
Défense incendie	Amiante ciment	100	46
Défense incendie	Amiante ciment	125	7
Défense incendie	Amiante ciment	150	5
Défense incendie	Amiante ciment	200	8
Défense incendie	Amiante ciment	205	9
Défense incendie	Amiante ciment	NC	27
Défense incendie	Fonte	100	51
Défense incendie	Fonte	125	14
Défense incendie	Fonte	150	55

Défense incendie	NC	90	8
Défense incendie	NC	100	10
Défense incendie	NC	110	4
Défense incendie	NC	150	8
Défense incendie	NC	NC	1566
Défense incendie	Polyéthylène	25	20
Défense incendie	Polyéthylène	32	10
Défense incendie	Polyéthylène	50	196
Défense incendie	Polyéthylène	NC	4
Défense incendie	Pvc	40	37
Défense incendie	Pvc	50	61
Défense incendie	Pvc	60	10
Défense incendie	Pvc	63	180
Défense incendie	Pvc	75	29
Défense incendie	Pvc	90	70
Défense incendie	Pvc	110	284
Défense incendie	Pvc	125	23
Défense incendie	Pvc	160	10
Défense incendie	Pvc	NC	12
Distribution	Acier	40	152
Distribution	Acier	50	170
Distribution	Acier	150	362
Distribution	Acier	250	201
Distribution	Acier	NC	110
Distribution	Amiante ciment	40	122
Distribution	Amiante ciment	50	114
Distribution	Amiante ciment	54	42
Distribution	Amiante ciment	60	1157
Distribution	Amiante ciment	75	101
Distribution	Amiante ciment	80	3043
Distribution	Amiante ciment	90	3547
Distribution	Amiante ciment	91	1184
Distribution	Amiante ciment	100	5379
Distribution	Amiante ciment	125	4999
Distribution	Amiante ciment	150	1299
Distribution	Amiante ciment	167	845
Distribution	Amiante ciment	175	5
Distribution	Amiante ciment	197	196
Distribution	Amiante ciment	200	3931
Distribution	Amiante ciment	201	191
Distribution	Amiante ciment	202	4
Distribution	Amiante ciment	203	761
Distribution	Amiante ciment	205	2605
Distribution	Amiante ciment	250	3118
Distribution	Amiante ciment	NC	1001

Distribution	Fonte	15	17
Distribution	Fonte	40	818
Distribution	Fonte	50	63
Distribution	Fonte	60	3005
Distribution	Fonte	63	267
Distribution	Fonte	70	877
Distribution	Fonte	75	383
Distribution	Fonte	80	6342
Distribution	Fonte	85	169
Distribution	Fonte	90	257
Distribution	Fonte	100	10477
Distribution	Fonte	110	98
Distribution	Fonte	125	6673
Distribution	Fonte	150	9550
Distribution	Fonte	160	2378
Distribution	Fonte	165	0
Distribution	Fonte	200	2743
Distribution	Fonte	1253	14
Distribution	Fonte	NC	2
Distribution	NC	25	14
Distribution	NC	32	232
Distribution	NC	40	481
Distribution	NC	50	453
Distribution	NC	60	189
Distribution	NC	63	62
Distribution	NC	75	1018
Distribution	NC	80	523
Distribution	NC	90	466
Distribution	NC	100	174
Distribution	NC	110	1127
Distribution	NC	125	25
Distribution	NC	150	531
Distribution	NC	160	178
Distribution	NC	200	366
Distribution	NC	NC	23668
Distribution	Polyéthylène	25	620
Distribution	Polyéthylène	32	1518
Distribution	Polyéthylène	40	2357
Distribution	Polyéthylène	50	3189
Distribution	Polyéthylène	60	212
Distribution	Polyéthylène	63	2315
Distribution	Polyéthylène	75	290
Distribution	Polyéthylène	80	14
Distribution	Polyéthylène	110	130
Distribution	Polyéthylène	125	615

Distribution	Polyéthylène	140	1737
Distribution	Polyéthylène	NC	493
Distribution	Pvc	25	3569
Distribution	Pvc	32	14225
Distribution	Pvc	33	69
Distribution	Pvc	40	28797
Distribution	Pvc	48	1260
Distribution	Pvc	50	50405
Distribution	Pvc	60	5230
Distribution	Pvc	63	107666
Distribution	Pvc	75	30919
Distribution	Pvc	90	32809
Distribution	Pvc	110	63435
Distribution	Pvc	120	222
Distribution	Pvc	125	10982
Distribution	Pvc	140	2089
Distribution	Pvc	160	17788
Distribution	Pvc	200	128
Distribution	Pvc	630	23
Distribution	Pvc	NC	7378
Eau brute	Amiante ciment	60	63
Eau brute	Fonte	60	1565
Eau brute	NC	25	111
Eau brute	NC	40	253
Eau brute	NC	50	183
Eau brute	NC	63	90
Eau brute	NC	100	22
Eau brute	NC	150	27
Eau brute	NC	300	324
Eau brute	NC	NC	1264
Eau brute	Pvc	63	160
Eau brute	Pvc	90	116
Eau brute	Pvc	110	206
Refoulement	Amiante ciment	60	412
Refoulement	Pvc	63	1697
Refoulement	Pvc	90	281
Refoulement	Pvc	125	1698
Vidange	NC	NC	9
Vidange	Polyéthylène	40	11

Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Accélérateur	4
Boite à boues	4
Borne fontaine	43
Bouche de lavage	10
Clapet	5
Compteur	79
Defense incendie	360
Manchon	1
Noeud simple	152
Plaque d'extrémité	1112
Prise en charge	3655
Régulateur / Réducteur	35
Té	2781
Vanne / Robinet	1944
Ventouse	127
Vidange / Purge	255

Inventaire

Voir annexe complémentaire

LES COMPTEURS

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	2939	108	0	10	1	0	0	3058
2	4300	66	0	0	2	0	0	4368
3	115	1	0	0	1	0	0	117
4	28	4	0	1	0	0	0	33
5	38	9	0	0	0	0	0	47
6	58	0	0	0	0	0	1	59
7	63	6	0	0	0	0	0	69
8	37	0	0	1	0	0	0	38
9	32	8	0	0	0	0	0	40
10	30	0	0	0	0	0	0	30
11	38	0	0	0	0	0	0	38
12	33	3	0	0	0	0	0	36
13	68	3	0	0	0	0	0	71
14	54	0	0	0	0	0	0	54
15	306	4	0	0	0	0	0	310
16	33	4	0	0	0	0	0	37
17	40	0	0	0	0	0	0	40
18	36	3	0	0	0	0	0	39
19	35	2	0	0	0	0	0	37
20	25	4	0	0	0	0	0	29
21	36	3	0	0	0	0	0	39
22	39	4	0	0	0	0	0	43
>22	2548	14	1	0	0	0	0	2563
Total	10931	246	1	12	4	0	1	11195



5 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

Le Branchement : Il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relient la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : C'est un équipement intégré au branchement qui permet de mesurer le volume d'eau consommé par le branchement.

Commune	2023	2024	Evolution n/n-1
AIGUEZE	210	207	-1,4%
CARSAN	378	385	1,9%
CAVILLARGUES	487	498	2,3%
CODOLET	333	322	-3,3%
LAVAL-SAINT-ROMAN	159	157	-1,3%
MONTFAUCON	756	746	-1,3%
ORSAN	614	608	-1%
SABRAN	917	921	0,4%
SAINT-ALEXANDRE	787	809	2,8%
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	563	566	0,5%
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	129	129	0%
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	265	256	-3,4%
SAINT-GERVAIS	456	462	1,3%
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	834	838	0,5%
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	311	316	1,6%
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	462	461	-0,2%
SAINT-MICHEL-D'EUZET	402	408	1,5%
SAINT-NAZAIRE	459	466	1,5%
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	1 078	1 077	-0,1%
SAINT-PONS-LA-CALM	311	308	-1%
SALAZAC	158	162	2,5%
VEJAN	645	650	0,8%
VERFEUIL	444	444	0%
Total	11 158	11 196	0,34%

Les clients par commune :

Le Client : C'est une personne physique ou morale qui consomme de l'eau et qui a au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Commune	2023	2024	Evolution n/n-1
AIGUEZE	208	205	-1,4%
CARSAN	378	385	1,9%
CAVILLARGUES	486	495	1,9%
CODOLET	333	322	-3,3%
LAVAL-SAINT-ROMAN	159	157	-1,3%
MONTFAUCON	755	744	-1,5%
ORSAN	613	607	-1%
SABRAN	916	919	0,3%
SAINT-ALEXANDRE	785	805	2,5%
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	559	560	0,2%
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	129	129	0%
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	265	256	-3,4%
SAINT-GERVAIS	456	460	0,9%
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	833	836	0,4%
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	310	316	1,9%
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	461	459	-0,4%
SAINT-MICHEL-D'EUZET	402	408	1,5%
SAINT-NAZAIRE	459	466	1,5%
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	1 074	1 071	-0,3%
SAINT-PONS-LA-CALM	311	307	-1,3%
SALAZAC	158	162	2,5%
VEJAN	645	649	0,6%
VERFEUIL	444	444	0%
Total	11 139	11 162	0,21%

Les volumes consommés comptabilisés par commune sur la période de relève :

Commune	2023	2024	Evolution n/n-1
AIGUEZE	15 964	17 799	11,5%
CARSAN	42 655	55 716	30,6%
CAVILLARGUES	41 461	46 949	13,2%
CODOLET	31 740	32 907	3,7%
LAVAL-SAINT-ROMAN	11 317	12 670	12%
MONTFAUCON	59 379	60 266	1,5%
ORSAN	50 332	50 506	0,3%
SABRAN	109 142	94 499	-13,4%
SAINT-ALEXANDRE	68 415	87 878	28,4%
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	38 139	34 111	-10,6%
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	11 504	14 888	29,4%
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	20 347	18 502	-9,1%
SAINT-GERVAIS	40 197	34 563	-14%
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	92 725	78 499	-15,3%
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	32 500	30 722	-5,5%
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	39 114	34 322	-12,3%
SAINT-MICHEL-D'EUZET	41 230	34 517	-16,3%
SAINT-NAZAIRE	56 056	54 998	-1,9%
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	132 966	109 938	-17,3%
SAINT-PONS-LA-CALM	26 972	29 165	8,1%
SALAZAC	11 907	13 246	11,2%
VEJAN	82 611	70 313	-14,9%
VERFEUIL	34 907	33 184	-4,9%
Total	1 091 580	1 050 158	-3,79%

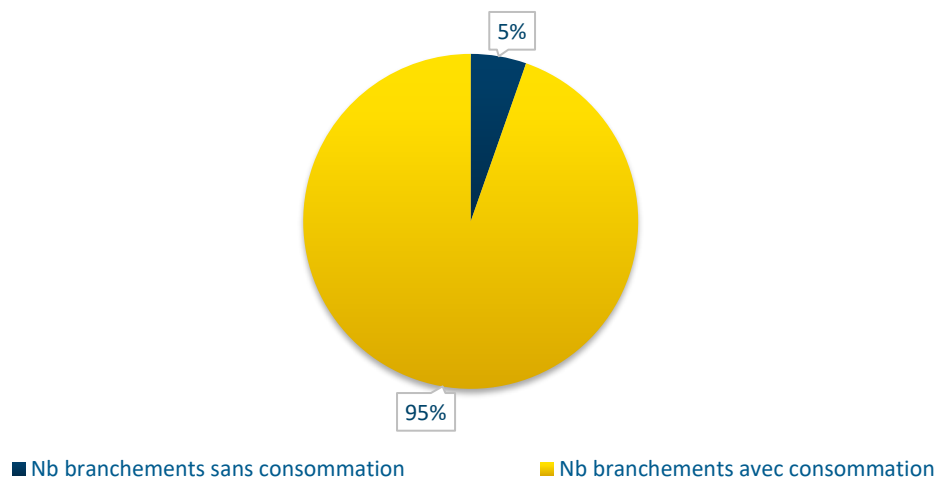
Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

Attention : Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse et ceux présentés ci-dessous sont ramenés sur 365 jours.

	2023	2024	Evolution
AIGUEZE	16 008	19 627	22,6%
CARSAN	42 772	61 439	43,6%
CAVILLARGUES	41 575	51 772	24,5%
CODOLET	31 827	36 287	14%
LAVAL-SAINT-ROMAN	11 348	13 971	23,1%
MONTFAUCON	59 542	66 456	11,6%
ORSAN	50 470	55 694	10,3%
SABRAN	109 442	104 206	-4,8%
SAINT-ALEXANDRE	68 603	96 905	41,3%
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	38 244	37 615	-1,6%
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	11 536	16 417	42,3%
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	20 403	20 403	0%
SAINT-GERVAIS	40 307	38 113	-5,4%
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	92 980	86 562	-6,9%
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	32 589	33 878	4%
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	39 221	37 848	-3,5%
SAINT-MICHEL-D'EUZET	41 343	38 063	-7,9%
SAINT-NAZAIRE	56 210	60 647	7,9%
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	133 331	121 231	-9,1%
SAINT-PONS-LA-CALM	27 046	32 161	18,9%
SALAZAC	11 940	14 607	22,3%
VENEJAN	82 838	77 535	-6,4%
VERFEUIL	35 003	36 593	4,5%
Total	1 094 579	1 158 029	5,8%

Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG)

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
AIGUEZE	10	197
CARSAN	22	363
CAVILLARGUES	25	473
CODOLET	13	309
LAVAL-SAINT-ROMAN	9	148
MONTFAUCON	43	703
ORSAN	19	589
SABRAN	54	867
SAINT-ALEXANDRE	49	760
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	54	512
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	12	117
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	12	244
SAINT-GERVAIS	20	442
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	33	805
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	16	300
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	26	435
SAINT-MICHEL-D'EUZET	15	393
SAINT-NAZAIRE	25	441
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	48	1029
SAINT-PONS-LA-CALM	20	288
SALAZAC	9	153
VENEJAN	23	627
VERFEUIL	44	400
Total	601	10595



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Nombre de branchements		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2024	Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
AIGUEZE	207	185	20	0	2
CARSAN	385	331	44	1	9
CAVILLARGUES	498	460	38	0	0
CODOLET	322	288	22	0	12
LAVAL-SAINT- ROMAN	157	141	11	0	5
MONTFAUCON	746	715	31	0	0
ORSAN	608	563	33	0	12
SABRAN	921	826	68	1	26
SAINT-ALEXANDRE	809	708	86	1	14
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	566	539	26	0	1
SAINT-CHRISTOL-DE- RODIERES	129	108	14	0	7
SAINT-ETIENNE-DES- SORTS	256	239	14	0	3
SAINT-GERVAIS	462	431	18	0	13
SAINT-JULIEN-DE- PEYROLAS	838	745	66	0	27
SAINT-LAURENT-DE- CARNOLS	316	294	22	0	0
SAINT-MARCEL-DE- CAREIRET	461	444	17	0	0
SAINT-MICHEL- D'EUZET	408	378	27	0	3
SAINT-NAZAIRE	466	426	30	1	9
SAINT-PAULET-DE- CAISSON	1 077	954	103	0	20
SAINT-PONS-LA- CALM	308	285	15	0	8
SALAZAC	162	150	12	0	0
VEJAN	650	560	65	0	25
VERFEUIL	444	413	26	0	5
Repartition (%)	-	90,95	7,22	0,04	1,8
Total	11 196	10 183	808	4	201

Les volumes consommés comptabilisés par tranche

Volumes consommés comptabilisés		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2024	Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
AIGUEZE	17 799	10 464	7 195	0	140
CARSAN	55 716	26 248	14 300	14 638	530
CAVILLARGUES	46 949	28 905	18 044	0	0
CODOLET	32 907	19 724	11 656	0	1 527
LAVAL-SAINT- ROMAN	12 670	9 723	2 912	0	35
MONTFAUCON	60 266	46 553	13 713	0	0
ORSAN	50 506	37 577	12 407	0	522
SABRAN	94 499	48 785	33 927	8 212	3 575
SAINT-ALEXANDRE	87 878	46 120	30 992	10 028	738
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	34 111	24 068	10 012	0	31
SAINT-CHRISTOL-DE- RODIERES	14 888	8 232	6 628	0	28
SAINT-ETIENNE-DES- SORTS	18 502	14 282	4 204	0	16
SAINT-GERVAIS	34 563	28 573	5 595	0	395
SAINT-JULIEN-DE- PEYROLAS	78 499	53 565	22 329	0	2 605
SAINT-LAURENT-DE- CARNOLS	30 722	20 157	10 565	0	0
SAINT-MARCEL-DE- CAREIRET	34 322	29 180	5 142	0	0
SAINT-MICHEL- D'EUZET	34 517	23 990	9 805	0	722
SAINT-NAZAIRE	54 998	29 830	14 487	8 850	1 831
SAINT-PAULET-DE- CAISSON	109 938	67 052	38 501	0	4 385
SAINT-PONS-LA- CALM	29 165	17 994	10 504	0	667
SALAZAC	13 246	8 731	4 515	0	0
VENEJAN	70 313	42 137	26 811	0	1 365
VERFEUIL	33 184	22 030	10 746	0	408
Total de la collectivité	1 050 158	663 920	324 990	41 728	19 520
Consommation moyenne par TYPE de branchement	93,8	65,2	402,22	10 432	97,11

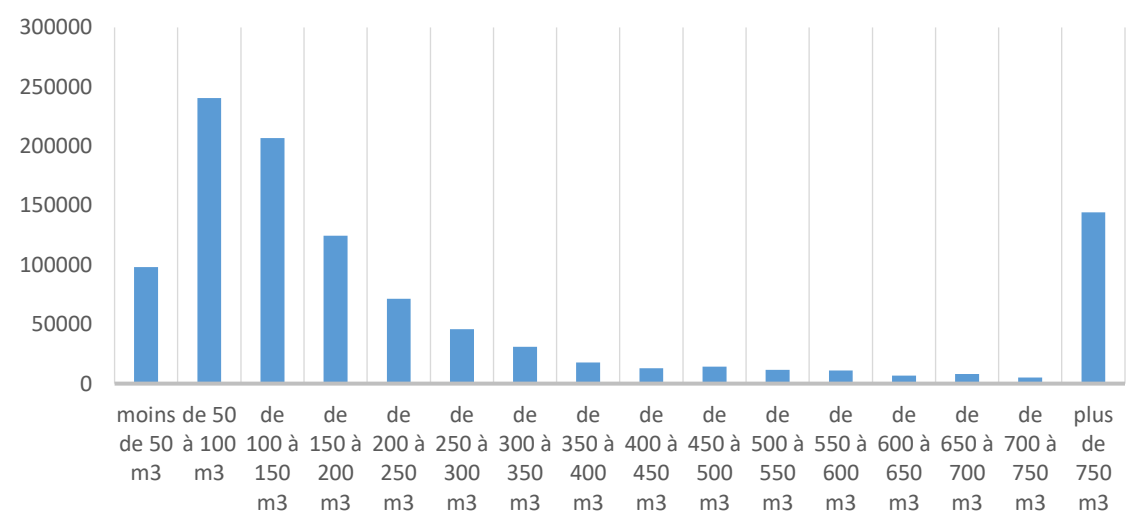
Les consommations de plus de 6 000 m³/an

Commune	Client	2023	2024	Evolution
CARSAN	GYSI DORIS	40	14 638	36495%
SABRAN	SLOW VILLAGE OCCITANIE	24 411	8 212	-66,4%
SAINT- ALEXANDRE	DEJOUX NADIA	40	10 028	24970%
SAINT-NAZAIRE	AGENCE NEXITY . LAMY	9 125	8 850	-3%
Total		33 616	41 728	24,13%

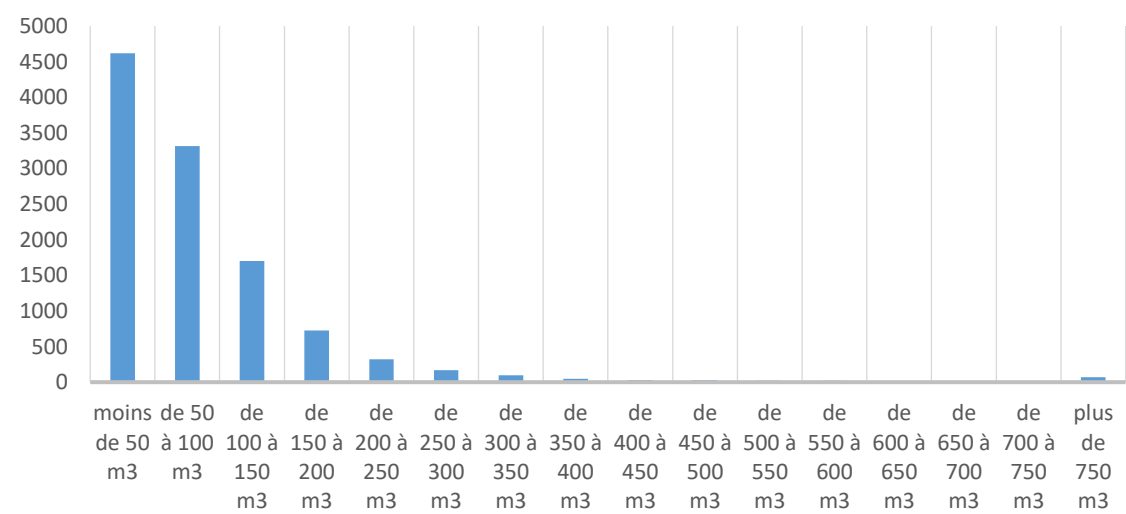
Spectre des consommations

Tranche	Volumes Consommés comptabilisés par tranche en m³	Nombre de branchements
moins de 50 m3	98246	4619
de 50 à 100 m3	240606	3315
de 100 à 150 m3	206739	1702
de 150 à 200 m3	124446	727
de 200 à 250 m3	71496	322
de 250 à 300 m3	45850	167
de 300 à 350 m3	30944	96
de 350 à 400 m3	17826	48
de 400 à 450 m3	13058	31
de 450 à 500 m3	14222	30
de 500 à 550 m3	11546	22
de 550 à 600 m3	10932	19
de 600 à 650 m3	6809	11
de 650 à 700 m3	8078	12
de 700 à 750 m3	5076	6
plus de 750 m3	144284	69

Répartition des consommations par tranche



Répartition du nombre de branchement par tranche



DETAIL DES RECLAMATIONS

Commune	Type	Nature	Nb réclamations	Nb Ecrites
AIGUEZE	Qualité de service	Respect des engagements / Non-respect des rendez-vous	1	0
CARSAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Inversion compteur	1	1
CARSAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	1	0
CARSAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	1	0
CARSAN	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation d'eau	1	0
CARSAN	Qualité de service	Respect des engagements / Défaut d'information	1	1
CAVILLARGUES	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Inversion compteur	2	1
CAVILLARGUES	Qualité de service	Erreur administrative / Abonnement / Résiliation à tort	1	0
CAVILLARGUES	Qualité de service	Respect des engagements / Non-respect des délais	1	0
CAVILLARGUES	Qualité de service	Respect des engagements / Défaut d'information	2	1
CAVILLARGUES	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Matériel défectueux (compteur, RAC, fuite, regard)	1	1
CODOLET	Qualité de service	Respect des engagements / Défaut d'information	1	1
CODOLET	Produit	Eau Potable / Non-respect des Normes Qualité Eau	2	0
CODOLET	Qualité de service	Respect des engagements / Non-respect des rendez-vous	1	0
CODOLET	Qualité de service	Respect des engagements / Non-respect des délais	1	0
LAVAL-SAINT-ROMAN	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	3	2
LAVAL-SAINT-ROMAN	Qualité de service	Respect des engagements / Non-respect des rendez-vous	1	0
MONTFAUCON	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	2	0
MONTFAUCON	Qualité de service	Erreur administrative / Abonnement / Résiliation à tort	7	0
MONTFAUCON	Qualité de service	Domage Causé / Domage propriété	1	0
MONTFAUCON	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	2	0
MONTFAUCON	Facturation Encaissement	Réclamation sur Réclamation / Réclamation sur Réclamation	3	0
MONTFAUCON	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Inversion compteur	2	0
MONTFAUCON	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation d'eau	1	0
MONTFAUCON	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	1	0
MONTFAUCON	Qualité de service	Comportement Civilité / Incivilité collaborateur	1	0
MONTFAUCON	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Matériel défectueux (compteur, RAC, fuite, regard)	1	0

MONTFAUCON	Qualité de service	Respect des engagements / Non-respect des délais	1	0
MONTFAUCON	Qualité de service	Travaux / Travaux défectueux ou non conformes	1	1
MONTFAUCON	Qualité de service	Respect des engagements / Défaut d'information	1	0
ORSAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Inversion compteur	1	0
ORSAN	Produit	Eau Potable / Pression trop faible	1	0
ORSAN	Qualité de service	Erreur administrative / Abonnement / Résiliation à tort	3	0
ORSAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	2	0
ORSAN	Qualité de service	Comportement Civilité / Incivilité collaborateur	1	1
ORSAN	Qualité de service	Respect des engagements / Non-respect des rendez-vous	1	0
ORSAN	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation d'eau	1	0
ORSAN	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	2	1
SABRAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	2	1
SABRAN	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	2	0
SABRAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	1	0
SABRAN	Qualité de service	Travaux / Non-respect des délais	1	0
SABRAN	Qualité de service	Dommage Causé / Fuite regard suite intervention compteur	1	0
SABRAN	Facturation Encaissement	Relance / Erreur frais de recouvrement	2	0
SABRAN	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement / Défaut / retard encaissement TIP	1	0
SABRAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Inversion compteur	2	1
SABRAN	Qualité de service	Respect des engagements / Non-respect des rendez-vous	2	0
SABRAN	Qualité de service	Erreur administrative / Abonnement / Résiliation à tort	1	0
SABRAN	Qualité de service	Respect des engagements / Défaut d'information	1	0
SABRAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Matériel défectueux (compteur, RAC, fuite, regard)	1	1
SAINT-ALEXANDRE	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	10	1
SAINT-ALEXANDRE	Qualité de service	Travaux / Travaux défectueux ou non conformes	2	1
SAINT-ALEXANDRE	Facturation Encaissement	Relance / Erreur frais de recouvrement	1	0
SAINT-ALEXANDRE	Facturation Encaissement	Réclamation sur Réclamation / Réclamation sur Réclamation	5	1
SAINT-ALEXANDRE	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Relevé non effectué	2	1
SAINT-ALEXANDRE	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation d'eau	3	0
SAINT-ALEXANDRE	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	3	1
SAINT-ALEXANDRE	Qualité de service	Réclamation sur Réclamation / Réclamation sur Réclamation	2	1

SAINT-ALEXANDRE	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	2	0
SAINT-ALEXANDRE	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Inversion compteur	1	0
SAINT-ALEXANDRE	Qualité de service	Respect des engagements / Non- respect des rendez-vous	1	0
SAINT-ALEXANDRE	Qualité de service	Respect des engagements / Défaut d'information	1	0
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	6	0
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	Qualité de service	Domage Causé / Fuite regard suite intervention compteur	1	0
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	1	0
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation d'eau	4	1
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement / Délais de paiement insuffisant (suite retard réception)	1	0
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement / Erreur Prélèvement	3	2
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	Qualité de service	Respect des engagements / Non- respect des rendez-vous	1	0
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	1	0
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Produit	Eau Potable / Pression trop faible	1	0
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Qualité de service	Respect des engagements / Défaut d'information	1	1
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	1	0
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Qualité de service	Respect des engagements / Non- respect des rendez-vous	1	0
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Facturation Encaissement	Relance / Erreur frais de recouvrement	1	1
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	1	0
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Produit	Eau Potable / Goût	1	0
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Qualité de service	Respect des engagements / Non- respect des rendez-vous	1	0
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Qualité de service	Domage Causé / Fuite regard suite intervention compteur	1	0
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	2	0
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Qualité de service	Erreur administrative / Abonnement / Résiliation à tort	2	0
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement / Erreur Prélèvement	1	1
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Facturation Encaissement	Relance / Erreur frais de recouvrement	2	0
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Matériel défectueux (compteur, RAC, fuite, regard)	1	1
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	1	0
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Matériel défectueux (compteur, RAC, fuite, regard)	1	0
SAINT-MICHEL-D'EUZET	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Matériel défectueux (compteur, RAC, fuite, regard)	1	0
SAINT-MICHEL-D'EUZET	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	2	0

SAINT-MICHEL-D'EUZET	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Inversion compteur	2	0
SAINT-MICHEL-D'EUZET	Qualité de service	Respect des engagements / Non- respect des rendez-vous	1	0
SAINT-PONS-LA-CALM	Qualité de service	Comportement Civilité / Violation propriété	1	0
SAINT-PONS-LA-CALM	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	1	1
SAINT-PONS-LA-CALM	Qualité de service	Travaux / Travaux défectueux ou non conformes	1	0
SAINT-PONS-LA-CALM	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	1	0
SALAZAC	Qualité de service	Respect des engagements / Défaut d'information	1	0
SALAZAC	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation d'eau	1	1
SALAZAC	Qualité de service	Domage Causé / Fuite regard suite intervention compteur	1	0
ST ETIENNE DES SORTS	Qualité de service	Respect des engagements / Défaut d'information	1	0
ST ETIENNE DES SORTS	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	1	1
ST GERVAIS	Produit	Eau Potable / Goût	1	0
ST GERVAIS	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	4	1
ST NAZAIRE	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Matériel défectueux (compteur, RAC, fuite, regard)	2	1
ST NAZAIRE	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement / Facture demat	1	0
ST PAULET DE CAISSON	Produit	Eau Potable / Pression trop forte	1	0
ST PAULET DE CAISSON	Qualité de service	Respect des engagements / Non- respect des rendez-vous	5	0
ST PAULET DE CAISSON	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement / Erreur Prélèvement	1	0
ST PAULET DE CAISSON	Qualité de service	Réclamation sur Réclamation / Réclamation sur Réclamation	1	0
ST PAULET DE CAISSON	Produit	Eau Potable / Pression trop faible	1	0
ST PAULET DE CAISSON	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Inversion compteur	1	0
ST PAULET DE CAISSON	Facturation Encaissement	Réclamation sur Réclamation / Réclamation sur Réclamation	1	0
ST PAULET DE CAISSON	Facturation Encaissement	Relance / Erreur frais de recouvrement	1	0
ST PAULET DE CAISSON	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	2	0
ST PAULET DE CAISSON	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	3	0
ST PAULET DE CAISSON	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation d'eau	2	0
ST PAULET DE CAISSON	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	1	0
VENEJAN	Produit	Eau Potable / Couleur	1	0
VENEJAN	Qualité de service	Erreur administrative / Abonnement / Résiliation à tort	1	0
VENEJAN	Qualité de service	Respect des engagements / Non- respect des rendez-vous	1	0
VENEJAN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur estimation	3	1
VENEJAN	Facturation Encaissement	Relance / Erreur frais de recouvrement	1	0

VENEJAN	Produit	Eaux Usées / ANC	1	0
VERFEUIL	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage / Erreur relevé	2	0
VERFEUIL	Qualité de service	Dommage Causé / Fuite regard suite intervention compteur	1	0
VERFEUIL	Facturation Encaissement	Redevance et Tarif / Erreur facturation assainissement	5	0
VERFEUIL	Qualité de service	Erreur administrative / Abonnement / Résiliation à tort	1	0
VERFEUIL	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement / Délais de paiement insuffisant (suite retard réception)	1	0

LA FACTURE 120 m³

Vos Contacts :

Accueil : 75 ALLEE DES SAPEURS POMPIERS
30330 TRESQUES
Du Lundi au Vendredi 9h-12h/14h-16h

Téléphone : 04 30 62 10 00 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 30 62 10 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2025

Courrier : TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

63

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SAUR GR

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	34,20 €
Consommation TTC	248,92 €
Total facture TTC	283,12 €
	283,12 €

soit 0,0021 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ORSAN	I24LA168715Q	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN**FACTURE N° Simulation**

Distribution de l'eau	215,56 € HT	227,41 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Abonnement Part Collectivité		Année 2025	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2025					12,08	5,50
Consommation Part Collectivité		Année 2025		120	0,0110	1,32		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2025		120	1,4152	169,82		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhône Méditerranée Code 300300/01 CTE AGGLOMERATION		Année 2025		120	0,1000	12,00		5,50

Organismes publics	52,80 € HT	55,71 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Consommation part Performance EP - Rhône Méditerranée Code 300300/01 SAUR EP Eau Potable		Année 2025	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Consommation EP - Rhône Méditerranée Code ORSAN		Année 2025		120	0,0100	1,20		5,50
				120	0,4300	51,60		5,50

Total Facture	283,12 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 268,36 €

TVA sur les débits : 14,76 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vos Contacts :

Accueil : 75 ALLEE DES SAPEURS POMPIERS
30330 TRESQUES
Du Lundi au Vendredi 9h-12h/14h-16h

Téléphone : 04 30 62 10 00 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 30 62 10 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2024

Courrier : TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

63

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SAUR GR

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	35,06 €	
Consommation TTC	232,94 €	soit 0,0019 €/Litre
Total facture TTC	268,00 €	
	268,00 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20250929-DEL158_25DOC-AU



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ORSAN	I24LA168715Q	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	219,24 € HT	231,29 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part Collectivité		Année 2024					12,08	5,50
Abonnement Part SAUR		Année 2024					21,16	5,50
Consommation Part Collectivité		Année 2024		120	0,0110	1,32		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2024		120	1,4390	172,68		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhône Méditerranée Cote 300000M CTE AGGLOMERATION		Année 2024		120	0,1000	12,00		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranée Cote 300000M CTE AGGLOMERATION			120	0,2900	34,80		5,50

Total Facture	268,00 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 254,04 €
TVA sur les débits : 13,96 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

SAUR

Partenaire : SAUR GR

Référence contrat : 309300/01

Produit : Eau Potable

Type de contrat : Affermage

Type d'encaissement : Société

Part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2025

Devise : Euro

Prix révisé = ((K=1,021931) * Prix de base) * [K1=0,99501]

Redevance : Abonnement - Part SAUR

Date d'actualisation : 09/12/2024

K : 1,016832

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,51 \times (\text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + 0,1 \times (010534766 / 010534766_0) + 0,39 \times (010534796 / 010534796_0)$

$K1 = 0,51 \times (\text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + 0,1 \times (010534766 / 010534766_0) + 0,39 \times (010534796 / 010534796_0)$

Applications des indices : Valeur connue

K Intermédiaire : 1,021931

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/12/2024

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,10000	01/06/2024	13/09/2024	Site Internet LE MONITEUR			134,20000
010534766	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >= 6Kva BASE 2015	129,90000						134,32506
	Substitué avec coeff. 1,2426 par 010764288	010764288	01/07/2024	29/11/2024	SITE INTERNET INSEE		1,2426	108,10000
010534796	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2015	142,20000						133,82039
	Substitué avec coeff. 1,1161 par 010764313	010764313	01/07/2024	29/11/2024	SITE INTERNET INSEE		1,1161	119,90000

Page 1/5

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat = $0,51 \times (\text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + 0,1 \times (010534766 / 010534766_0) + 0,39 \times (010534796 / 010534796_0)$			
-	0,51	x	(134,2 / 124,1)
-	+	0,1	x (134,32506 / 129,9)
-	+	0,39	x (133,82039 / 142,2)
-			=====
-			1,021931309
Correcteur de révision K1 : 0,99501			
K définitif : 1,016832			
CRITERES TARIFAIRES			
3093- CR Verts : (Non);(Oui)			

3093- CR Verts : Non

n.r.= non assujéti à la redevance

		Tranches							
Critère		Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur		20,00	20,34						

3093- CR Verts : Oui

n.r.= non assujéti à la redevance

		Tranches							
Critère		Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur		n.r.	n.r.						

Page 2/5

SAUR	Partenaire : SAUR GR		Date : 08/02/2025
	Référence contrat : 309300/01		
Produit : Eau Potable		Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR - Pass Eau			
Prix (HT) à compter du 01/01/2020		Redevance : Abonnement Pass Eau SAUR - Part SAUR - Pass Eau	
Devise : Euro		Date d'actualisation : 02/04/2024	
CRITERES TARIFAIRES			

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
	Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur		n.r.							

SAUR	Partenaire : SAUR GR		Date : 08/02/2025					
	Référence contrat : 309300/01							
Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société						
Part SAUR								
Prix (HT) à compter du 01/01/2025	Redevance : Consommation - Part SAUR							
Devise : Euro	Date d'actualisation : 09/12/2024							
Prix révisé = ((K=1,021931) * Prix de base) * (K1=0,99501)	K : 1,016832							
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,51 \times (ICHT / ICHTE) + 0,1 \times (0,0534796 / 0,0534796) + 0,39 \times (0,0534796 / 0,0534796)$								
K1 = $0,51 \times (ICHT / ICHTE) + 0,1 \times (0,0534796 / 0,0534796) + 0,39 \times (0,0534796 / 0,0534796)$								
Applications des indices : Valeur connue								
K intermédiaire : 1,021931								
Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au : 01/12/2024						
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée

Page 3/5

ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,10000	01/06/2024	13/09/2024	Site Internet LE MONTEUR			134,20000
010534766	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2015	129,90000						134,32506
	Substitué avec coeff. 1,2426 par 010764288	010764288	01/07/2024	29/11/2024	SITE INTERNET INSEE		1,2426	108,10000
010534796	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2015	142,20000						133,82039
	Substitué avec coeff. 1,1161 par 010764313	010764313	01/07/2024	29/11/2024	SITE INTERNET INSEE		1,1161	119,90000

Page 4/5

Détail du calcul du coefficient de variation					
Résultat=0,51x(ICHTE/CHTEo)+0,1x(010534766/010534766o)+0,39x(010534796/010534796o)					
-	0,51	x	(134,2/124,1)		0,551506849
-	+	0,1	x	(134,32506/129,9)	+ 0,103406513
-	+	0,39	x	(133,82039/142,2)	+ 0,367017947
-					=====
-					1,021931309
Correcteur de révision K1 : 0,99501					
K définitif : 1,016832					
CRITERES TARIFAIRES					
Référence client sur tiers : (BELTRAMO JULIEN (0060568441)):(Autre)					
Tranche (m3/an) définies sur le critère Référence client sur tiers					

n.r.= non assujéti à la redevance	Tranches							
	[1, 250]		251 - Maximum					
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
BELTRAMO JULIEN (0060568441)	0,0000	0,0000	1,3918	1,4152	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
n.r.= non assujéti à la redevance	Tranches							
	1 - Maximum							
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	1,3918	1,4152	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20250929-DEL158_25DOC-AU



6 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LES VOLUMES D'EAU

Attention : Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Les volumes produits sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.

Les volumes importés sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Les volumes exportés sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.

Synthèse des volumes sur l'année calendaire

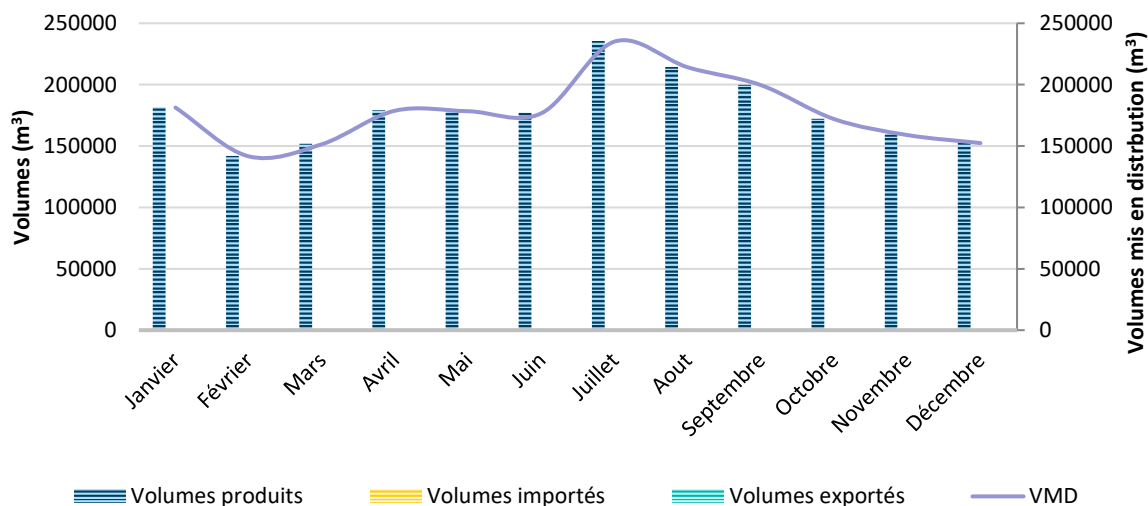
Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

Volumes en (m ³)	2023	2024	Evolution N/N-1
Volume produit	2 135 815	2 144 392	0,4%
Volume importé	0	0	0%
Volume exporté	4 974	4 014	-19,3%
Volume mis en distribution	2 130 841	2 140 378	0,4%

Volumes mensuels en (m³) sur 5 années consécutives

Mois	2023	2024	Evolution N/N-1
Janvier	115 677	181 317	56,7%
Février	148 574	141 621	-4,7%
Mars	156 728	151 468	-3,4%
Avril	176 804	178 784	1,1%
Mai	181 937	178 332	-2%
Juin	166 955	176 695	5,8%
Juillet	225 235	235 106	4,4%
Aout	237 935	214 129	-10%
Septembre	209 030	199 613	-4,5%
Octobre	186 427	171 963	-7,8%
Novembre	166 184	158 962	-4,3%
Décembre	159 355	152 388	-4,4%
Total	2 130 841	2 140 378	0,45%

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice



Les volumes prélevés mensuels par ressource

Les volumes prélevés sont les volumes issus des exhaures des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puits etc...).

AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette - Aiguèze - forage production Roquette

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	263	241	250	419	286	320	658	888	507	326	257	293	4 708
2024	378	226	276	373	385	415	879	860	661	399	348	360	5 560

AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie - Aiguèze - forage production Ardèche

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 249	1 936	3 175	2 170	2 333	2 186	2 829	4 075	2 708	2 429	713	3 327	29 130
2024	3 327	1 372	3 115	3 442	3 577	3 322	3 679	5 379	2 806	2 568	1 848	1 237	35 672

CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005 - Cavillargues - F85 forage d'Auzigues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	15	0	1	1	0	18
2024	0	0	0	0	262	0	1	1	0	1	0	0	265

CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004 - Cavillargues - F91 forage d'Auzigues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	4
2024	0	0	0	0	0	0	2	3	0	1	0	0	6

CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004 - Cavillargues - F94 forage d'Auzigues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 719	2 461	2 459	3 319	3 587	3 100	4 125	3 965	7 122	5 764	4 291	3 475	46 387
2024	4 320	3 977	3 177	3 792	4 006	3 667	3 500	6 709	3 326	3 645	2 281	3 022	45 422

CAVILLARGUES Source d'Auzigues - Cavillargues - Source d'Auzigues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 509	4 162	4 137	6 682	4 531	4 831	6 174	7 103	5 728	5 625	4 663	3 945	62 090
2024	4 291	3 642	2 640	3 962	3 437	4 663	6 299	6 222	4 825	3 730	5 469	4 044	53 224

CODOLET Production et réservoir de Marcoule - Codolet - adduction Grande Profondeur

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 035	1 609	4 340	4 029	3 679	3 012	2 972	2 267	2 752	3 389	3 017	547	33 648
2024	1 169	896	0	0	1 031	2 430	2 262	1 124	2 170	3 575	2 524	1 868	19 049

CODOLET Production et réservoir de Marcoule - Codolet - adduction Piboulière

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 057	2 192	4 224	2 878	3 186	3 221	4 128	4 771	6 348	5 298	5 308	7 155	50 766
2024	6 988	6 052	6 931	8 473	5 350	6 855	11 661	6 662	8 844	8 799	4 745	2 987	84 347

LAVAL SAINT ROMAN Captage des Cannaux - Laval St Roman - Source des Cannaux

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	68	147	123	154	1 086	1 986	1 970	1 976	1 555	1 541	1 299	1 212	13 117
2024	1 935	1 580	1 621	1 485	2 334	2 400	2 760	2 451	6 668	3 052	2 590	4 100	32 976

MONTFAUCON Production Marin - Montfaucon - production Marin

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	7 180	12 530	12 350	15 850	13 130	11 570	14 910	11 700	13 300	8 760	7 940	8 880	138 100
2024	13 730	12 600	12 080	10 480	12 790	9 560	9 130	12 010	11 709	9 922	9 529	6 540	130 080

MONTFAUCON Production Perrier - Montfaucon - production Perrier

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ORSAN Production et réservoir de la Pise - Orsan - production de la Pise

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1	0	0	0	701	1 923	3 033	2 044	992	3 357	3 394	2 512	17 957
2024	2 490	1 791	775	0	0	1	0	0	0	0	47	2 224	7 328

ORSAN Production République - Orsan - forage production République

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 708	4 645	3 986	5 210	6 359	6 964	9 889	12 311	11 329	10 397	11 596	10 181	97 575
2024	9 088	7 082	7 147	8 776	7 219	10 138	7 644	5 542	8 824	8 948	6 665	6 412	93 485

ORSAN Source de Signac - Orsan - Source de Signac

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 973	3 070	1 748	3 171	2 782	1 358	1 023	235	22	1	1	1	15 385
2024	340	612	2 016	3 689	3 160	3 332	3 029	603	265	593	803	856	19 298

SABRAN Forages de Sablet - SABRAN - Forages du Sablet (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 474	2 451	2 463	3 049	2 850	2 982	3 425	3 425	3 216	3 093	2 688	1 613	33 729

SABRAN - Forages de Sablet - SABRAN - forage du Sablet F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	2 041	1 015	1 546	1 752	1 869	1 769	1 819	759	1 310	950	2 285	1 129	18 244

SABRAN - Forages de Sablet - Sabran - forage du Sablet F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	2 450	900	1 699	1 922	2 048	1 675	1 656	1 428	1 432	1 037	1 354	1 922	19 523

SABRAN Production + surpression Charavel - Sabran - forage Charavel

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	174	85	119	144	117	512	563	1 553	1 285	1 444	1 153	1 000	8 149
2024	1 036	122	215	280	131	168	167	147	173	150	151	130	2 870

SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire - Sabran - La Boulidouire F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	899	899	899	899	899	899	899	899	899	899	403	1 393	10 786
2024	1	876	1 397	1 397	2 143	1 737	2 624	2 528	2 054	2 497	1 853	986	20 093

SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire - Sabran - la Boulidouire F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
2024	4	7	11	20	9	10	22	18	3	3	3	70	180

SABRAN Production de Brugas - Sabran - Forages Brugas (F1 et F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 661	5 612	5 496	5 641	5 451	6 439	8 056	9 142	9 876	5 125	4 915	5 064	75 478
2024	7 650	3 179	4 987	6 812	5 149	6 268	10 981	11 119	6 479	6 107	5 548	6 083	80 362

SABRAN Production Sabran Village - Sabran - Forages Village (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	906	1 028	839	911	876	988	1 089	1 008	934	912	808	1 679	11 978
2024	1 112	352	1 150	2 257	2 505	1 541	1 298	1 245	714	630	695	305	13 804

SALAZAC Forage de Carcanon - Salazac - forage Carcanon

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	401	1 179	1 056	1 097	1 463	1 113	1 878	2 833	2 311	1 685	1 228	1 237	17 481
2024	1 574	1 304	1 144	1 646	1 738	2 103	2 208	2 921	1 868	1 421	1 197	1 203	20 327

SALAZAC Source et réservoir Font Poulain - Salazac - Source Font Poulain cpt adduction

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	232	313	296	278	297	286	306	290	239	299	223	268	3 327
2024	274	239	390	10	0	0	0	209	140	398	439	711	2 810

ST ALEXANDRE Production des Plans - St Alexandre - F1 production des Plans

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	7 910	14 183	11 957	16 379	13 883	5 505	20 389	30 310	13 986	8 595	12 805	10 294	166 196
2024	8 773	3 876	11 898	13 978	9 672	18 939	20 347	21 693	12 089	4 433	0	10 014	135 712

ST ALEXANDRE Production des Plans - St Alexandre - F2 production des Plans

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 951	9 657	3 773	5 953	3 858	13 155	6 905	4 188	14 388	12 238	7 126	8 141	94 333
2024	12 108	13 462	6 619	7 749	9 951	4 863	15 351	18	14 044	13 278	19 985	1 725	119 153

ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau - St André de Roquepertuis - puits Courau

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 791	5 458	5 508	6 548	9 571	4 693	8 622	12 719	7 259	6 721	5 398	5 525	81 813
2024	5 329	5 059	2 592	4 422	4 998	6 645	7 163	7 088	6 668	5 620	4 862	5 080	65 526

ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair - St Christol de Rodières - production Toulair

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	689	1 168	1 492	1 846	2 212	1 767	2 442	3 446	2 938	1 981	2 021	1 090	23 092
2024	2 258	1 773	2 013	2 671	1 992	1 250	3 733	1 905	3 156	3 258	1 230	814	26 053

ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque - St Etienne des Sorts - prod la Roque exhaure

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 187	3 983	6 524	3 497	3 702	3 508	4 492	4 651	3 806	3 594	1 509	1 550	44 003
2024	1 486	1 316	1 841	2 307	1 822	2 834	4 078	2 215	2 308	2 728	2 178	2 307	27 420

ST GERVAIS Captage Gourbeson - St Gervais - captage Gourbeson cpt d'exhaure 1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	582	1 338	2 040	1 879	2 448	1 951	3 097	1 478	3 250	2 547	2 021	2 144	24 775
2024	3 349	1 947	1 810	1 997	1 690	1 771	2 150	3 189	2 164	2 090	1 952	5 105	29 214

ST GERVAIS Captage Gourbeson - St Gervais - captage Gourbeson cpt d'exhaure 2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	678	1 617	2 641	2 909	2 993	2 474	3 926	2 888	2 729	2 779	2 047	1 825	29 506
2024	2 166	2 618	1 995	2 293	1 044	1 624	2 484	2 262	1 611	2 495	1 905	1	22 498

ST GERVAIS Source de Foncirgues - St Gervais - Source de Foncirgues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	535	1 444	2 104	1 294	1 503	1 878	1 258	1 492	1 058	1 234	1 157	14 957
2024	1 442	1 217	1 166	1 185	2 418	2 865	2 730	2 333	2 027	1 385	0	155	18 923

ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses - St Julien de Peyrolas - production des Baumasses exhaure

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	11 305	14 350	16 973	18 467	20 137	15 792	18 683	20 397	15 917	16 304	12 023	13 198	193 546
2024	18 421	13 332	13 702	13 551	15 610	16 525	18 058	27 591	22 048	19 739	20 897	23 534	223 008

ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne - St Laurent de Carnols - Prod de Valbonne

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 387	4 760	7 982	6 991	9 983	7 380	8 864	10 176	8 184	8 769	9 625	7 707	94 808
2024	10 428	7 756	7 698	8 635	8 522	10 687	9 251	10 572	8 001	9 216	8 737	10 163	109 666

ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort - St Marcel de Careiret - forage de Grignan exhaure

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 924	4 200	2 564	5 198	3 261	3 480	3 688	4 713	2 524	3 642	3 095	3 012	43 301
2024	3 355	863	2 929	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 147

ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort - St Marcel de Careiret - forage du Rieutord exhaure

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 643	3 737	4 619	0	0	0	1	0	1	1	1	1	14 004
2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	0

ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille - St Michel d'Euzet - forage Bonnefille

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 074	1 568	1 903	1 887	1 981	1 501	2 196	758	735	0	0	0	13 603
2024	0	0	0	0	0	2 691	2 587	3 335	644	792	0	0	10 049

ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves - St Michel d'Euzet - F2 Traves

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves - St Michel d'Euzet - F3 Traves

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	36	138	64	98	870	263	986	3 198	2 890	2 034	1 593	1 536	13 706
2024	1 515	1 224	1 206	1 787	1 261	75	144	928	636	163	1 868	1 037	11 844

ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1 - St Paulet de Caisson - F1 prod de Brugas

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 473	8 513	8 161	11 546	12 205	20 054	24 270	19 242	13 307	9 824	6 435	6 376	145 406
2024	8 669	6 535	7 378	11 941	8 052	9 578	15 378	13 978	12 886	9 854	9 833	9 212	123 294

ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles - St Paulet de Caisson - puits Nord Cantarelles

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	997	1 896	868	1 656	1 843	1 605	2 502	2 581	3 154	4 536	6 158	4 067	31 863
2024	4 248	3 479	5 217	4 007	4 579	1 881	3 254	3 490	4 328	1 867	2 911	2 531	41 792

ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely) Alimenté par ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles - St Paulet de Caisson - Puits Sud Cantarelles (Fely)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 290	1 890	1 871	2 225	2 503	2 169	3 405	3 524	4 409	6 371	8 641	5 744	44 042
2024	6 005	4 926	6 583	6 563	6 527	2 695	4 647	4 978	2 856	5 983	4 146	3 678	59 587

ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle - St Pons la Calm - forage Combe Gazelle

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 665	4 870	3 858	4 611	2 747	2 906	3 723	4 231	3 948	1 216	2 870	3 235	43 880
2024	3 668	3 000	3 268	4 479	3 340	2 890	3 459	4 069	3 798	2 194	2 260	2 320	38 745

VENEJAN Puits St Georges - Vénéjan - Puits St Georges

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	13 138	14 139	17 593	19 042	25 039	20 251	25 560	29 461	24 916	24 532	18 219	21 663	253 553
2024	16 098	15 299	16 278	18 821	22 050	12 629	27 907	17 352	18 990	18 868	17 481	17 578	219 351

VERFEUIL Production de Bousquet - Verfeuil - forage du Bousquet

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	-	-	-	5 106	7 064	6 227	9 543	8 309	8 096	6 279	4 540	4 903	60 067

VERFEUIL Production des Soudans - Verfeuil - F1 prod des Soudans

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 245	4 636	4 929	6 531	5 511	2 123	8 582	5 290	6 328	6 793	6 646	5 181	65 795
2024	5 306	4 074	2 423	8	5 758	4 999	8 111	6 918	6 865	2 586	2 594	4 142	53 784

VERFEUIL Production des Soudans - Verfeuil - F2 prod des Soudans

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 617	1 792	2 418	1 950	2 697	1 599	3 507	3 340	2 159	2 960	3 232	2 547	29 818
2024	2 829	2 375	2 869	7 050	3 173	3 307	3 444	4 300	2 461	1 043	1 543	2 240	36 634

Les volumes produits mensuels par ressource

Les volumes produits sont les volumes générés par les installations de production du service en vue d'être injectés dans le réseau de distribution. Les volumes de service au sein de l'unité de production ne sont pas inclus dans les volumes produits. En fonction des circonstances, ces volumes sont enregistrés à l'une des étapes suivantes :

- A la sortie de l'usine de traitement,
- A la sortie de la station de pompage en cas de désinfection simple,
- A la sortie du réservoir en cas d'alimentation gravitaire avec désinfection simple.

Par conséquent, ces volumes peuvent différer de ceux prélevés dans l'environnement naturel.

AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette - Aiguèze - forage production Roquette

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	263	241	250	419	286	320	658	888	507	326	257	293	4 708
2024	378	226	276	373	385	415	879	860	661	399	348	360	5 560

AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie - Aiguèze - forage production Ardèche

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 249	1 936	3 175	2 170	2 333	2 186	2 829	4 075	2 708	2 429	713	3 327	29 130
2024	3 327	1 372	3 115	3 442	3 577	3 322	3 679	5 379	2 806	2 568	1 848	1 237	35 672

CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005 - Cavillargues - F85 forage d'Auzigues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	15	0	1	1	0	18
2024	0	0	0	0	262	0	1	1	0	1	0	0	265

CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004 - Cavillargues - F91 forage d'Auzigues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	4
2024	0	0	0	0	0	0	2	3	0	1	0	0	6

CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004 - Cavillargues - F94 forage d'Auzigues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 719	2 461	2 459	3 319	3 587	3 100	4 125	3 965	7 122	5 764	4 291	3 475	46 387
2024	4 320	3 977	3 177	3 792	4 006	3 667	3 500	6 709	3 326	3 645	2 281	3 022	45 422

CAVILLARGUES Source d'Auzigues - Cavillargues - Source d'Auzigues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 509	4 162	4 137	6 682	4 531	4 831	6 174	7 103	5 728	5 625	4 663	3 945	62 090
2024	4 291	3 642	2 640	3 962	3 437	4 663	6 299	6 222	4 825	3 730	5 469	4 044	53 224

CODOLET Production et réservoir de Marcoule - Codolet - adduction Grande Profondeur

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 035	1 609	4 340	4 029	3 679	3 012	2 972	2 267	2 752	3 389	3 017	547	33 648
2024	1 169	896	0	0	1 031	2 430	2 262	1 124	2 170	3 575	2 524	1 868	19 049

CODOLET Production et réservoir de Marcoule - Codolet - adduction Piboulière

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 057	2 192	4 224	2 878	3 186	3 221	4 128	4 771	6 348	5 298	5 308	7 155	50 766
2024	6 988	6 052	6 931	8 473	5 350	6 855	11 661	6 662	8 844	8 799	4 745	2 987	84 347

LAVAL SAINT ROMAN Captage des Canaux - Laval St Roman - Source des Canaux

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	68	147	123	154	1 086	1 986	1 970	1 976	1 555	1 541	1 299	1 212	13 117
2024	1 935	1 580	1 621	1 485	2 334	2 400	2 760	2 451	6 668	3 052	2 590	4 100	32 976

MONTFAUCON Production Marin - Montfaucon - production Marin

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	7 180	12 530	12 350	15 850	13 130	11 570	14 910	11 700	13 300	8 760	7 940	8 880	138 100
2024	13 730	12 600	12 080	10 480	12 790	9 560	9 130	12 010	11 709	9 922	9 529	6 540	130 080

MONTFAUCON Production Perrier - Montfaucon - production Perrier

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ORSAN Production et réservoir de la Pise - Orsan - production de la Pise

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1	0	0	0	701	1 923	3 033	2 044	992	3 357	3 394	2 512	17 957
2024	2 490	1 791	775	0	0	1	0	0	0	0	47	2 224	7 328

ORSAN Production République - Orsan - forage production République

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 708	4 645	3 986	5 210	6 359	6 964	9 889	12 311	11 329	10 397	11 596	10 181	97 575
2024	9 088	7 082	7 147	8 776	7 219	10 138	7 644	5 542	8 824	8 948	6 665	6 412	93 485

ORSAN Source de Signac - Orsan - Source de Signac

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 973	3 070	1 748	3 171	2 782	1 358	1 023	235	22	1	1	1	15 385
2024	340	612	2 016	3 689	3 160	3 332	3 029	603	265	593	803	856	19 298

SABRAN Forages de Sablet (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 474	2 451	2 463	3 049	2 850	2 982	3 425	3 425	3 216	3 093	2 688	1 613	33 729

SABRAN - Forages de Sablet - SABRAN - forage du Sablet F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	2 041	1 015	1 546	1 752	1 869	1 769	1 819	759	1 310	950	2 285	1 129	18 244

SABRAN - Forages de Sablet - Sabran - forage du Sablet F2 - PP

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	2 450	900	1 699	1 922	2 048	1 675	1 656	1 428	1 432	1 037	1 354	1 922	19 523

SABRAN Production + surpression Charavel - Sabran - forage Charavel

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	174	85	119	144	117	512	563	1 553	1 285	1 444	1 153	1 000	8 149
2024	1 036	122	215	280	131	168	167	147	173	150	151	130	2 870

SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire - Sabran - La Boulidouire F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	899	899	899	899	899	899	899	899	899	899	403	1 393	10 786
2024	1	876	1 397	1 397	2 143	1 737	2 624	2 528	2 054	2 497	1 853	986	20 093

SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire - Sabran - la Boulidouire F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
2024	4	7	11	20	9	10	22	18	3	3	3	70	180

SABRAN Production de Brugas - Sabran - Forages Brugas (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 661	5 612	5 496	5 641	5 451	6 439	8 056	9 142	9 876	5 125	4 915	5 064	75 478
2024	7 650	3 179	4 987	6 812	5 149	6 268	10 981	11 119	6 479	6 107	5 548	6 083	80 362

SABRAN Production Sabran Village - Sabran - Forages Village (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	906	1 028	839	911	876	988	1 089	1 008	934	912	808	1 679	11 978
2024	1 112	352	1 150	2 257	2 505	1 541	1 298	1 245	714	630	695	305	13 804

SALAZAC Forage de Carcanon - Salazac - forage Carcanon

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	401	1 179	1 056	1 097	1 463	1 113	1 878	2 833	2 311	1 685	1 228	1 237	17 481
2024	1 574	1 304	1 144	1 646	1 738	2 103	2 208	2 921	1 868	1 421	1 197	1 203	20 327

SALAZAC Source et réservoir Font Poulain - Salazac - Source Font Poulain cpt adduction

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	232	313	296	278	297	286	306	290	239	299	223	268	3 327
2024	274	239	390	10	0	0	0	209	140	398	439	711	2 810

ST ALEXANDRE Production des Plans - St Alexandre - F1 production des Plans

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	7 910	14 183	11 957	16 379	13 883	5 505	20 389	30 310	13 986	8 595	12 805	10 294	166 196
2024	8 773	3 876	11 898	13 978	9 672	18 939	20 347	21 693	12 089	4 433	0	10 014	135 712

ST ALEXANDRE Production des Plans - St Alexandre - F2 production des Plans

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 951	9 657	3 773	5 953	3 858	13 155	6 905	4 188	14 388	12 238	7 126	8 141	94 333
2024	12 108	13 462	6 619	7 749	9 951	4 863	15 351	18	14 044	13 278	19 985	1 725	119 153

ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau - St André de Roquepertuis - puits Courau

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 791	5 458	5 508	6 548	9 571	4 693	8 622	12 719	7 259	6 721	5 398	5 525	81 813
2024	5 329	5 059	2 592	4 422	4 998	6 645	7 163	7 088	6 668	5 620	4 862	5 080	65 526

ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair - St Christol de Rodières - production Toulair

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	689	1 168	1 492	1 846	2 212	1 767	2 442	3 446	2 938	1 981	2 021	1 090	23 092
2024	2 258	1 773	2 013	2 671	1 992	1 250	3 733	1 905	3 156	3 258	1 230	814	26 053

ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque - St Etienne des Sorts - prod la Roque

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 187	3 983	6 524	3 497	3 702	3 508	4 492	4 651	3 806	3 594	1 509	1 550	44 003
2024	1 486	1 316	1 841	2 307	1 822	2 834	4 078	2 215	2 308	2 728	2 178	2 307	27 420

ST GERVAIS Captage Gourbeson - St Gervais - captage Gourbeson cpt d'exhaure 1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	582	1 338	2 040	1 879	2 448	1 951	3 097	1 478	3 250	2 547	2 021	2 144	24 775
2024	3 349	1 947	1 810	1 997	1 690	1 771	2 150	3 189	2 164	2 090	1 952	5 105	29 214

ST GERVAIS Captage Gourbeson - St Gervais - captage Gourbeson cpt d'exhaure 2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	678	1 617	2 641	2 909	2 993	2 474	3 926	2 888	2 729	2 779	2 047	1 825	29 506
2024	2 166	2 618	1 995	2 293	1 044	1 624	2 484	2 262	1 611	2 495	1 905	1	22 498

ST GERVAIS Source de Foncirgues - St Gervais - Source de Foncirgues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	535	1 444	2 104	1 294	1 503	1 878	1 258	1 492	1 058	1 234	1 157	14 957
2024	1 442	1 217	1 166	1 185	2 418	2 865	2 730	2 333	2 027	1 385	0	155	18 923

ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses - St Julien de Peyrolas - production des Baumasses

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	11 305	14 350	16 973	18 467	20 137	15 792	18 683	20 397	15 917	16 304	12 023	13 198	193 546
2024	18 421	13 332	13 702	13 551	15 610	16 525	18 058	27 591	22 048	19 739	20 897	23 534	223 008

ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne - St Laurent de Carnols - Prod de Valbonne

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 387	4 760	7 982	6 991	9 983	7 380	8 864	10 176	8 184	8 769	9 625	7 707	94 808
2024	10 428	7 756	7 698	8 635	8 522	10 687	9 251	10 572	8 001	9 216	8 737	10 163	109 666

ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort - St Marcel de Careiret - forage de Grignan prod du Rieutord

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 924	4 200	2 564	5 198	3 261	3 480	3 688	4 713	2 524	3 642	3 095	3 012	43 301
2024	3 355	863	2 929	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 147

ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort - St Marcel de Careiret - forage du Rieutord

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 643	3 737	4 619	0	0	0	1	0	1	1	1	1	14 004
2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	0

ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille - St Michel d'Euzet - forage Bonnefille

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 074	1 568	1 903	1 887	1 981	1 501	2 196	758	735	0	0	0	13 603
2024	0	0	0	0	0	2 691	2 587	3 335	644	792	0	0	10 049

ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves - St Michel d'Euzet - F2 Traves

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves - St Michel d'Euzet - F3 Traves

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	36	138	64	98	870	263	986	3 198	2 890	2 034	1 593	1 536	13 706
2024	1 515	1 224	1 206	1 787	1 261	75	144	928	636	163	1 868	1 037	11 844

ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1 - St Paulet de Caisson - F1 prod de Brugas

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 473	8 513	8 161	11 546	12 205	20 054	24 270	19 242	13 307	9 824	6 435	6 376	145 406
2024	8 669	6 535	7 378	11 941	8 052	9 578	15 378	13 978	12 886	9 854	9 833	9 212	123 294

ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles - St Paulet de Caisson - puits Nord Cantarelles

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	997	1 896	868	1 656	1 843	1 605	2 502	2 581	3 154	4 536	6 158	4 067	31 863
2024	4 248	3 479	5 217	4 007	4 579	1 881	3 254	3 490	4 328	1 867	2 911	2 531	41 792

ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely) Alimenté par ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles - St Paulet de Caisson - puits sud Cantarelles (Fely)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 290	1 890	1 871	2 225	2 503	2 169	3 405	3 524	4 409	6 371	8 641	5 744	44 042
2024	6 005	4 926	6 583	6 563	6 527	2 695	4 647	4 978	2 856	5 983	4 146	3 678	59 587

ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle - St Pons la Calm - forage Combe Gazelle

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 665	4 870	3 858	4 611	2 747	2 906	3 723	4 231	3 948	1 216	2 870	3 235	43 880
2024	3 668	3 000	3 268	4 479	3 340	2 890	3 459	4 069	3 798	2 194	2 260	2 320	38 745

VENEJAN Puits St Georges - Vénéjan - Puits St Georges

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	13 138	14 139	17 593	19 042	25 039	20 251	25 560	29 461	24 916	24 532	18 219	21 663	253 553
2024	16 098	15 299	16 278	18 821	22 050	12 629	27 907	17 352	18 990	18 868	17 481	17 578	219 351

VERFEUIL Production de Bousquet - St Marcel De Careiret- forage du Bousquet

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	-	-	-	5 106	7 064	6 227	9 543	8 309	8 096	6 279	4 540	4 903	60 067

VERFEUIL Production des Soudans - Verfeuil - F1 prod des Soudans

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 245	4 636	4 929	6 531	5 511	2 123	8 582	5 290	6 328	6 793	6 646	5 181	65 795
2024	5 306	4 074	2 423	8	5 758	4 999	8 111	6 918	6 865	2 586	2 594	4 142	53 784

VERFEUIL Production des Soudans - Verfeuil - F2 prod des Soudans

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 617	1 792	2 418	1 950	2 697	1 599	3 507	3 340	2 159	2 960	3 232	2 547	29 818
2024	2 829	2 375	2 869	7 050	3 173	3 307	3 444	4 300	2 461	1 043	1 543	2 240	36 634

Les volumes exportés mensuels par ressource*

Volumes exportés concernent l'approvisionnement en eau potable fourni à un autre service.

VEG Externe - Verfeuil vers St André d'Olérargues (VEOLIA) - Compteur VE Verfeuil vers St André d'Olérargues*

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	84	964
2024	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78	75	933

Comptage Achat d'Eau depuis Verfeuil - GOUDARGUES - Comptage 1 Achat d'Eau depuis Verfeuil – GOUDARGUES*

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	168	2 005
2024	128	128	128	128	128	128	128	128	128	128	128	133	1 541

Comptage Achat d'Eau depuis Verfeuil - GOUDARGUES - comptage 2 Achat d'Eau depuis Verfeuil – GOUDARGUES*

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	167	168	2 005
2024	128	128	128	128	128	128	128	128	128	128	128	132	1 540

**Données fournies à l'Agence de l'Eau RMC par le délégataire AEP et la collectivité CAGR en Juillet 2025*

LES INDICATEURS

Attention : Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

Définitions des notions utilisées pour les indicateurs :

Les volumes produits sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.

Les volumes importés sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Les volumes exportés sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.

Les volumes mis en distribution correspondent à la somme des volumes produits et importés, auxquels on soustrait les volumes exportés.

Les volumes consommés autorisés sont la somme des volumes consommés comptabilisés hors vente en gros sur 365 jours, des volumes sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes consommés comptabilisés sont les volumes d'eau potable consommés comptabilisés par les clients du périmètre de votre contrat n'incluant pas les ventes d'eau en gros et/ou les volumes exportés.

Le Rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{\text{Volumes consommés autorisés} + \text{Volumes vendus en gros}}{\text{Volumes produits} + \text{Volumes achetés en gros}}$$

	2023	2024	Evolution N/N-1
Volume produit	2 135 815	2 144 392	0,4%
Volume acheté en gros	0	0	0%
Volume vendu en gros	4 974	4 014	-19,3%
Volume consommé autorisé	1 158 653	1 258 667	8,6%
Rendement IDM (%)	54,5%	58,9%	8,1%

Le Rendement Primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volumes consommés comptabilisés}}{\text{Volumes mis en distribution}}$$

	2023	2024	Evolution N/N-1
Volume produit	2 135 815	2 144 392	0,4%
Volume acheté en gros	0	0	0%
Volume vendu en gros	4 974	4 014	-19,3%
Volume mis en distribution	2 130 841	2 140 378	0,4%
Volume consommé	1 094 579	1 158 029	5,8%
Rendement primaire (%)	51,4%	54,1%	5,3%

L'Indice Linéaire de Pertes

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique les volumes perdus par jour et par kilomètre de réseau.

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Il permet de mesurer la performance du réseau en fonction de sa nature.

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volumes mis en distribution} - \text{Volumes consommés autorisés}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2023	2024	Evolution N/N-1
Volume produit	2 135 815	2 144 392	0,4%
Volume acheté en gros	0	0	0%
Volume vendu en gros	4 974	4 014	-19,3%
Volume mis en distribution	2 130 841	2 140 378	0,4%
Volume consommé autorisé	1 158 653	1 258 667	8,6%
Linéaire du réseau	509	510	0,2%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	5,23	4,74	-9,4%

L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés

L'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC) correspond au ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison et l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)} = \frac{\text{Volumes mis en distribution} - \text{Volumes consommés}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2023	2024	Evolution N/N-1
Volume produit	2 135 815	2 144 392	0,4%
Volume acheté en gros	0	0	0%
Volume vendu en gros	4 974	4 014	-19,3%
Volume mis en distribution	2 130 841	2 140 378	0,4%
Volume consommé	1 094 579	1 158 029	5,8%
Linéaire du réseau	509	510	0,2%
Indice linéaire de volume non compté	5,57	5,28	-5,3%

L'Indice Linéaire de Consommation

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) correspond au ratio des volumes consommés autorisés et des volumes exportés par kilomètre de réseau.

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau.

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volumes consommés autorisés} + \text{Volumes exportés}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2023	2024	Evolution N/N-1
Volume produit	2 135 815	2 144 392	0,4%
Volume acheté en gros	0	0	0%
Volume vendu en gros	4 974	4 014	-19,3%
Volume mis en distribution	2 130 841	2 140 378	0,4%
Volume consommé autorisé	1 158 653	1 258 667	8,6%
Linéaire du réseau	509	510	0,2%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	6,26	6,78	8,4%

Rendement par commune

	VMD *	PRODUCTION*	IMPORT interne*	EXPORT interne*	V consommation clientèle**	VBR	V consommation autorisée	Longueur réseau (kml)	% Volume Service / VMD	Rendement laire	Rendement IDM	ILC (m3/j/km)	Rendement Grenelle	ILVNC (m3/j/km)	ILP (m3/j/km)
CONTRAT	2 140 378	2 144 392		4 014	1 158 029	100 638	1 258 668	510,137	4,70%	54,10%	58,88%	6,78	66,36%	5,28	4,74
AIGUEZE	41 232	41 232	0	0	19 627	1 237	20 864	10,972	3,00%	47,60%	50,60%	5,21	66,04%	5,39	5,09
CARSAN	66 703		66 703		61 439	2 001	63 440	29,508	3,00%	92,11%	95,11%	5,89	66,18%	0,49	0,30
CAVILLARGUES	98 917	98 917			51 772	2 968	54 739	19,010	3,00%	52,34%	55,34%	7,89	66,58%	6,79	6,37
CODOLET	103 396	103 396			36 287	26 857	63 144	10,227	25,97%	35,10%	61,07%	16,92	68,38%	17,98	10,78
LAVAL-SAINT-ROMAN	32 976	32 976			13 971	989	14 961	7,184	3,00%	42,37%	45,37%	5,71	66,14%	7,25	6,87
MONTFAUCON	130 080	130 080			66 456	3 902	70 359	14,333	3,00%	51,09%	54,09%	13,45	67,69%	12,16	11,42
ORSAN	120 111	120 111			55 694	3 603	59 297	21,999	3,00%	46,37%	49,37%	7,38	66,48%	8,02	7,57
SABRAN	155 076	155 076			104 206	4 652	108 858	42,425	3,00%	67,20%	70,20%	7,03	66,41%	3,29	2,98
SAINT-ALEXANDRE	188 162	254 865		66 703	96 905	5 645	102 550	45,471	3,00%	51,50%	66,41%	10,20	67,04%	5,50	5,16
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	65 526	65 526			37 615	1 966	39 581	16,127	3,00%	57,40%	60,40%	6,72	66,34%	4,74	4,41
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	26 053	26 053			16 417	782	17 199	16,615	3,00%	63,01%	66,01%	2,84	65,57%	1,59	1,46
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	27 420	27 420			20 403	823	21 225	6,250	3,00%	74,41%	77,41%	9,30	66,86%	3,08	2,72
SAINT-GERVAIS	70 635	70 635			38 113	2 119	40 232	21,324	3,00%	53,96%	56,96%	5,17	66,03%	4,18	3,91
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	223 008	223 008			86 562	6 690	93 253	44,239	3,00%	38,82%	41,82%	5,78	66,16%	8,45	8,04
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	73 068	109 666		36 598	33 878	2 192	36 070	9,653	3,00%	46,36%	66,26%	20,62	69,12%	11,12	10,50
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	67 215	67 215			37 848	2 016	39 864	19,878	3,00%	56,31%	59,31%	5,49	66,10%	4,05	3,77
SAINT-MICHEL-D'EUZET	58 491	21 893	36 598		38 063	1 755	39 817	16,472	3,00%	65,07%	68,07%	6,62	66,32%	3,40	3,11
SAINT-NAZAIRE	90 273		90 273		60 647	2 708	63 356	17,875	3,00%	67,18%	70,18%	9,71	66,94%	4,54	4,13
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	224 672	224 672			121 231	6 740	127 971	55,687	3,00%	53,96%	56,96%	6,30	66,26%	5,09	4,76
SAINT-PONS-LA-CALM	38 745	38 745			32 161	1 162	33 323	10,360	3,00%	83,01%	86,01%	8,81	66,76%	1,74	1,43
SALAZAC	23 137	23 137			14 607	694	15 301	12,947	3,00%	63,13%	66,13%	3,24	65,65%	1,81	1,66
VENEJAN	129 078	219 351		90 273	77 535	3 872	81 408	39,658	3,00%	60,07%	78,27%	11,86	67,37%	3,56	3,29
VERFEUIL	86 404	90 418		4 014	36 593	15 264	51 857	21,920	17,67%	42,35%	61,79%	6,98	66,40%	6,23	4,32

*volumes sur l'année civile

** volumes sur la période de relève ramenés à 365j

A noter que dans les volumes besoins réseaux (VBR), nous n'avons pas tenu compte des volumes non comptabilisés des branchements communaux

CONSOMMATION D'ENERGIE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2023	2024
AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	6 456	7 556
AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	19 872	22 578
CAVILLARGUES Reprise des Ecartis Gaujargues	4 723	3 952
CODOLET Forages Piboulière	12 101	11 902
CODOLET Production et réservoir de Marcoule	65 530	63 100
LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	6 770	9 667
MONTFAUCON Production Marin	31 776	29 613
MONTFAUCON Production Perrier	328	209
ORSAN Production et réservoir de la Pise	8 448	11 431
ORSAN Production République	79 550	67 744
Réservoir de Sabran Donnat Hameau de Carmes le Palus	0	66
Réservoir de Sabran Sablet	0	30
SABRAN Forage F85	15 469	14 846
SABRAN Forages F91 + F94	45	281
SABRAN Production de Brugas	32 871	35 534
SABRAN Station de pompage (Salle de Mariages)	- 7 792	13 590
SABRAN Station de pompage Donat	47 992	52 184
SABRAN Station de pompage Mégiers	11 850	14 071
SABRAN Station de pompage Sablet	11 665	15 610
SABRAN Suppression Charavel (HS doublon avec 30225SS00006)	7 292	6 566
SABRAN Suppression Place Guillaume	1 345	2 473
SALAZAC Forage de Carcanon	0	42 156
SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	796	1 519
ST ALEXANDRE Production des Plans	168 302	146 361
ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	133 771	124 035
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	49 201	24 903
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	12 485	14 404
ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	50 220	57 668
ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	33 990	27 834
ST GERVAIS Captage Gourbeson	12 868	21 559
ST GERVAIS Reprise les Célettes	579	1 171
ST GERVAIS Réservoir Espais	570	813
ST GERVAIS Réservoir la Ramade	7 284	16 795
ST GERVAIS Source de Foncigues	966	1 120
ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	117 306	109 740
ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	34 243	31 807
ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	2 691	1 224

	2023	2024
ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	58 119	70 150
ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet	34	44
ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	28 344	12 458
ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	1 892	3 161
ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette	383	736
ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	4 154	15 802
ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	10 670	9 658
ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	3 391	4 286
ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	93 261	76 282
ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	36 449	37 926
ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	9 920	11 245
ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	9 095	11 937
ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	25 269	56 467
VERFEUIL Puits St Georges	201 858	164 048
VERFEUIL Réservoir Haut Service Grand Château	1 123	1 137
VERFEUIL Production de Bousquet	0	51 253
VERFEUIL Production des Soudans	61 797	100 778
Total	1 527 322	1 633 480

Les sites avec des consommations négatives sont des ex tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

SAUR a travaillé étroitement avec ENEDIS ces dernières années afin de faciliter le déploiement du compteur LINKY sur vos sites. A ce jour, 99% du parc de compteurs électriques exploités par SAUR sont équipés d'un compteur LINKY.

7 LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	1	2
Physico-chimique	2	2
Nombre total d'échantillons	2	2

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	2	2	100	6	6	100
Physico-chimique	2	2	100	6	6	100
Nombre total d'échantillons	2	2	100	6	6	100

L'EAU DISTRIBUEE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	206	205	99,5	98	98	100
Physico-chimique	237	216	91	100	100	100
Nombre total d'échantillons	237	215	92	100	100	100

Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Chlorothalonil-R471811	ARS	23/01/2024	VENEJAN Réseau d'eau potable 3093000001	µg/l	0,1	0,12	STATION DE VENEJAN
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	30/01/2024	Réseau communal de Sabran - 3093000001	µg/l	0,1	0,128	CHARAVEL

Chlorothalonil-R471811	ARS	29/02/2024	SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire	µg/l	0,1	0,14	STATION DE MEGIERS
Chlorothalonil-R471811	ARS	29/03/2024	SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire	µg/l	0,1	0,35	STATION DE MEGIERS
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	09/04/2024	Réseau communal de Saint-Michel-d'Euzet - 3093000001	µg/l	0,1	0,11	ECOLE PRIMAIRE
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	12/04/2024	Réseau communal de Saint-Laurent-de-Carnols - 3093000001	µg/l	0,1	0,11	Point de prélèvement Saint-Laurent-de-Carnols
Nitrites (en NO ₂)	ARS	21/05/2024	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	mg/l	0,5	1,51	STATION DU RESERVOIR CODOLET
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	22/05/2024	SABRAN Production + surpression Charavel	µg/l	0,1	0,13	STATION DE CHARAVEL
Nitrites (en NO ₂)	ARS	24/05/2024	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	mg/l	0,5	0,6	STATION DU RESERVOIR CODOLET
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	05/07/2024	SABRAN Production + surpression Charavel	µg/l	0,1	0,23	STATION DE CHARAVEL
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	11/07/2024	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	µg/l	0,1	0,14	LA ROQUETTE
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	25/07/2024	Réseau communal de Saint-Michel-d'Euzet - 3093000001	µg/l	0,1	0,11	SAINT MICHEL D'EUZET
Entérocoques	ARS	13/08/2024	Réseau communal de Sabran - 3093000001	N/100 ml	0	3	STATION D'AUZIGUES
Plomb	ARS	24/09/2024	Réseau communal de Sabran - 3093000001	µg/l	10	23	MAIRIE-PARTICULIERS COMMERCES ECOLE
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	24/09/2024	SABRAN Production Sabran Village	µg/l	0,1	0,1	STATION DE SABRAN
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	25/09/2024	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	µg/l	0,1	0,1	STATION DE VALBONNE
Plomb	ARS	27/09/2024	Réseau communal de Sabran - 3093000001	µg/l	10	23	MAIRIE-PARTICULIERS COMMERCES ECOLE
Somme des 20 PFAS	ARS	02/10/2024	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	µg/l	0,1	0,14	STATION DU RESERVOIR CODOLET
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	09/10/2024	Réseau communal de Sabran - 3093000001	µg/l	0,1	0,18	STATION D'AUZIGUES
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	09/10/2024	SABRAN Production + surpression Charavel	µg/l	0,1	0,23	STATION DE CHARAVEL

Déisopropyl- déséthyl-atrazine	ARS	14/10/2024	Réseau communal de Aiguèze - 3093000001	µg/l	0,1	0,12	STATION DE LA ROUQUETTE
Déisopropyl- déséthyl-atrazine	ARS	31/10/2024	Réseau communal de Sabran - 3093000001	µg/l	0,1	0,18	CHARAVEL

NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet et suit cinq axes d'évolution :

- l'accès à l'eau potable pour tous, en réponse à la 1ère initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain ».
- l'évaluation de la sécurité sanitaire de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive.
- l'actualisation de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques.
- l'harmonisation entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable.
- le renforcement de la transparence pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

Les 14 premiers arrêtés de la directive eau potable ont été publiés

Après sa traduction en droit français, et la publication de l'ordonnance du 22 décembre 2022 (n°2022-1611) et de deux décrets (2022-1720 et N°2022-1721) du 29 décembre 2022, le nouveau cadre de la directive eau potable 2020/2184 s'est mis en place en 2023. De nombreux arrêtés se rapportant à cette directive ont été publiés dès le mois de janvier sans que ne soient toutefois précisé les moyens financiers alloués aux collectivités pour la mise en place de ces nouvelles dispositions.



- L'arrêté du 3 janvier relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau est également paru au JO du 11 janvier 2023.
 - Il précise les modalités de sa mise en place par les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE)
 - Sa mise en place devra être effective avant le 12 juillet 2027 pour les zones de captage et avant le 12 janvier 2029 pour la production et la distribution d'eau.
 - Il devra faire l'objet d'une mise à jour tous les 6 ans et d'une évaluation obligatoire de sa mise en œuvre avant chaque mise à jour.
 - Le texte rappelle les finalités des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau d'identifier les dangers et événements dangereux susceptibles de détériorer la qualité de l'eau prélevée, les acteurs, d'évaluer les risques associés (ces risques sont soit qualitatifs soit quantitatifs si ils agissent indirectement sur la qualité de l'eau) et de mettre en place des mesures de gestion des risques, dont la faisabilité technique et financière aura été éprouvée, afin de permettre d'éviter ou de diminuer ces risques à un niveau acceptable.
 - En annexe l'arrêté précise le contenu de l'évaluation des risques appliquée aux zones de captage et à la production et à la distribution d'eau.
 - SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

13 arrêtés d'application sont également parus début 2023 :

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique
 - Principales dispositions transposées :
 - Intégration de nouveaux paramètres et des exigences de qualité associées : sous-produits de la désinfection, chlorates, chlorites, acides haloacétiques, composés perfluorés, bisphénol A, uranium chimique, microcystines.
 - Normes de qualité relevées pour : antimoine, bore, sélénium.
 - Normes de qualité abaissées pour : plomb, chrome.
 - Normes précisées pour : métabolites de pesticides.
 - Introduction des valeurs indicatives → utilisation pour les métabolites de pesticides non pertinents
 - Introduction des valeurs de vigilance
- Principales évolutions pour les exigences de qualité en eaux distribuées

Évolutions par rapport à la réglementation antérieure	Paramètres	Limites de qualité	Commentaires	Dates pour la mise en conformité
Nouveaux paramètres				Janvier 2023
	Chlorates	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorates	
	Chlorites	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorites	
	Bisphénol A	2,5 µg/L	Mise à jour possible par la CE au regard des travaux EFSA	
	AHA (somme de 5)	60 µg/L	Si traitement de désinfection pouvant générer des AHA. Somme : acide chloroacétique, dichloroacétique et trichloroacétique, acide bromoacétique et dibromoacétique	
	Uranium chimique	30 µg/L		
	Microcystines Total	1 µg/L	À analyser en fonction de la situation	
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/L	Somme de 20 molécules définies dans l'arrêté	
	Chrome VI	6 µg/L		
Relèvement de la limite de qualité				Janvier 2023
	Antimoine	10 µg/L		
	Bore	1,5 mg/L	2,4 mg/L si eau de mer dessalée ou conditions géologiques particulières	
	Sélénium	20 µg/L	30 µg/L si conditions géologiques particulières	
Abaissement de la limite de qualité				Janvier 2036
	Chrome	25 µg/L		
	Plomb	5 µg/L	En amont des installations privées de distribution	
Autre				Janvier 2023
	Pesticides	Pas de changement	Précision sur la notion de pertinence d'un métabolite dans les EDCH. Les métabolites de pesticides non pertinents sont exclus du calcul pour la somme des pesticides. Définition d'une valeur de gestion (valeur indicative) pour les métabolites non pertinents = 0,9 µg/L.	

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles pris en application des articles R.1321-31 à R.1321-36 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production et de la distribution d'eau et aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant ce programme, en application des articles R.1321-23 et R.1321-24 du code de la santé publique

- Le programme de tests et d'analyses de la surveillance est défini sur la base d'une analyse des dangers que peuvent présenter les installations du système de production et de distribution d'eau, réalisée dans le cadre du PGSSE.
 - Réévaluation a minima tous les 6 ans.
 - Il doit comprendre la surveillance des paramètres :
 - turbidité, notamment afin de vérifier l'efficacité de l'élimination physique au moyen de procédés de filtration ;
 - coliphages somatiques, afin de vérifier, si nécessaire, l'efficacité des procédés de traitement des eaux brutes contre les virus pathogènes ;
 - chlore et sous-produits de désinfection, afin d'évaluer l'efficacité du traitement de désinfection, ainsi que la rémanence du chlore et la présence de sous-produits de la désinfection en tout point et jusqu'au bout du réseau de distribution, lorsqu'un traitement de désinfection est mis en oeuvre ;
 - équilibre calco-carbonique, afin de prévenir ou d'anticiper les phénomènes de corrosion ou d'entartrage des réseaux de distribution et une éventuelle dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau ;
 - tout autre paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou d'une dégradation de la qualité de l'eau au cours de sa distribution tel que le chlorure de vinyle monomère, au regard des limites de qualité fixées dans l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié susvisé et relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R.1321-24 du code de la santé publique
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une eau de source ou une eau rendue potable par traitement à des fins de conditionnement
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvement et d'analyse du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
 - Ce texte établit le programme du contrôle sanitaire assuré par les agences régionales de santé pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine et pour les eaux destinées à la consommation humaine.
 - Il détermine le contenu des analyses types à effectuer sur la ressource (eaux d'origine souterraine ou superficielle), sur les points de mise en distribution, et au robinet du consommateur.
 - Il détermine les fréquences minimales annuelles des prélèvements d'échantillons d'eau et d'analyses en fonction du débit (en m3/jour).
 - Il entrera en vigueur le 1er janvier 2026.
 - Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyses utilisées dans le cadre de la réalisation du contrôle sanitaire des eaux
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2013 relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
 - Arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant les prélèvements et les analyses de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- D'autres arrêtés d'application complémentaires viendront transposer des exigences de la Directive Européenne (UE) 2020/2184, en particulier les articles suivants :
- L'article 4.3, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m3/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

- L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.
- L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,
- L'article 17 vise améliorer la confiance du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

METABOLITES DE PESTICIDES

L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

Comment définit-on la liste des pesticides et métabolites recherchés ?

- La liste des pesticides à rechercher dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux n'est pas arrêtée au niveau national.
- Compte-tenu du nombre élevé de molécules de pesticides étant ou ayant été autorisées/utilisées et de la diversité des contextes régionaux, le choix des molécules est effectué par chaque ARS et est révisé régulièrement.
- Il est ainsi tenu compte des activités et usages agricoles, des surfaces cultivées, de la probabilité de les retrouver dans les eaux et de leur toxicité sur la santé humaine.

Comment surveille-t-on les pesticides et leurs métabolites ?

Les exigences de qualité de l'eau distribuée sont précisées dans le Code de la santé publique en application de la Directive européenne 2020/2184. La surveillance mise en œuvre par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux compare les concentrations retrouvées dans les eaux distribuées à ces limites ainsi qu'à des valeurs de gestion introduites par l'instruction N°DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 :

Pour les métabolites PERTINENTS et les pesticides :

- La limite de qualité (LQ) :
 - 0,1 µg/l par molécule (sauf pour l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et l'heptachlorépoxyde : 0,03 µg/l) et 0,5 µg/l pour la somme des molécules mises en évidence.
 - L'eau est conforme lorsqu'elle répond à la limite de qualité.
 - Ces valeurs réglementaires ont été établies dans un objectif de lutte contre la pollution de la ressource et non sur la base d'une approche toxicologique d'impact sur la santé.
- La valeur sanitaire maximale (Vmax) :
 - C'est une valeur de gestion, établie par l'ANSES, propre à chaque molécule, en deçà de laquelle l'eau peut être consommée sans entraîner d'effet néfaste pour la santé.
 - A vocation à n'être utilisée que pour une durée limitée (période de dérogation), pendant laquelle des actions de remédiation doivent être mises en place.

Pour les métabolites NON-PERTINENTS :

- Ne sont pas soumis aux limites de qualité. Cependant leur concentration dans l'eau doit rester inférieure à la valeur guide de gestion sanitaire (Vguide) définie pour chaque substance par l'ANSES, ou à défaut, à une valeur indicative unique fixée à 0,9 µg/l.

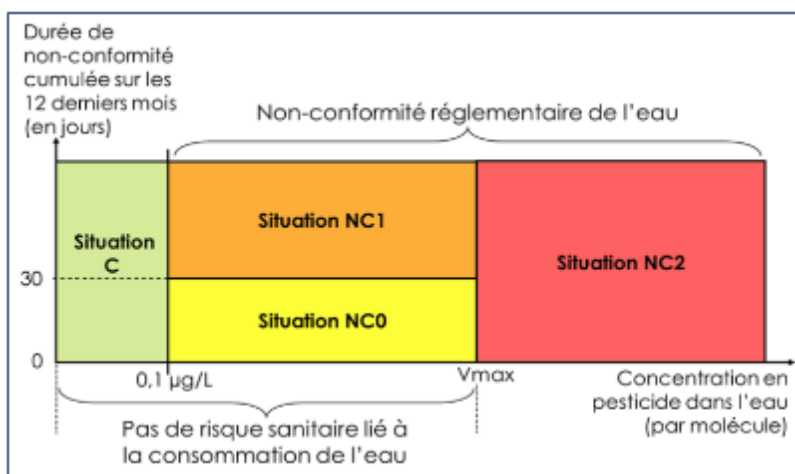
Comment sont déterminées les Vmax ?

- Les valeurs sanitaires maximale sont déterminées par l'ANSES à partir des valeurs toxicologiques de référence (VTR) s'appliquant aux substances actives ou métabolites, en considérant que l'exposition d'une personne par l'eau qu'elle consomme ne doit pas dépasser 10 % de la VTR.
- Pour assurer la plus grande sécurité possible, la Vmax est construite pour protéger les forts consommateurs d'eau du robinet et tient compte de la consommation d'eau tout au long de la vie.
- Ces valeurs sanitaires maximales sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, en particulier quand des VTR sont actualisées, ou encore quand les méthodes de calculs sont revues. La méthode d'élaboration des Vmax, mise en place à l'Agence en 2007, a ainsi été réactualisée dans un avis de 2019 en utilisant des données nationales récentes.
- Depuis 2007, ce sont un peu moins de 200 molécules qui ont fait l'objet d'une détermination de Vmax, dont environ 20 ont fait l'objet d'une réévaluation. A ce jour, les Vmax déterminées sont presque toutes supérieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L (rares exceptions pour certains chlorés)

- En l'absence d'évaluation disponible de la Vmax par l'ANSES, l'instruction de la DGS du 24 mai 2022 prévoit la possibilité d'utiliser une Valeur Sanitaire Transitoire (VST) établie par l'Agence fédérale de l'environnement allemande (Umweltbundesamt, UBA)

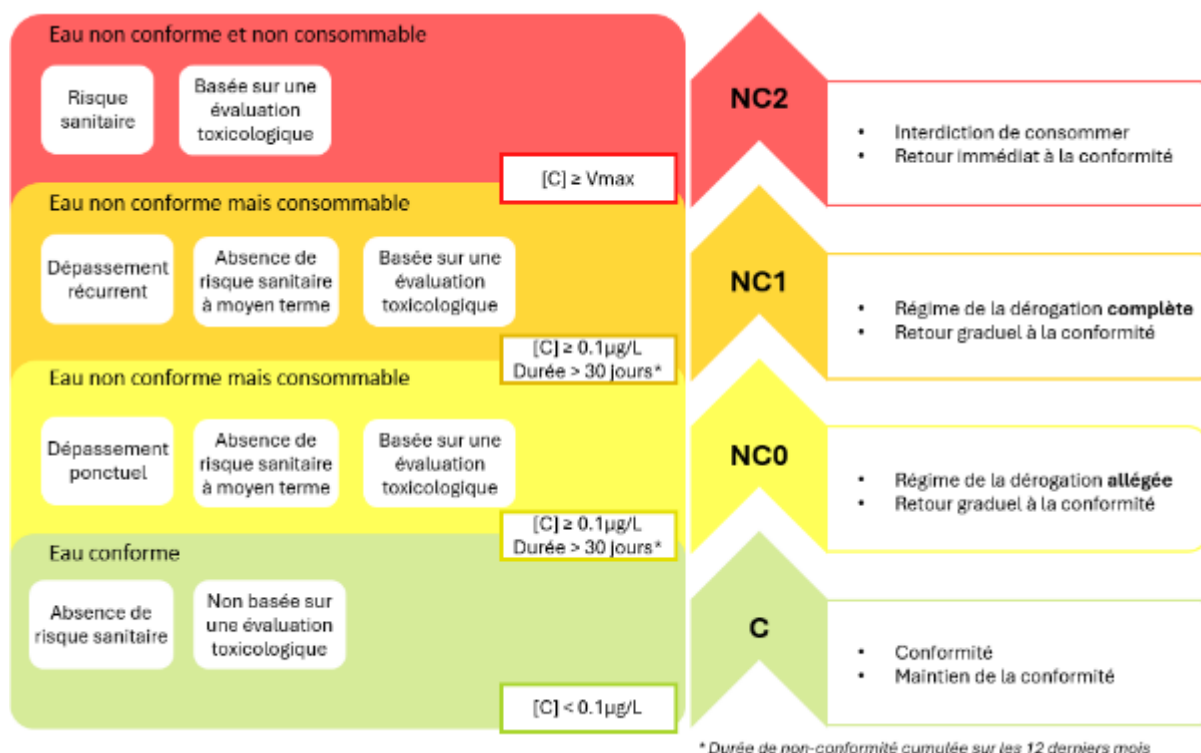
Mesures de gestion en cas de dépassement de la LQ

L'instruction de la DGS du 18/12/2020 distingue 4 types de situations selon la concentration et la durée du dépassement :



Situation		Risque sanitaire pour la population	Qualification	Actions à engager par l'ARS	Actions à engager par la PRPDE
C	<LQ en permanence	Non	Eau conforme	RAS	RAS
NC0	>LQ mais <Vmax pendant <30j/an cumulés	Non	Eau non conforme mais consommable	Programme renforcé de suivi, distribution eau encadrée par une dérogation selon une procédure "allégée"	- Information de la population, - demande de dérogation auprès du préfet avec plan d'action retour à la conformité sous 3 ans maxi. Renouvelable 1 fois.
NC1	>LQ mais <Vmax pendant >30j/an cumulés	Non	Eau non conforme mais consommable	Programme renforcé de suivi, distribution eau encadrée par une dérogation selon une procédure "complète"	- Information de la population - demande de dérogation auprès du préfet avec plan d'action retour à la conformité sous 3 ans maxi. Renouvelable 1 fois.
NC2	> Vmax quelle que soit la durée du dépassement	Oui	Eau non conforme et non consommable	Pas de dérogation possible	- Réaliser une enquête afin de déterminer l'origine de la contamination. - Informers la population de ne pas utiliser l'eau du réseau public pour les usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson, hormis le lavage des aliments). - Informers les centres de dialyse, professions médicales et responsables d'entreprise du secteur alimentaire. - Informers les propriétaires ou utilisateurs de puits privés.

Principes de gestion des non-conformités



Instruction DGS du 20 octobre 2023

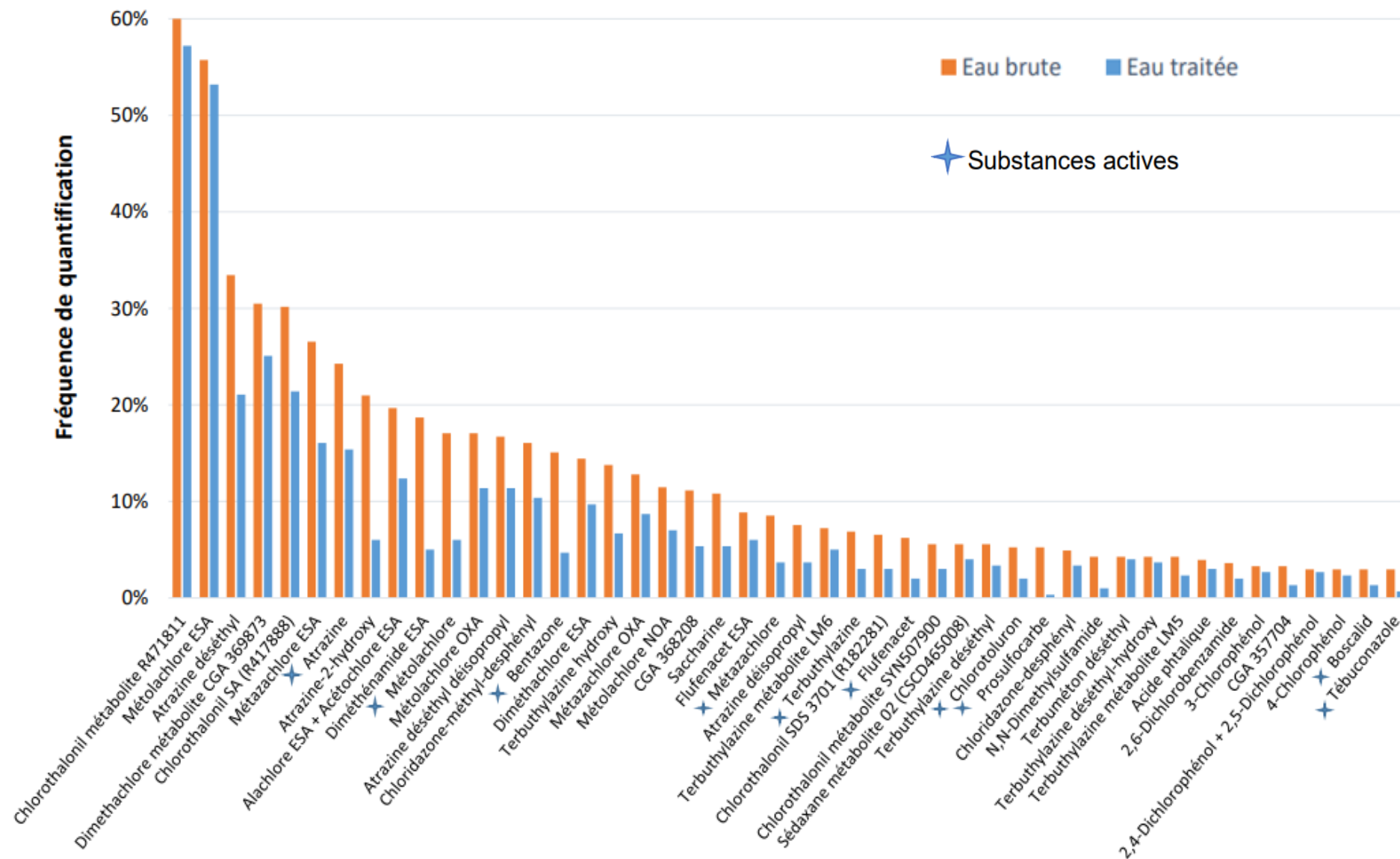
- Parution d'une instruction interministérielle de la DGS à destination des ARS : Instruction N° DGS/EA/2023/160 du 20 octobre 2023 relative à « la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH, à l'exclusion des eaux conditionnées. »
- Fait suite aux difficultés d'application des mesures de gestion sanitaire par certaines ARS sur des territoires qui font face à des valeurs particulièrement élevées de certaines molécules sans V max.
- Les métabolites du Chloridazone et du Chlorothalonil sont particulièrement ciblés, car concernés par des dépassements des valeurs transitoires (VST) définies dans l'instruction du 24 mai 2022. L'application littérale des mesures de gestion impliquerait des restrictions d'usages pour plusieurs centaines de milliers de personnes sur le territoire national.
- Compte tenu de :
 - la difficulté de mise en œuvre des restrictions sur un tel périmètre,
 - le risque subséquent de difficulté d'accès à l'eau potable,
 - les différences d'application des règles sanitaires issues de la même Directive au sein des pays de l'UE,
 - la prise en compte du rapport bénéfice/risque.
- La DGS recommande donc à ses ARS de surseoir temporairement à l'application de ces restrictions d'usage.
 - « approche de gestion proportionnée » de l'action publique.
 - concerne également le cumul des substances
- Un plan d'action interministériel découle immédiatement de cette décision.

Les métabolites du Chlorothalonil

Le Chlorothalonil est un fongicide qui a été utilisé en France depuis les années 70 sur de nombreuses grandes cultures : la vigne, le blé-orge, le pois, la betterave, le tournesol, la pomme de terre, l'avoine, seigle, triticales, gazon, cultures de pleins champs type ail, oignon, melon... 39 préparations commerciales en contenant ont obtenu une autorisation de mise sur le marché. Il a été interdit à la vente en France en 2019 avec une fin d'utilisation en mai 2020. Ses produits de dégradation sont très persistants.

Parmi les métabolites du chlorothalonil, le R471811 est particulièrement résistant à la dégradation (forme d'acide sulfonique – la famille phénolique se dégrade beaucoup plus vite).

La campagne nationale menée à grande échelle par l'ANSES entre 2020 et 2022 sur les eaux brutes et eaux traitées représentant 20 % de la population consommatrice d'EDCH (136 000 résultats d'analyses) a montré la présence du R471811 dans plus d'un prélèvement sur 2 et un dépassement de 0.1 µg/l dans un tiers des échantillons



Fréquence de quantification des pesticides et métabolites en eau brute (EB) et eau traitée (ET) dans les eaux destinées à la consommation humaine - Campagne ANSES 2020-2022

Le chlorothalonil R471811, métabolite pertinent, a été déclassé le 29/04/2024 en métabolite non pertinent alors qu'une nouvelle molécule issue de la dégradation de la même substance active dans l'environnement, le chlorothalonil R417888 (ou chlorothalonil SA) a été déclaré pertinent à la même date.

Dans la campagne nationale de l'ANSES, ce nouveau métabolite pertinent est détecté 2 voire 3 fois moins souvent que le chlorothalonil R471811 et à des concentrations 4 à 5 fois plus faibles.

Les métabolites du Chloridazone

Le Chloridazone un herbicide de la famille des diazines qui a été utilisé principalement dans la culture des betteraves depuis les années 1960 jusqu'en décembre 2020.

Il n'a pas été prouvé de potentiel cancérigène ou mutagène pour l'homme. L'arrêt de sa commercialisation est lié à l'absence de demande de renouvellement d'autorisation par le producteur.

Le desphényl-chloridazone (DPC) et le méthyl-desphényl-chloridazone (MDPC) sont deux produits de dégradation du chloridazone dans le sol ou dans l'eau (métabolites).

En 2007, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) écarte un risque pour la santé humaine associé à ces deux métabolites → toxicité comparable ou inférieure à celle de la chloridazone qui ne présente aucun potentiel cancérigène ou mutagène.

En 2020, l'ANSES identifie des faiblesses dans les protocoles toxicologiques disponibles → elle classe ces 2 métabolites PERTINENTS, par défaut (principe de précaution).

Pas de Valeur Sanitaire Maximum (Vmax) établie par l'ANSES à date, en l'absence de données d'études suffisantes concernant le potentiel génotoxique du DPC et le MDPC.

Certaines ARS intègrent le suivi de ces 2 molécules au contrôle sanitaire, notamment l'ARS HDF à partir de mai 2021. En l'absence de Vmax disponible, elles utilisent une valeur de gestion provisoire (VGP) de 44 µg/l, c'est-à-dire 5 fois plus protectrice que la Vmax établie par l'ANSES pour la molécule mère de chloridazone (222µg/l).

Cette valeur de gestion provisoire n'est plus appliquée depuis juin 2022, date à laquelle le ministère de la santé a fixé une valeur commune à toutes les régions.

En juin 2022, en attendant que l'ANSES établisse la Vmax de ces 2 métabolites, le ministère de la santé fixe une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L, applicable dans toutes les régions.

Elle correspond à celle établie par l'UBA (Umweltbundesamt, agence fédérale pour l'environnement) en Allemagne. A noter qu'un dépassement de cette valeur en Allemagne n'entraîne pas de restriction de la consommation de l'eau, comme en France, mais uniquement des actions de surveillance des concentrations dans l'eau et de réduction des apports en pesticides.

Le 04 mai 2023, ces deux molécules sont déclarées métabolites pertinents par l'ANSES et le 25 juillet 2024 des Valeurs Sanitaires Maximum (Vmax) ont été déterminées permettant une gestion sanitaire classique de ces deux molécules en cas de dépassement des limites de qualité.

FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

CarboPlus® – traitement des micropolluants

CarboPlus® est la barrière contre les micropolluants.

Même à faible concentration, la multiplicité des micropolluants génère un risque potentiel sur la santé humaine et l'environnement.

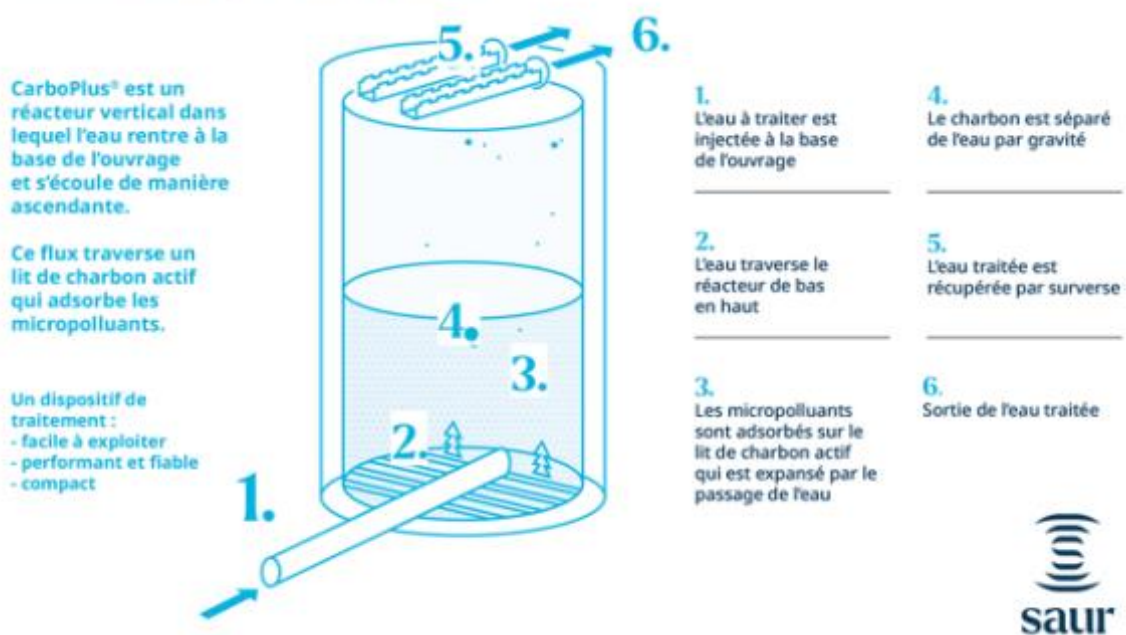
Vous souhaitez

- Disposer d'un traitement des micropolluants très performant à moindre coût
- Bénéficier d'une solution de traitement des micropolluants pérenne et évolutive

Vos bénéfices

- Garantie de la **qualité de l'eau** distribuée et épurée
- Maîtrise des coûts d'exploitation
- Flexibilité de la **technologie** vis-à-vis de la charge de pollution entrante
- Solution **pérenne** par sa capacité d'anticipation sur les exigences réglementaires

Comment ça marche ?



PFAS

Les PFAS ou composés perfluorés

- Les substances per- et polyfluoroalkylées, également connues sous le nom de PFAS, sont une large famille de plus de 4 000 composés chimiques aux propriétés très diverses.
- Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, les substances PFAS sont largement utilisées depuis les années 1950 dans de très nombreux domaines industriels et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits phytosanitaires, produits utilisés pour la photographie, isolant de câbles électriques, etc.

Les sources d'exposition aux PFAS

- Les PFAS se dégradent très peu, c'est pourquoi il est possible d'en retrouver des traces dans l'environnement, y compris des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années (d'où l'appellation de « polluants éternels »).
- La présence de PFAS dans l'environnement a une origine uniquement anthropique, c'est-à-dire due à l'activité humaine.
- Du fait de l'utilisation variée de ces composés chimiques et de leur persistance, tous les milieux peuvent être concernés par des contaminations : l'eau, l'air, les sols, et la chaîne alimentaire.
- Toute la population est exposée, à des niveaux variables.
- La principale source d'exposition est l'alimentation, en particulier la consommation de produits de la mer, de viande, de fruits, d'œufs et la consommation d'eau de boisson.
- L'air intérieur et extérieur est aussi une voie d'exposition possible mais moins importante, ainsi que l'ingestion de poussières contaminées.
- Une campagne exploratoire est lancée en 2024 sur tout le territoire national par la Direction Générale de la Santé. Le rapport sera publié à une date prévisionnelle à mi année 2025.

Réglementation relative aux eaux de consommation en France

- Les PFAS font partie des nouveaux paramètres introduits à l'occasion de la refonte de la directive cadre sur l'eau, par la directive européenne 2020/2184 du 16/12/2020 relative à la qualité des Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).
- Ainsi, 20 PFAS sont ciblés et une limite de qualité réglementaire (0,10 µg/L ou 100 ng/L) est fixée pour la somme de ces 20 molécules dans les EDCH. Un autre paramètre plus global, intitulé « PFAS (total) », est également introduit avec une limite de qualité associée de 0,50 µg/L.
 - En décembre 2022, la directive européenne a été transposée en droit français (ordonnance n°2022-1611 du 22.12.2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine)
 - A partir du 1er janvier 2023, la France a décidé de faire appliquer, en anticipation, la directive européenne pour les points où la présence de PFAS a déjà été identifiée par l'administration.
 - A partir du 1er janvier 2026, les PFAS seront intégrés dans le contrôle sanitaire de routine de l'eau de consommation.

Procédés de traitement

- SAUR mène depuis plusieurs années des programmes de recherche et de développement afin d'analyser l'occurrence et le traitement de ces composés dans l'eau.
- Plusieurs technologies sont en cours de développement, présentant des niveaux de maturités différents, et des niveaux de performances technico-économiques variés.
- Il convient de préciser qu'il n'existe pas de traitement « universel » pour éliminer les PFAS, compte tenu de la très grande variété de molécules que cette dénomination recouvre.
- Plusieurs paramètres intrinsèques à chaque molécule influent sur leur facilité à être éliminée : la longueur de la chaîne carbonée, le groupe fonctionnel (carboxylique ou sulfonique), polarité, hydrophilie, etc.

SAUR dispose de solutions de traitement adaptées, avec de nombreux retours d'expérience permettant de vous guider au mieux vers la solution la plus pertinente en fonction de votre problématique locale :

- Traitements au charbon actif (charbon en grain ou micrograin)
 - Le choix du charbon actif doit être adapté aux molécules à éliminer : longueur de la chaîne carbonée et du groupe fonctionnel (acides sulfoniques = OK, carboxyliques = KO).
 - Peut se montrer inefficace sur composés à chaîne courte.
 - Impact important de la matière organique dissoute sur les capacités d'adsorption.
- Filtration membranaire par osmose inverse et nanofiltration
 - Adaptée à l'ensemble des composés perfluoroalkylés

- Mais génère des volumes de concentrats importants qui doivent être éliminés : pas de filière économique à date pour le devenir de ces rejets.
- Résines échangeuses d'ions
 - Choix de résine polystyrénique anionique sélective, exploitation du filtre jusqu'à saturation du média filtrant – durée de vie avancée > durée de vie du CAG
 - Efficacité limitée sur les acides carboxyliques
- Solutions eaux souterraines :
 - à court terme = location d'unité mobile CAG
 - à moyen/long terme = mis en place d'unité fixe à CAG ou d'une unité CarboPlus micrograin.

Par ailleurs, SAUR dispose de pilotes-démonstrateurs « CarboPlus », spécialement conçus pour permettre une mise en place rapide sur une filière de traitement.

Un protocole de 6 mois est alors mis en place, sous pilotage par notre Direction Technique, afin de tester différentes configurations opérationnelles et vous proposer la solution technique la plus performante (validation du type de charbon actif utilisé, prise en compte des variations de qualité de l'eau à traiter, validation des paramètres de pilotage du CarboPlus, validation des hypothèses de consommation et de coûts d'exploitation, etc.).



NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement.
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- filtration biologique, avec le **Bionitracycle**®.
- résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce**®.

MANGANESE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau.

- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution.
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée.
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessus.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...

CHLORURE DE VINYL MONOMERE (CVM)

Valeur de référence dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) : < 0,5 µg/L

Description générale :

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, la DGS a modifié l'instruction du 18 Octobre 2012 en lien avec le CVM dans l'EDCH. Une **nouvelle instruction** est parue avec une échéance de respect de cette dernière pour **le 29 avril 2023**. Les évolutions majeures étaient :

- **Votre collectivité**, en tant que Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE) et Maître d'ouvrage, est responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et vos obligations de moyen et de résultats, à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.
- Un repérage des canalisations à risques devait être finalisé **pour le 29 avril 2023**, avec identification **des conduites PVC ou matériau inconnu posées avant 1980**. Un **diagnostic CVM** devait être transmis à la Délégation Départementale de l'ARS (DDARS) à la date prévue sur l'ensemble des conduites à risque (selon la nature de la conduite, sa date de pose et le temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses (effectués dans un laboratoire accrédité COFRAC et agréé par le ministère de la santé)
- **Pour les conduites à risques**, une mesure initiale devait être programmée pour confirmer le risque, avec une priorisation des sites selon le risque, dans le cas où plusieurs tronçons devaient faire l'objet d'un prélèvement. Ce programme d'investigation devait être transmis à l'ARS dans un délai court et toute analyse non-conforme, devait faire l'objet d'une communication à la DDARS. Par la suite, une campagne de prélèvement est à organiser annuellement pour suivre les évolutions de concentration de CVM, avec 4 prélèvements au minimum dont 2 lors des périodes estivales (température de l'eau pouvant être supérieure à 15°C).
- En cas de non-conformité confirmée (> 0,5 µg/l), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.

Comme évoqué plus haut, l'arrêté du 30 décembre 2022 exige que le programme d'autocontrôle de la PRPDE intègre des actions de surveillance sur tout paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou distribuée, tel que le chlorure de vinyle monomère. Les plans d'actions doivent être transmis à la DDARS ainsi que les plannings des travaux qui seront entrepris pour limiter le risque CVM, avec leurs chiffrages, les échéanciers, et le suivi des réalisations.

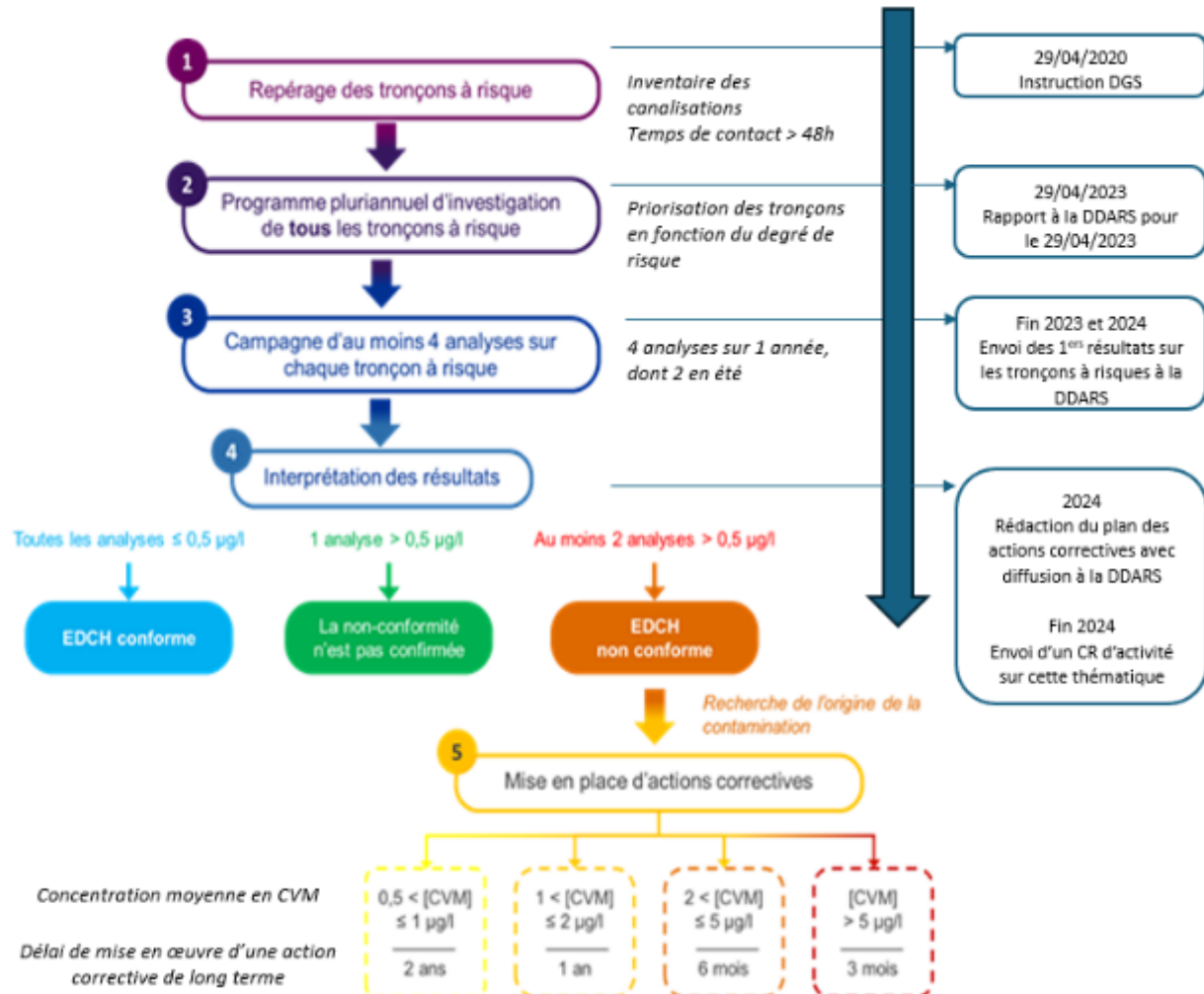
Le PRPDE et les maîtres d'ouvrage risquent une mise en demeure en cas de non mise en œuvre de programmes de travaux permettant la fin des non-conformités CVM de manière pérenne (la DDARS ne considère pas les purges de réseau une méthode pérenne pour limiter le contact CVM).

De plus, avec l'établissement du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), qui est une obligation réglementaire à l'horizon de janvier 2029, l'analyse des dangers permettra de déterminer le programme de surveillance en fonction du niveau de risque identifié.

SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact.
- mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **proposition** d'actions correctives.

Le logigramme ci-dessous reprend les grandes étapes et les dates clés définies pour transmettre les informations aux autorités compétentes.



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20250929-DEL158_25DOC-AU



8 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
AIGUEZE	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	Réservoir de la Roquette - 100 m3	14/10/24
CARSAN	CARSAN Réservoir	Réservoir CARSAN cuve 1 - 150 m3	18/09/24
CARSAN	CARSAN Réservoir	Réservoir CARSAN cuve 2 - 350 m3	24/09/24
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Réservoir de Gaujargues	Réservoir de Gaujargues/Les Ecartis - 25 m3	02/10/24
MONTFAUCON	MONTFAUCON Réservoir	MONTFAUCON Réservoir	08/10/24
ORSAN	ORSAN Réservoir Haut Service	ORSAN Réservoir Haut Service	03/10/24
SABRAN	CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	Réservoir principal d'Auzigues 75 m3 cuve 1	15/10/24
SABRAN	SABRAN Réservoir Sabran Village	Réservoir Sabran Village - 150 m3	26/09/24
SABRAN	SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire	Boulidouire Bâche de pompage 2 m3	12/04/24
SABRAN	SABRAN Réservoir Cadignac	SABRAN Réservoir Cadignac	12/04/24
SABRAN	SABRAN Réservoir du Colombier	Réservoir Colombier 250 m3	02/10/24
SABRAN	SABRAN Réservoir du Palus	Réservoir du Palus Cuve 1 - 100 m3	09/10/24
SABRAN	SABRAN Réservoir Mégiers	Réservoir Mégiers - 150 m3	14/10/24
SALAZAC	SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	Réservoir Font Poulain 200m3	11/10/24
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	Réservoir Roquebrune : cuve 1 - 350 m3	19/09/24
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	Réservoir Roquebrune : cuve 2 - 350 m3	25/09/24
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Toulair/Montagnac	Réservoir du Toulair/Montagnac : cuve 150 m3	18/11/24
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	Réservoir 200 m3	26/09/24
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir des Mines	Réservoir des Mines : cuve - 120 m3	23/09/24
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Réservoir du Pied (stade) : cuve 1 - 200 m3	31/10/24
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Réservoir du Pied (stade) : cuve 2 - 200 m3	07/10/24
ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet	Réservoir du Ranquet/Valbonne 350m3	18/11/24
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	Réservoir Bonnefille : cuve 1 - 200m3	24/09/24
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	07/10/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir de Valbonne (Bas service)	Réservoir de Valbonne (BS) : cuve 75 m3	08/10/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Réservoir des Pensions (HS) : cuve 1 - 200 m3	23/09/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Réservoir des Pensions (HS) : cuve 2 - 200 m3	23/09/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	Réservoir de Brugas : cuve 1 - 100 m3	23/10/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	Réservoir de Brugas : cuve 2 - 200 m3	16/10/24

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Réservoir et reprise	Bâche reprise - 90m3	27/09/24
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Bas Service	Réservoir Bas Service : cuve 500 m3	16/10/24
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	Réservoir Haut Service Grand Château : cuve 1000 m3	15/10/24

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
AIGUEZE	08/07/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	3
AIGUEZE	09/07/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	0
AIGUEZE	24/07/24	0 30760 AIGUEZE France	2000	1
AIGUEZE	24/07/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	1
AIGUEZE	02/09/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	1
AIGUEZE	03/09/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	2
AIGUEZE	04/09/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	0
AIGUEZE	05/09/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	0
AIGUEZE	06/09/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	0
AIGUEZE	21/10/24	0 30760 AIGUEZE France	2000	0
AIGUEZE	21/10/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	0
AIGUEZE	22/10/24	0 30760 AIGUEZE France	2500	1
AIGUEZE	22/10/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	1
AIGUEZE	25/10/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	0
AIGUEZE	28/10/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	0
AIGUEZE	28/10/24	0 30760 AIGUEZE France	2000	0
AIGUEZE	11/12/24	0 30760 AIGUEZE France	5000	1
AIGUEZE	11/12/24	0 30760 AIGUEZE France	3000	1
CARSAN	19/04/24	0 30130 CARSAN France	5000	0
CARSAN	19/04/24	0 30130 CARSAN France	1500	0
CARSAN	19/04/24	0 30130 CARSAN France	5000	1
CARSAN	24/04/24	0 30130 CARSAN France	2000	1
CAVILLARGUES	19/04/24	0 30330 CAVILLARGUES France	2000	1
CAVILLARGUES	19/04/24	0 30330 CAVILLARGUES France	1500	0
CAVILLARGUES	12/08/24	0 30330 CAVILLARGUES France	5000	2
CAVILLARGUES	13/08/24	0 30330 CAVILLARGUES France	5000	2
CAVILLARGUES	14/08/24	0 30330 CAVILLARGUES France	5000	1
CAVILLARGUES	16/08/24	0 30330 CAVILLARGUES France	5000	1
CAVILLARGUES	30/12/24	0 30330 CAVILLARGUES France	5000	0
CODOLET	29/10/24	0 30200 CODOLET France	2000	1
CODOLET	29/10/24	0 30200 CODOLET France	5000	2
CODOLET	30/10/24	0 30200 CODOLET France	5000	3
CODOLET	30/10/24	0 30200 CODOLET France	2500	2
CODOLET	04/11/24	0 30200 CODOLET France	2500	2
CODOLET	04/11/24	0 30200 CODOLET France	5000	3
MONTFAUCON	18/04/24	0 30150 MONTFAUCON France	5000	0
MONTFAUCON	18/04/24	0 30150 MONTFAUCON France	5000	0
ORSAN	17/04/24	0 30200 ORSAN France	5000	0
ORSAN	17/04/24	0 30200 ORSAN France	0	0
ORSAN	18/04/24	0 30200 ORSAN France	0	0
SABRAN	15/01/24	8 Impasse des Cévennes 30200 Sabran France	5	1

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
SALAZAC	20/02/24	10 Chemin du Paty 30760 Salazac France	2000	0
ST ALEXANDRE	16/04/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	10000	0
ST ALEXANDRE	16/04/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	2000	0
ST ALEXANDRE	16/04/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	5000	0
ST ALEXANDRE	17/04/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	0	0
ST ALEXANDRE	07/10/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	2000	1
ST ALEXANDRE	07/10/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	5000	1
ST ALEXANDRE	15/10/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	2000	1
ST ALEXANDRE	15/10/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	5000	2
ST ALEXANDRE	18/10/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	2500	2
ST ALEXANDRE	18/10/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France	5000	1
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	23/08/24	0 30630 SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS France	1500	0
ST GERVAIS	02/07/24	0 30200 SAINT-GERVAIS France	1491	0
ST JULIEN DE PEYROLAS	20/02/24	372 Chemin de Lapparan 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France	50	1
ST JULIEN DE PEYROLAS	19/08/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France	2000	1
ST JULIEN DE PEYROLAS	20/08/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France	5000	2
ST JULIEN DE PEYROLAS	21/08/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France	5000	1
ST JULIEN DE PEYROLAS	09/09/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France	5000	1
ST JULIEN DE PEYROLAS	10/09/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France	5000	1
ST JULIEN DE PEYROLAS	12/09/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France	5000	1
ST JULIEN DE PEYROLAS	13/09/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France	4500	1
ST JULIEN DE PEYROLAS	20/09/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France	5000	3
ST JULIEN DE PEYROLAS	02/10/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France	5000	1
ST LAURENT DE CARNOLS	10/10/24	0 30200 SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS France	2650	1
ST LAURENT DE CARNOLS	10/10/24	0 30200 SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS France	2000	1
ST LAURENT DE CARNOLS	10/10/24	0 30200 SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS France	5000	1
ST MARCEL DE CAREIRET	23/06/24	721 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France	200	1
ST NAZAIRE	24/09/24	0 30200 SAINT-NAZAIRE France	5000	0
ST NAZAIRE	24/09/24	0 30200 SAINT-NAZAIRE France	1500	0
ST NAZAIRE	26/09/24	0 30200 SAINT-NAZAIRE France	10000	5
ST NAZAIRE	26/09/24	0 30200 SAINT-NAZAIRE France	3500	5
ST NAZAIRE	27/09/24	0 30200 SAINT-NAZAIRE France	5000	1
ST NAZAIRE	30/09/24	0 30200 SAINT-NAZAIRE France	2000	2
ST NAZAIRE	01/10/24	0 30200 SAINT-NAZAIRE France	5000	2
ST PAULET DE CAISSON	30/01/24	30 Montee de la Calade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France	5	1
ST PAULET DE CAISSON	29/02/24	189 Chemin de Brunette 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France	5000	1

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
ST PAULET DE CAISSON	01/03/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	1
ST PAULET DE CAISSON	01/07/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	10000	1
ST PAULET DE CAISSON	01/07/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	3000	1
ST PAULET DE CAISSON	02/07/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2500	1
ST PAULET DE CAISSON	02/07/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	0
ST PAULET DE CAISSON	15/07/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	2
ST PAULET DE CAISSON	07/08/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	1
ST PAULET DE CAISSON	08/08/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2500	1
ST PAULET DE CAISSON	08/08/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	2
ST PAULET DE CAISSON	09/08/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2500	2
ST PAULET DE CAISSON	09/08/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	2
ST PAULET DE CAISSON	12/08/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	2
ST PAULET DE CAISSON	13/08/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2000	1
ST PAULET DE CAISSON	31/10/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	4000	1
ST PAULET DE CAISSON	07/11/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2500	0
ST PAULET DE CAISSON	07/11/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	0
ST PAULET DE CAISSON	08/11/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2000	1
ST PAULET DE CAISSON	08/11/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	1
ST PAULET DE CAISSON	26/12/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2500	0
ST PAULET DE CAISSON	26/12/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	5000	0
ST PAULET DE CAISSON	27/12/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2500	1
ST PAULET DE CAISSON	27/12/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2500	2
ST PAULET DE CAISSON	31/12/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	0	0
ST PONS LA CALM	05/06/24	0 30330 SAINT-PONS-LA-CALM France	5000	1
ST PONS LA CALM	05/06/24	0 30330 SAINT-PONS-LA-CALM France	2850	0
ST PONS LA CALM	05/06/24	0 30330 SAINT-PONS-LA-CALM France	2500	1
VERFEUIL	07/02/24	3049 Route de Saint-Marcel 30630 Verfeuil France	1000	1

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
AIGUEZE	1
CARSAN	2
CAVILLARGUES	2
CODOLET	1
MONTFAUCON	3
ORSAN	5
SABRAN	9
ST ALEXANDRE	4
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	5
ST CHRISTOL DE RODIERES	4
ST GERVAIS	3
ST JULIEN DE PEYROLAS	8
ST LAURENT DE CARNOLS	3
ST MARCEL DE CAREIRET	12
ST MICHEL D EUZET	5
ST NAZAIRE	1
ST PAULET DE CAISSON	13
ST PONS LA CALM	1
VENEJAN	10
VERFEUIL	4
Total	96

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
AIGUEZE	Pvc	63	12/09/24	5 La Placette 30760 Aiguèze France
CARSAN	Pvc	50	16/01/24	712 Chemin de Valoussière 30130 Carsan France
CARSAN	Pvc	50	28/10/24	845 Route Départementale 23 30130 Carsan France
CAVILLARGUES	Amiante ciment	200	14/05/24	7 Rue du Portalet 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	Amiante ciment	60	13/08/24	8 Rue du Fissère 30330 Cavillargues France
CODOLET	Inconnu	0	14/11/24	1 Rue des Murailles 30200 Codolet France
MONTFAUCON	Fonte	125	23/04/24	22 Rue du Cros 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Inconnu	0	25/06/24	43 Rue du gard 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Inconnu	0	25/07/24	43 Rue du gard 30150 Montfaucon France
ORSAN	Fonte	125	03/07/24	14 Impasse Poussieu 30200 Orsan France
ORSAN	Pvc	160	31/07/24	639 Chemin de la Parade 30200 Orsan France
ORSAN	Pvc	60	02/08/24	1 Impasse des Pins 30200 Orsan France
ORSAN	Pvc	160	14/08/24	1 Chemin de Génoulhac 30200 Orsan France
ORSAN	Fonte	125	16/09/24	676 Chemin de la Parade 30200 Orsan France
SABRAN	Amiante ciment	80	15/01/24	Rue de la Fontaine de Sabran 30200 Sabran France
SABRAN	Inconnu	0	24/01/24	3 Rue des Jardins de Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	Pvc	63	27/02/24	331 Chemin de Castillon 30200 Sabran France
SABRAN	Pvc	63	14/05/24	Chemin de la Boulidouïre 30200 Sabran France
SABRAN	Inconnu	0	23/05/24	5 Rue des Mares 30200 Sabran France
SABRAN	Inconnu	0	31/05/24	1 Impasse des Acacias 30200 Sabran France

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
SABRAN	Inconnu	0	13/06/24	11 Montee de la Fontaine 30200 Sabran France
SABRAN	Pvc	63	28/06/24	Chemin de la Boulidouire 30200 Sabran France
SABRAN	Pvc	160	27/12/24	209 Chemin des Vendanges 30200 Sabran France
ST ALEXANDRE	Pvc	75	23/04/24	648 Chemin de la Magdeleine 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Pvc	110	30/07/24	1065 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Pvc	63	01/08/24	950 Route de Carsan 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Pvc	110	21/10/24	700 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Pvc	63	02/07/24	7 Chemin de Soulouge 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Amiante ciment	90	14/08/24	9 Rue du Presbytère 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Amiante ciment	90	16/09/24	11 Chemin du Ragumier 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Amiante ciment	90	17/10/24	9 Rue du Presbytère 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Fonte	100	05/12/24	30bis Rue du Ranc 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Pvc	75	07/10/24	2200 Route Départementale Nord 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Pvc	75	11/10/24	17 Place de l'Eglise 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Pvc	75	25/10/24	221 Chemin de Trescouvieux 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Pvc	75	29/10/24	11 Place de l'Eglise 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST GERVAIS	Fonte	60	18/01/24	9 Passage de la Mairie 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Pvc	63	07/02/24	1 Impasse du Peyron 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Pvc	63	27/12/24	11 Chemin de l'Aube 30200 Saint-Gervais France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	63	19/01/24	87 Chemin de l'Ardèche 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	25	09/02/24	108 Chemin de la Chapelle 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	90	18/04/24	1 Impasse du Pont du Compère 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	110	10/05/24	6 Impasse Coteaux de Bellevue 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	63	06/06/24	392 Chemin de la Jonade Nord 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	-	-	18/06/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	90	10/07/24	380 Chemin la Croix de Sablet 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Fonte	60	01/10/24	7 Impasse Coteaux de Bellevue 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST LAURENT DE CARNOLS	Pvc	48	10/01/24	4 Place de la Peyre Croze 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
ST LAURENT DE CARNOLS	Pvc	90	12/01/24	5 Route de Bagnols 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST LAURENT DE CARNOLS	Pvc	110	22/08/24	7 Chemin des Ecoliers 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	40	25/03/24	576 Route de Saint-André 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	90	03/04/24	1521 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	90	07/05/24	1678 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	-	-	12/05/24	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	90	15/05/24	1709 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	32	26/06/24	570 Route d'Uzès 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	90	12/07/24	1521 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	90	09/08/24	1521 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	32	27/08/24	847 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	125	18/09/24	117 Route d'Uzès 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	90	05/12/24	1624 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	90	23/12/24	448 Chemin des Ormeaux 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MICHEL D EUZET	Pvc	63	12/06/24	86 Chemin de l'Apparan 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	Pvc	50	08/08/24	337 Chemin du Camp Martin 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	Pvc	63	08/08/24	13 Chemin de Salazac 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	Pvc	50	23/08/24	25 Impasse des Oliviers 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	Pvc	63	08/11/24	681 Chemin du Vignarès 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST NAZAIRE	Pvc	110	20/02/24	112 Impasse de Roquebrune 30200 Saint-Nazaire France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	90	05/01/24	8 Route de Saint-Julien 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	63	19/04/24	884 Chemin de la Fumade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	0	02/05/24	2 Impasse des Rosiers 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	110	14/05/24	569 Chemin du Brugas 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	40	01/07/24	1278 Chemin de Valérian 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	63	05/08/24	2094 Chemin de Gavanon 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	63	09/08/24	150 Chemin du Château d'Eau 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	63	16/09/24	90 Chemin de la Chapelle Sainte-Agnès 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	63	03/10/24	310 Chemin de la Plane 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	63	30/10/24	23 Avenue de la Galerie 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	63	31/10/24	27 Avenue de la Galerie 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	110	12/11/24	17 Impasse Syrah 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	63	21/11/24	1740 Route de Saint-Julien 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PONS LA CALM	Amiante ciment	100	14/02/24	2 Rue des Remparts 30330 Saint-Pons-la-Calm France
VENEJAN	Amiante ciment	91	17/01/24	421 Route de Bagnols-sur-Cèze 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	50	23/01/24	1550 Chemin du Centre Aéré 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	50	24/01/24	9 Chemin du Plan de Bouquet 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	40	25/03/24	300 Route de Saint-Etienne des Sorts 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	110	13/05/24	1334 Route de Bagnols-sur-Cèze 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Amiante ciment	91	16/07/24	60 Chemin du Jeu de Mail 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Amiante ciment	205	17/09/24	377 Chemin des Détours 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	40	24/09/24	422 Chemin de Font Nouvelle 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Amiante ciment	100	16/10/24	Chemin de Saint-Nazaire 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	50	22/11/24	333 Chemin du Clau de la Garde 30200 Vénéjan France
VERFEUIL	Pvc	50	01/02/24	305 Chemin du Mouras 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	-	-	08/02/24	0 30630 VERFEUIL France
VERFEUIL	Pvc	75	08/02/24	3049 Route de Saint-Marcel 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Pvc	110	19/06/24	171 Rue du Pas Ouvert 30630 Verfeuil France

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
CAVILLARGUES	6
MONTFAUCON	3
ORSAN	5
SABRAN	24
SALAZAC	1
ST ALEXANDRE	2
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	1
ST CHRISTOL DE RODIERES	1
ST GERVAIS	2
ST JULIEN DE PEYROLAS	5
ST LAURENT DE CARNOLS	5
ST MARCEL DE CAREIRET	4
ST MICHEL D EUZET	1
ST NAZAIRE	1
ST PAULET DE CAISSON	26
VENEJAN	4
VERFEUIL	8
Total	99

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
CAVILLARGUES	12/07/24	298 Route d'Alès 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	27/08/24	6 Chemin de Gaujargues 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	30/08/24	25 Chemin de la Combe 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	09/09/24	298 Route d'Alès 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	26/09/24	94 Chemin du Serre de Griots 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	26/10/24	Chemin du Mas de Cade 30330 Cavillargues France
MONTFAUCON	05/04/24	20 Rue du Cros 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	14/06/24	26 Rue du gard 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	25/07/24	25 Rue du gard 30150 Montfaucon France
ORSAN	09/01/24	383 Chemin de la Parade 30200 Orsan France
ORSAN	30/05/24	406a Route de Treillas 30200 Orsan France
ORSAN	15/07/24	4 Rue du Chêne Vert 30200 Orsan France
ORSAN	13/08/24	0 30200 ORSAN France
ORSAN	05/09/24	406a Route de Treillas 30200 Orsan France
SABRAN	15/02/24	17 Rue de la Sablière 30200 Sabran France
SABRAN	23/02/24	6 Rue des Jardins de Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	28/02/24	174 Chemin de la Pinède 30200 Sabran France
SABRAN	01/03/24	854 Route de Charavel 30200 Sabran France
SABRAN	15/03/24	5 Rue des Mares 30200 Sabran France
SABRAN	22/03/24	1 Chemin de la Coste 30200 Sabran France
SABRAN	28/03/24	1412 Route de Mégier 30200 Sabran France
SABRAN	04/04/24	7 Montee de la Fontaine 30200 Sabran France
SABRAN	08/04/24	23 Rue du Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	22/05/24	1bis Montee de la Fontaine 30200 Sabran France
SABRAN	03/06/24	2 Rue des Abeilles 30200 Sabran France
SABRAN	20/06/24	56 Route de Saint-Julien 30200 Sabran France
SABRAN	17/07/24	7 Impasse des Cévennes 30200 Sabran France
SABRAN	29/07/24	3 Impasse de l'Aire Vieille 30200 Sabran France
SABRAN	29/07/24	331 Chemin de Castillon 30200 Sabran France

Commune	Date	Adresse
SABRAN	07/08/24	1645 Route de Cadignac 30200 Sabran France
SABRAN	18/09/24	993 Route de Donnat 30200 Sabran France
SABRAN	23/09/24	656 Route de Donnat 30200 Sabran France
SABRAN	10/10/24	12 Chemin du Jas 30200 Sabran France
SABRAN	06/11/24	Chemin de la Coste 30200 Sabran France
SABRAN	07/11/24	10 Rue de l'Eglise 30200 Sabran France
SABRAN	20/12/24	5 Rue du Lavoir de Combes 30200 Sabran France
SABRAN	26/12/24	Chemin de la Boulidouire 30200 Sabran France
SABRAN	30/12/24	116 Chemin du Vieux Colombier 30200 Sabran France
SALAZAC	04/03/24	1 Impasse de la Mairie 30760 Salazac France
ST ALEXANDRE	16/07/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France
ST ALEXANDRE	25/09/24	950 Route de Carsan 30130 Saint-Alexandre France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	20/09/24	1 Rue Principale d'Esbrezun 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST CHRISTOL DE RODIERES	30/04/24	858 Chemin du Salet 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST GERVAIS	15/04/24	22 Chemin du Mijoulan 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	14/06/24	8 Draille des Chartreux 30200 Saint-Gervais France
ST JULIEN DE PEYROLAS	27/02/24	372 Chemin de Lapparan 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	27/03/24	4 Rue des Bourgades 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	02/08/24	17 Chemin du Colombier 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	22/11/24	15 Impasse Coteaux de Bellevue 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	18/12/24	372 Chemin de Lapparan 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST LAURENT DE CARNOLS	10/01/24	145 Route de Bagnols 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST LAURENT DE CARNOLS	10/01/24	16 Route de la Carreyrasse 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST LAURENT DE CARNOLS	18/01/24	68 Chemin du Péage 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST LAURENT DE CARNOLS	12/08/24	1 Route de la Carreyrasse 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST LAURENT DE CARNOLS	16/12/24	7 Rue des Chartreux 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST MARCEL DE CAREIRET	11/04/24	1521 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	07/06/24	92 Rue Basse 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	19/07/24	1521 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	29/07/24	266 Route de Cavillargues 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MICHEL D EUZET	28/10/24	528 Route de la Forestière 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST NAZAIRE	24/05/24	5 Impasse du Sallet 30200 Saint-Nazaire France
ST PAULET DE CAISSON	05/01/24	8 Route de Saint-Julien 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	31/01/24	30 Montee de la Calade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	12/02/24	253 Chemin de la Chapelle Sainte-Agnès 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	20/03/24	1 Place de l'Eglise 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	17/05/24	Montee de la Calade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	22/05/24	603 Chemin du Brugas 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	06/06/24	10 Impasse Syrah 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	20/06/24	1247 Chemin de la Fumade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	02/07/24	243 Route de Valbonne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	02/07/24	737 Chemin du Brugas 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France

Commune	Date	Adresse
ST PAULET DE CAISSON	03/07/24	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France
ST PAULET DE CAISSON	05/07/24	1193 Route de Valbonne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	16/07/24	635 Route de Pont 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	28/08/24	1537 Chemin de la Fumade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	30/08/24	Rue de la Pompe 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	05/09/24	3 Place de l'Eglise 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	07/09/24	8 Promenade du Pont 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	10/09/24	4 Promenade Saint-Paul 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	12/09/24	737 Chemin du Brugas 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	01/10/24	18 Impasse Syrah 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	21/10/24	3 Impasse des Rosiers 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	23/10/24	11 Promenade Saint-Paul 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	23/10/24	10 Avenue de la Galerie 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	30/10/24	6 Promenade Saint-Paul 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	25/11/24	402 Route de Carsan 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	18/12/24	330 Chemin de la Fumade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
VENEJAN	18/01/24	9 Impasse Les Horts 30200 Vénéjan France
VENEJAN	24/09/24	48 Impasse de la Chapelle 30200 Vénéjan France
VENEJAN	20/11/24	511 Chemin de la Marmière 30200 Vénéjan France
VENEJAN	21/11/24	Chemin Laganier 30200 Vénéjan France
VERFEUIL	25/03/24	Chemin du Bois de Mongran 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	28/03/24	20 Rue Francis Robert 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	12/05/24	0 30630 VERFEUIL France
VERFEUIL	26/07/24	Chemin du Mas Mouton 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	19/09/24	39 Chemin du Jeu de Boules 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	19/09/24	Chemin Terre du Camp 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	19/09/24	329 Chemin de Colongres 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	27/09/24	21 Chemin du Pijoulas 30630 Verfeuil France

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
AIGUEZE	Manoeuvre de vannes	1
AIGUEZE	Purge de réseau	1
CARSAN	Manoeuvre de vannes	1
CARSAN	Purge de réseau	1
CAVILLARGUES	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	3
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	3
ORSAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	3
ORSAN	Manoeuvre de vannes	3
ORSAN	Purge de réseau	1
SABRAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
SABRAN	Manoeuvre de vannes	13
SALAZAC	Manoeuvre de vannes	1

ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	2
ST ALEXANDRE	Purge de réseau	1
ST CHRISTOL DE RODIERES	Manoeuvre de vannes	1
ST CHRISTOL DE RODIERES	Purge de réseau	1
ST ETIENNE DES SORTS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
ST GERVAIS	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	3
ST JULIEN DE PEYROLAS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	10
ST LAURENT DE CARNOLS	Manoeuvre de vannes	4
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	7
ST MICHEL D EUZET	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
ST PAULET DE CAISSON	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	8
ST PONS LA CALM	Manoeuvre de vannes	4
VENEJAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	8
VERFEUIL	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	5
Total		95

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
AIGUEZE	Manoeuvre de vannes	22/03/24	3 Rue de la Combe des Oiseaux 30760 Aiguèze France
AIGUEZE	Purge de réseau	30/06/24	87 Rue de la Font 30760 Aiguèze France
CARSAN	Manoeuvre de vannes	16/01/24	712 Chemin de Valoussière 30130 Carsan France
CARSAN	Purge de réseau	27/09/24	0 30130 CARSAN France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	29/01/24	15 Chemin des Camps 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	03/05/24	0 30330 CAVILLARGUES France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	14/05/24	7 Rue du Portalet 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	18/07/24	333 Chemin des Cinq Cents 30330 Cavillargues France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	23/04/24	22 Rue du Cros 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	25/07/24	43 Rue du gard 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	07/10/24	7 Chemin de la Gardette 30150 Montfaucon France
ORSAN	Manoeuvre de vannes	09/01/24	383 Chemin de la Parade 30200 Orsan France
ORSAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/01/24	8 Rue Canto Grillet 30200 Orsan France
ORSAN	Manoeuvre de vannes	16/05/24	16 Rue de la Pise 30200 Orsan France

Commune	Nature	Date	Adresse
ORSAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	05/07/24	8c Rue du Chêne Vert 30200 Orsan France
ORSAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	02/08/24	3d Route du Camp de César 30200 Orsan France
ORSAN	Purge de réseau	07/09/24	1 Rue des Rieux 30200 Orsan France
ORSAN	Manoeuvre de vannes	01/10/24	0 30200 ORSAN France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	11/01/24	0 30200 SABRAN France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	22/02/24	7 Rue des Jardins de Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	27/02/24	331 Chemin de Castillon 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	28/02/24	174 Chemin de la Pinède 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	15/03/24	5 Rue des Mares 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	22/03/24	14 Rue des Hauts de Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	28/03/24	1412 Route de Mégier 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	04/04/24	7 Montee de la Fontaine 30200 Sabran France
SABRAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/04/24	47 Chemin des Pélissiers 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	08/04/24	23 Rue du Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	13/05/24	Chemin de la Boulidouire 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	22/05/24	1bis Montee de la Fontaine 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	23/05/24	5 Rue des Mares 30200 Sabran France
SABRAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	29/10/24	7 Rue des Hauts de Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	07/11/24	0 30200 SABRAN France
SALAZAC	Manoeuvre de vannes	02/10/24	0 30760 SALAZAC France
ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	29/02/24	454 Chemin de la Rouvière 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	23/04/24	648 Chemin de la Magdeleine 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Purge de réseau	10/09/24	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Manoeuvre de vannes	30/04/24	858 Chemin du Salet 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Purge de réseau	02/10/24	0 30760 SAINT-CHRISTOL-DE-RODIÈRES France
ST ETIENNE DES SORTS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	16/07/24	0 30200 SAINT-ÉTIENNE-DES-SORTS France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	18/01/24	22 Chemin des Malins 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	07/02/24	101 Route de Barjac 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	15/04/24	22 Chemin du Mijoulan 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	21/08/24	7 Place du Lavoir 30200 Saint-Gervais France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	19/01/24	Chemin de l'Ardèche 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France

Commune	Nature	Date	Adresse
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	31/01/24	Chemin de la Déchetterie 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	09/02/24	108 Chemin de la Chapelle 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	27/02/24	372 Chemin de Lapparan 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	21/03/24	337 Chemin des Bruyères 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	18/04/24	1 Impasse du Pont du Compère 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	10/05/24	6 Impasse Coteaux de Bellevue 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	14/08/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	19/09/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	03/10/24	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	06/10/24	1 Impasse Derrière le Pied 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST LAURENT DE CARNOLS	Manoeuvre de vannes	10/01/24	4 Place de la Peyre Croze 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST LAURENT DE CARNOLS	Manoeuvre de vannes	11/01/24	16 Route de la Carreyrasse 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST LAURENT DE CARNOLS	Manoeuvre de vannes	12/01/24	5 Route de Bagnols 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST LAURENT DE CARNOLS	Manoeuvre de vannes	18/01/24	68 Chemin du Péage 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	31/01/24	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	05/02/24	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	13/02/24	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	03/04/24	1521 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	07/05/24	1678 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	15/05/24	1709 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	24/05/24	20 Impasse des Grenaches 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MICHEL D EUZET	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	12/07/24	110 Rue de l'Ancienne Voie Romaine 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	31/01/24	37 Montee de la Calade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	14/03/24	189 Chemin de Brunette 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	20/03/24	1 Place de l'Eglise 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	19/04/24	884 Chemin de la Fumade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	02/05/24	2 Impasse des Rosiers 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	17/05/24	Montee de la Calade 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France

Commune	Nature	Date	Adresse
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	22/05/24	603 Chemin du Brugas 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	30/05/24	569 Chemin du Brugas 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	23/07/24	19 Chemin de Brunette 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PONS LA CALM	Manoeuvre de vannes	22/01/24	0 30330 SAINT-PONS-LA-CALM France
ST PONS LA CALM	Manoeuvre de vannes	23/01/24	0 30330 SAINT-PONS-LA-CALM France
ST PONS LA CALM	Manoeuvre de vannes	18/04/24	0 30330 SAINT-PONS-LA-CALM France
ST PONS LA CALM	Manoeuvre de vannes	15/05/24	0 30330 SAINT-PONS-LA-CALM France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	11/01/24	98 Rue des Ecoles 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	17/01/24	421 Route de Bagnols-sur-Cèze 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	19/01/24	10 Impasse Les Horts 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	23/01/24	0 30200 VENEJAN France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	24/01/24	9 Chemin du Plan de Bouquet 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/02/24	186 Chemin du Clau de la Garde 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	14/03/24	Chemin de la Grange Soulier 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	25/03/24	0 30200 VENEJAN France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	06/05/24	16 Rue du Cadran Solaire 30200 Vénéjan France
VERFEUIL	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	11/01/24	30 Rue Francis Robert 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	01/02/24	305 Chemin du Mouras 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	06/02/24	3049 Route de Saint-Marcel 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	25/03/24	Chemin du Bois de Mongran 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	16/07/24	0 30630 VERFEUIL France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	26/07/24	Chemin du Mas Mouton 30630 Verfeuil France

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les **opérations d'entretien de niveau 2**, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux **contrôles réglementaires**, ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
AIGUEZE	3	0	3
CAVILLARGUES	1	2	3
CODOLET	14	2	16
LAVAL ST ROMAN	3	0	3
MONTFAUCON	3	0	3
ORSAN	12	0	12
SABRAN	15	0	15
SALAZAC	2	0	2
ST ALEXANDRE	5	0	5
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	3	0	3
ST CHRISTOL DE RODIERES	5	0	5
ST ETIENNE DES SORTS	3	0	3
ST GERVAIS	7	1	8
ST JULIEN DE PEYROLAS	14	1	15
ST LAURENT DE CARNOLS	1	0	1
ST MARCEL DE CAREIRET	8	0	8
ST MICHEL D EUZET	4	3	7
ST PAULET DE CAISSON	10	1	11
VEJEAN	3	1	4
VERFEIL	1	0	1
VERFEUIL	10	0	10
Total	127	11	138

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
AIGUEZE	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	Pompe 2	07/02/24	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	Tuyauterie distribution	19/04/24	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	Pompe eau motrice	21/10/24	Curatif
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Reprise des Ecartes Gaujargues	CAVILLARGUES Reprise des Ecartes Gaujargues	10/09/24	Curatif
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Reprise des Ecartes Gaujargues	CAVILLARGUES Reprise des Ecartes Gaujargues	02/12/24	Préventif
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Reprise des Ecartes Gaujargues	CAVILLARGUES Reprise des Ecartes Gaujargues	03/12/24	Préventif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Circuit de chloration	07/02/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	pompe de forage	14/02/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Filtre UF 1	03/04/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Pompe 1	26/04/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Cuve B1	13/05/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Groupe électrogène	22/05/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Armoire électrique SKID	05/07/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Télégestion	15/07/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Pompe 2	05/09/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Armoires électriques	19/09/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Inverseur de source	06/11/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Groupe électrogène	08/11/24	Préventif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Télégestion	25/11/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Pompe recirculation 1	16/12/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Groupe électrogène	19/12/24	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Groupe électrogène	19/12/24	Préventif
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	Pompe 1 variateur intégré	30/07/24	Curatif
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	Vanne électrique	31/07/24	Curatif
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	12/09/24	Curatif
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Marin	Chloromètre	04/10/24	Curatif
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Marin	Chloromètre	15/10/24	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Marin	Conduite de refoulement	29/11/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Chloromètres (x2)	02/02/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Chloromètres (x2)	02/02/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Réservoir Haut Service	Porte	16/04/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production République	Circuit de chloration	14/05/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Chloromètres (x2)	16/07/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Hydroéjecteurs (x2)	07/08/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Pompe forage	13/08/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Compteur Adduction	04/10/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Pompe forage	13/11/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production République	Porte	18/11/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Hydroéjecteurs (x2)	19/11/24	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Télégestion	26/12/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire	Armoire de commande surpression	15/01/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Canalisation	18/01/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Manomètre	06/03/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Réservoir Sabran Village	Pompe doseuse javel et bac	11/04/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Armoire électrique	19/04/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Réservoir Sabran Village	Pompe doseuse javel et bac	17/05/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Production Sabran Village	SABRAN Production Sabran Village	27/05/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Réservoir Sabran Village	Pompe doseuse javel et bac	06/06/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Réservoir du Palus	Sonde de niveau	07/06/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Forage Brugas	SABRAN Forage Brugas	29/08/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Surpresseur Hauts de Sabran	Clapet anti-retour pompe	15/10/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Réservoir du Colombier	Armoire électrique	04/11/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Production Sabran Village	SABRAN Production Sabran Village	05/11/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Production Sabran Village	Télétransmission	22/11/24	Curatif
SABRAN	SABRAN Production de Brugas	Pompe immergée 2	12/12/24	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	pompe javel	23/01/24	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	31/10/24	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	Télégestion	19/04/24	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	Coffret télégestion	03/09/24	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	Pompe 1	27/09/24	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	ST ALEXANDRE Production des Plans	14/10/24	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	Télégestion	26/12/24	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	Coffret de Commande	22/08/24	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	29/08/24	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	24/12/24	Curatif
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Toulair/Montagnac	Poires de niveau (x2)	10/07/24	Curatif
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	30/08/24	Curatif
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	Clapet anti-retour pompe 1	05/09/24	Curatif
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	10/09/24	Curatif
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	Clapet anti-retour pompe 2	24/10/24	Curatif
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	Pompe doseuse permanganate	14/05/24	Curatif
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	28/08/24	Curatif
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	St Etienne des Sorts - prod la Roque exhaure	18/12/24	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Reprise les Célettes	Bâche de reprise les Célettes - 8 m3	11/01/24	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	Chloration gazeuse 2 bouteilles	02/02/24	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Reprise les Célettes	Ballon anti-bélier	15/02/24	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Reprise les Célettes	Ballon anti-bélier	07/03/24	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	Chloromètre	24/09/24	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	Télégestion et coffret	06/11/24	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	02/12/24	Préventif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir Espais	Télétransmission	05/12/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	Compteur électrique ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Perriret	15/03/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Forage Baumasses	05/04/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Pompe eau motrice	06/06/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Hydroéjecteur	17/07/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Pompe 2	17/07/24	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	pompe1	19/07/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	pompe1	24/07/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Canalisation distribution	11/08/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	12/09/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	pompe1	01/10/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	Télégestion et coffret	21/11/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Télégestion	05/12/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	Télégestion et coffret	05/12/24	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	06/12/24	Préventif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Pompe 2	18/12/24	Curatif
ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	12/09/24	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	Ballon anti-bélier	01/02/24	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Pompe 1	08/03/24	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	Pompe 1	19/04/24	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Automate	22/07/24	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Débitmètre alimentation filtre	09/08/24	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	19/08/24	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Pompe doseuse	10/10/24	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Télégestion	16/12/24	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	Pompe 2	29/02/24	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	Pompe forage	16/05/24	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	14/10/24	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	14/10/24	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	19/12/24	Préventif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	19/12/24	Préventif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	24/12/24	Préventif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	08/02/24	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Pompe F1	23/05/24	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	Ballon anti-bélier	14/08/24	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Armoire électrique	04/09/24	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Ballon anti-bélier	13/09/24	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Variateur moteur pompe 1	19/09/24	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Armoire électrique	26/09/24	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Canalisation vidange	03/12/24	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	19/12/24	Préventif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	19/12/24	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely) Alimenté par ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	St Paulet de Caisson - puits sud Cantarelles (Fely)	26/12/24	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	Télésurveillance	27/05/24	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Bas Service	Télésurveillance	27/05/24	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Puits St Georges	VENEJAN Puits St Georges	19/12/24	Préventif
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	Hydro-éjecteur chloration	26/12/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production de Bousquet	Compteur électrique VERFEUIL Production de Bousquet	03/05/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Télégestion	04/01/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL nouveau forage vers Rieutord St Marcel	VERFEUIL nouveau forage vers Rieutord St Marcel	04/03/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Télégestion	08/03/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Chloration gazeuse 2 bouteilles	09/03/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Chloration gazeuse 2 bouteilles	07/05/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Chloration gazeuse 2 bouteilles	13/05/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Verfeuil - F2 prod des Soudans	17/05/24	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
VERFEUIL	VERFEUIL Réservoir de Montèze	Télégestion	30/07/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Réservoir de Montèze	Compteur dir. Verfeuil	09/08/24	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Turbidimètre	15/10/24	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
AIGUEZE	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	28/06/24
AIGUEZE	AIGUEZE Reprise surpression maillage Aiguèze St Julien	AIGUEZE Reprise surpression maillage Aiguèze St Julien	28/06/24
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005	CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005	21/06/24
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Reprise des Ecarts Gaujargues	CAVILLARGUES Reprise des Ecarts Gaujargues	21/06/24
CODOLET	CODOLET Forages Piboulière	CODOLET Forages Piboulière	10/04/24
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	10/04/24
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	25/06/24
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Accélérateur	LAVAL SAINT ROMAN Accélérateur	25/06/24
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	ORSAN Production et réservoir de la Pise	25/06/24
ORSAN	ORSAN Production République	ORSAN Production République	25/06/24
SABRAN	SABRAN Production + surpression de Cadignac-Bouillidouire	Surpression de Cadignac - Bouillidouire	18/06/24
SABRAN	SABRAN Forage Brugas	SABRAN Forage Brugas	19/06/24
SABRAN	SABRAN Surpression Place Guillaume	SABRAN Surpression Place Guillaume	20/06/24
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	SABRAN Production + surpression Charavel	20/06/24
SABRAN	SABRAN Réservoir du Colombier	SABRAN Réservoir du Colombier	20/06/24
SABRAN	SABRAN Station de pompage Mégiers	SABRAN Station de pompage Mégiers	20/06/24
SABRAN	SABRAN Station de pompage Donat	SABRAN Station de pompage Donat	20/06/24
SABRAN	SABRAN Surpression Charavel (HS doublon avec 30225SS00006)	SABRAN Surpression Charavel (HS doublon avec 30225SS00006)	20/06/24
SABRAN	SABRAN Réservoir du Palus	SABRAN Réservoir du Palus	20/06/24
SABRAN	CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	21/06/24
SABRAN	CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004	CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004	25/06/24
SABRAN	SABRAN Station de pompage Sablet	SABRAN Station de pompage Sablet	31/10/24
SABRAN	SABRAN - Forages de Sablet	SABRAN - Forages de Sablet	31/10/24
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	SALAZAC Forage de Carcanon	26/06/24
SALAZAC	SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	26/06/24
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	27/08/24
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	27/08/24

ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	ST ALEXANDRE Production des Plans	27/08/24
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	24/06/24
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	24/06/24
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Salet	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Salet	28/06/24
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	27/08/24
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	23/09/24
ST GERVAIS	ST GERVAIS Reprise les Célettes	ST GERVAIS Reprise les Célettes	28/08/24
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	28/08/24
ST GERVAIS	ST GERVAIS Source de Foncigues	ST GERVAIS Source de Foncigues	28/08/24
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir Espais	ST GERVAIS Réservoir Espais	28/08/24
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	27/06/24
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	27/06/24
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir des Mines	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir des Mines	27/06/24
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	27/06/24
ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	25/06/24
ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet	ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet	25/06/24
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	20/06/24
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	20/06/24
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette	20/06/24
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	26/06/24
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	26/06/24
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	26/06/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage de Brugas 2	ST PAULET DE CAISSON Forage de Brugas 2	27/06/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	27/06/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely) Alimenté par ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely)	28/06/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	28/06/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	28/06/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir de Valbonne (Bas service)	ST PAULET DE CAISSON Réservoir de Valbonne (Bas service)	28/06/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	28/06/24
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Puits Boulidouire	ST PONS LA CALM Puits Boulidouire	28/08/24

ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Réservoir et reprise	ST PONS LA CALM Réservoir et reprise	28/08/24
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	28/08/24
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	26/08/24
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Bas Service	VENEJAN Réservoir Bas Service	26/08/24
VENEJAN	VENEJAN Comptage Secto entrée St Nazaire	VENEJAN Comptage Secto entrée St Nazaire	26/08/24
VENEJAN	VENEJAN Puits St Georges	VENEJAN Puits St Georges	23/09/24

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Monorail	27/06/24
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Monorail	27/06/24

Les interventions de contrôle réglementaire pression

Commune	Installation	Equipement	Date
SABRAN	SABRAN Production de Brugas	Ballon anti-bélier	25/09/24
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	Ballon anti-bélier	26/09/24
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	Ballon anti-bélier	26/09/24

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Installation	Equipement	Date
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Porte motorisée	10/04/24
ORSAN	ORSAN Production République	Porte motorisée	26/08/24

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel : Un Programme Contractuel du Renouvellement correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

3093000001 - CA GARD RHODANIEN AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Dotations non actualisées du programme au : 31/12/2024	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total (€)
Dotations(€)	95 319	95 319	95 319	95 319	95 319	95 319	571 914

3093000001 - CA GARD RHODANIEN AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Coefficients du programme au : 31/12/2024	2023	2024
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	0,989838
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	1,000000

3093000001 - CA GARD RHODANIEN AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Bilan financier du programme au : 31/12/2024	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	95 319	94 350	189 669
Report de solde actualisé (€)	0	70 347	
Programmé au contrat	TOTAL	24 972	139 430
Total renouvellement(€)	24 972	139 430	164 402
Solde(€)	70 347	25 267	

3093000001 - CA GARD RHODANIEN AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en programme au : 31/12/2024	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
30225PE00002 - SABRAN Production + surpression Charavel / NPA00003572 - Câble électrique immergé	Câble électrique immergé	Programmé au contrat	TOTAL	21/01/2024	633
30225PE00002 - SABRAN Production + surpression Charavel / PIM00012275 - Pompe immergée	Pompe immergée	Programmé au contrat	TOTAL	21/01/2024	2 623
30084PT00001 - CODOLET Production et réservoir de Marcoule / PCS00032544 - Pompe 1	Pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	14/02/2024	1 693
30256SR00001 - ST GERVAIS Reprise les Célettes / DAM00014874 - Ballon anti-bélier	Ballon anti-bélier	Programmé au contrat	TOTAL	17/02/2024	1 402
30304PE00001 - SALAZAC Forage de Carcanon / DAM00014872 - Ballon anti-bélier	Ballon anti-bélier	Programmé au contrat	TOTAL	20/02/2024	2 851
30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau / PIM00012152 - Pompe 1	Pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	27/04/2024	3 563
30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau / GRC03411747 - Trappe accès échelle	Trappe accès échelle	Programmé au contrat	TOTAL	22/05/2024	1 881
30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau / GRC03482255 - Trappe accès pompes	Trappe accès pompes	Programmé au contrat	TOTAL	22/05/2024	1 881

30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau / VAN04128403 - Vanne pompe 1	Vanne pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	22/05/2024	287
30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau / VAN04128404 - Vanne pompe 2	Vanne pompe 2	Programmé au contrat	TOTAL	22/05/2024	287
30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau / XTU00105308 - Collecteur refoulement et support	Collecteur refoulement et support	Programmé au contrat	TOTAL	22/05/2024	1 820
30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau / XTU00109003 - Colonne refoulement pompe 1	Colonne refoulement pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	22/05/2024	970
30084PT00001 - CODOLET Production et réservoir de Marcoule / PIM00012134 - pompe de forage	pompe de forage	Programmé au contrat	TOTAL	23/05/2024	3 341
30343PT00001 - VERFEUIL Production des Soudans / PCS00032602 - Pompe eau motrice	Pompe eau motrice	Programmé au contrat	TOTAL	18/06/2024	1 099
30343PT00001 - VERFEUIL Production des Soudans / IAN00026290 - Turbidimètre	Turbidimètre	Programmé au contrat	TOTAL	21/06/2024	5 531
30282PT00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort / GRC03411754 - Capot Foug	Capot Foug	Programmé au contrat	TOTAL	24/06/2024	2 588
30287PE00001 - ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille / IQA00005100 - St Michel d'Euzet - forage Bonnefille	St Michel d'Euzet - forage Bonnefille	Programmé au contrat	TOTAL	05/07/2024	1 188
30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau / VCL00092483 - Clapet anti-retour pompe 1	Clapet anti-retour pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	09/07/2024	346
30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau / VCL00092484 - Clapet anti-retour pompe 2	Clapet anti-retour pompe 2	Programmé au contrat	TOTAL	09/07/2024	346
30290SG00003 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service) / NPV00022579 - Variateur moteur pompe 1	Variateur moteur pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	15/07/2024	1 631
30290PE00003 - ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1 / PIM00012146 - Pompe F1	Pompe F1	Programmé au contrat	TOTAL	03/08/2024	14 353
30342SG00001 - VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château / BCL00010737 - Chloromètre 1	Chloromètre 1	Programmé au contrat	TOTAL	13/08/2024	1 232
30342SG00001 - VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château / BCL00010755 - Chloromètre 2	Chloromètre 2	Programmé au contrat	TOTAL	13/08/2024	1 232
30342SG00001 - VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château / BCL00010757 - Inverseur de chlore	Inverseur de chlore	Programmé au contrat	TOTAL	13/08/2024	932
30342SG00001 - VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château / FAS00000889 - Filtre dessiccant chloration	Filtre dessiccant chloration	Programmé au contrat	TOTAL	13/08/2024	119
30342SG00001 - VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château / ICT00045652 - Vacuostat chloration	Vacuostat chloration	Programmé au contrat	TOTAL	13/08/2024	589
30342SG00001 - VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château / VCL00094787 - Clapet secondaire chloration	Clapet secondaire chloration	Programmé au contrat	TOTAL	13/08/2024	282
30282SS00002 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier / DAM00014868 - Ballon anti-bélier	Ballon anti-bélier	Programmé au contrat	TOTAL	20/08/2024	3 023
30242PE00001 - ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair / XTU00105310 - Colonne de forage	Colonne de forage	Programmé au contrat	TOTAL	06/09/2024	31 551
30290PE00003 - ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1 / VAN04326787 - Robinetterie ballon anti-bélier	Robinetterie ballon anti-bélier	Programmé au contrat	TOTAL	08/09/2024	208
30290PE00003 - ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1 / VCL00090512 - Clapets anti-retour (x2)	Clapets anti-retour (x2)	Programmé au contrat	TOTAL	08/09/2024	725
30242PE00001 - ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair / PIM00012154 - Pompe immergée	Pompe immergée	Programmé au contrat	TOTAL	12/09/2024	8 166

30084PT00001 - CODOLET Production et réservoir de Marcoule / PCS00032545 - Pompe 2	Pompe 2	Programmé au contrat	TOTAL	13/09/2024	1 693
30290PE00003 - ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1 / DAM00014856 - Ballon anti-bélier	Ballon anti-bélier	Programmé au contrat	TOTAL	19/09/2024	2 290
30290PE00003 - ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1 / XTU00105277 - Colonne de forage	Colonne de forage	Programmé au contrat	TOTAL	20/09/2024	21 776
30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas / BCL00009948 - Chloromètre	Chloromètre	Programmé au contrat	TOTAL	03/10/2024	1 242
30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas / BCL00009949 - Débitmètre chlore	Débitmètre chlore	Programmé au contrat	TOTAL	03/10/2024	534
30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas / BCL00010783 - Inverseur mécanique	Inverseur mécanique	Programmé au contrat	TOTAL	03/10/2024	940
30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas / BCL00010784 - Chlorodétendeur bouteille 2	Chlorodétendeur bouteille 2	Programmé au contrat	TOTAL	03/10/2024	1 242
30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas / FAS00000898 - Filtre dessicant	Filtre dessicant	Programmé au contrat	TOTAL	03/10/2024	124
30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas / ICT00045802 - Vacuostat	Vacuostat	Programmé au contrat	TOTAL	03/10/2024	589
30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas / VCL00094898 - Clapet secondaire	Clapet secondaire	Programmé au contrat	TOTAL	03/10/2024	286
30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas / BCL00009947 - Hydroéjecteur	Hydroéjecteur	Programmé au contrat	TOTAL	04/10/2024	356
30225PT00005 - SABRAN Production + suppression de Cadignac-Boulidouire / PIM00012272 - pompe n° 2	pompe n° 2	Programmé au contrat	TOTAL	06/11/2024	2 178
30225PE00003 - SABRAN Production de Brugas / PIM00011837 - Pompe immergée 2	Pompe immergée 2	Programmé au contrat	TOTAL	06/12/2024	7 805

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel : Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Pas d'opération réalisée en 2024

La garantie pour la continuité de service : Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

3093000001 - CA GARD RHODANIEN AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en garantie au : 31/12/2024	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation
30225PT00001 - SABRAN Production Sabran Village / ICA00056614 - Capteur niveau forage très étroit	Capteur niveau forage très étroit	Non programmé au contrat	TOTAL	25/03/2024

9 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE

Description du contrat
CA GARD RHODANIEN AEP DSP
Délégation de service public
début contrat : 1 janvier 2023 fin contrat : 31 décembre 2028

Tarification de l'eau potable			
D102.0 Tarification de l'eau potable au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2024			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant à la collectivité	12,08	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant à la collectivité : Prix unitaire de 0 à 120 m ³	0,0110	€HT/m ³
VP.178	Montant total HT de la facture 120m ³ revenant à la collectivité (abonnement + consommation x 120)	13,40	€HT/120m ³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant au délégataire	20,34	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant au délégataire : Prix unitaire de 0 à 120 m ³	1,8452	€HT/m ³
VP.177	Montant total HT de la facture 120m ³ revenant au délégataire (abonnement + consommation x 120)	241,76	€HT/120m ³
Taxes des organismes publics			
VP.215	Redevance Consommation part Consommation (Agence de l'eau) et Redevance Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,1000	€HT/m ³
VP.216	Redevance consommation part Performance (Agence de l'eau) et Redevance Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,0100	€HT/m ³
VP.214	Redevance prélèvements AEP (Voies Navigables de France)	0,0000	€HT/m ³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	0,0000	€HT/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,5%	%
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³ (VP.214+VP.215+VP.216+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100	27,96	€TTC/120m ³
	Montant total d'une facture 120m ³ TTC au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	283,12	€TTC/120m ³
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1	2,36	€TTC/m ³
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2023 au 31/12/2024	2 761 213	€TTC
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour 2024 (hors travaux)	CARE	€HT

Qualité de l'eau		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité		
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres microbiologiques		
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	208
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes microbiologiquement	1
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)	99,5%
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres physico-chimiques		
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	239
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes physico-chimiquement	21
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)	91,7%
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) Rapport en pourcentage entre les volumes prélevés par pompage sur volumes prélevés total moins les imports	Voir les données Agence de l'EAU

Réseau			
P104.3 Rendement du réseau de distribution			
Production propre du service			
VP.059	Total des Volumes produits sur l'année civile	2 144 392	m ³
VP.060	Total des Volumes importés sur l'année civile	0	m ³
VP.061	Total des Volumes exportés sur l'année civile	4 014	m ³
VP.232	Total des Volumes consommés comptabilisés sur la période de relèvement ramenés sur 365 jours	1 158 029	m ³
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique	1 155 561	m ³
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique	2 468	m ³
VP.221	Volumes consommés sans comptage sur l'année civile	0	m ³
VP.220	Volumes de service du réseau sur l'année civile	100 638	m ³
Rendement du réseau de distribution			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	510,137	Km
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	11 196	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements au kilomètre)	22	ab/Km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	58,9%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,3	m ³ /Km /j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,74	m ³ /Km/j
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	Km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	0,125	Km
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	510,137	Km
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés pour l'année	Voir le CARE	€HT
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	%

P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2024	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
Total Partie A : (Sur 15 points)			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	91,69%	14 points
		- Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2024	467,725	Km
Sur 15 points	VP.241	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	89,19%	13 points
		- Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2024	454,982	Km
Pour évaluer :		- Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2024	510,137	Km
Total Partie B : (Sur 30 points)			27 points / 30 points	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	0 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	0 points
		- Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
		- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	OUI	5 points
Total Partie C : (Sur 75 points)			55 points / 75 points	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
	P103.2B	VALEUR DE L'INDICE	97 points / 120 points	

Abonnés			
VP.056	Nombre d'abonnés (abonnements) total	11 196	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) domestiques	11 160	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) non domestiques	36	Ab
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (selon données INSEE N-2)	19 955	Hab
VP.229	Ratio du nombre d'habitants par abonnement	1,78	Habitants/abonnements
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	96	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnements	8,57	‰
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	98,63	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	jours
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	33	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	2,95	‰

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
VP.232	Volumes consommés comptabilisés (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	1 158 029	m ³
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	1 155 561	m ³
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	2 468	m ³
Les données suivantes relèvent de la responsabilité de la collectivité :			
VP.182	Encours total de la dette		€
VP.183	Epargne brute annuelle		€
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023	54 770,11	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2023 au 31/12/2024	2 761 213	€TTC
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,98	%

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20250929-DEL158_25DOC-AU

S²LOW



saur

mission water



10 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Fort d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite,

Gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes,

Agir et convaincre pour économiser l'eau,

Inventer de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Pour en savoir plus, consulter le rapport intégré de Saur, disponible sur le site saur.com.

SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 5 Directions Régionales, 22 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation

LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24. Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.

AGIR POUR L'EAU, DES SOLUTIONS ET INNOVATIONS

Nous promouvons des services innovants pour accompagner les territoires dans leur transition écologique et favoriser la protection de la ressource, trouver de nouvelles sources d'économies d'énergie et de réemploi tout en optimisant les performances de vos équipements et installations.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation. SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

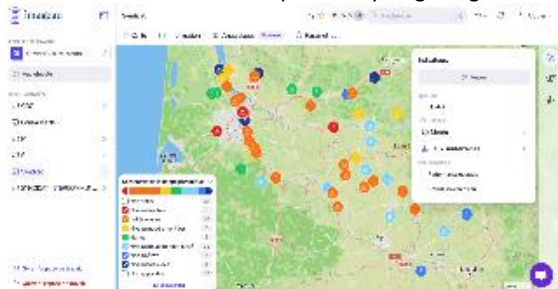
ENJEU 1 : GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE – EMI

① ANTICIPEZ LES IMPACTS DU RISQUE DE SECHERESSE

Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous EMI ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé, etc.).

EMI, permet :

- De **gérer en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- D'**anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource grâce **aux modèles prédictifs** ;
- De **perenniser** la ressource et **d'optimiser** son exploitation **grâce à l'expertise** délivrée chaque année sur votre contrat par des hydrogéologues.



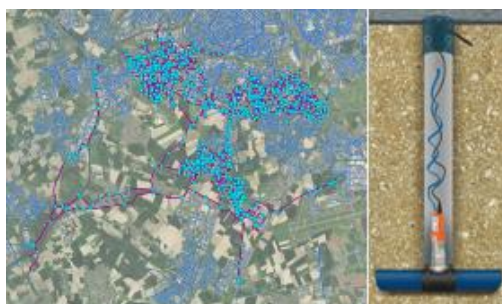
Exemple de vue d'un territoire (points surveillés)



Exemple d'un tableau de bord d'un forage surveillé par EMI

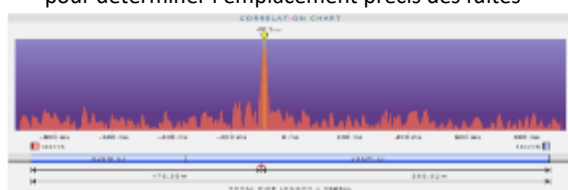
② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

- Sewerin SEPEM 351 LoRa permet :
- D'assurer une prélocalisation des fuites afin de les localiser et réparer au plus vite
- Une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M© permet :

- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques à distance de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

Pipeminder de Syrinix© permet :

- De suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- Proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



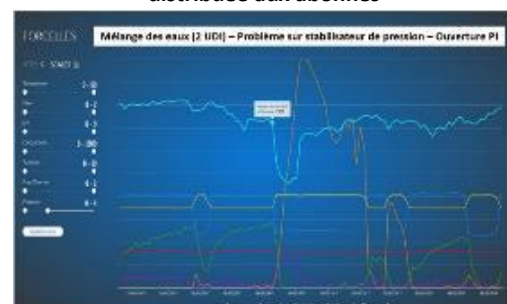
ENJEU 2 : SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

EFS Probe© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.

Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution

⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de Nom_de_Société :

- Le **CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.

- Le **CarboPlus®** est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou leurs métabolites (i.e. Métolachlore, Chlorothalonil, Chloridazone) ou les micropolluants émergents (i.e. PFAS). Ces molécules font l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µg/l (métabolites pertinents et les 20 PFAS de la Directive Européenne), ou 0.9 µg/l (métabolites non pertinents). Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.
- Le **Calcyle®** est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.

ENJEU 3 : MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNÉS

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRÂCE À UNE TÉLÉRELÈVE REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève*** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alertés en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- À la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.

**Pour les contrats équipés et où le service a été déployé*

PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

ANTICIPER LA RÉGLEMENTATION : NOTRE EXPÉRIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ.

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national. Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans**. Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'utilisateur**.

Votre collectivité en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera

donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation,**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau,**
- **Vise à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.

Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique **sous le mandat de la Direction Générale de la Santé**, **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet**.

Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**. Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :

1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques ($R_i = \text{Gravité} \times \text{Fréquence d'apparition}$)
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE**.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Acteur de l'environnement, nous souhaitons promouvoir une gestion exemplaire de nos sites et de nos services pour minimiser les impacts que nos métiers pourraient avoir sur le climat, la Biodiversité ou les ressources naturelles.

Engagée de manière structurante dans ses processus, notre entreprise Saur est certifiée ISO 14 001 (management de l'environnement) et ISO 50 001 (management de l'énergie) au niveau national et les met en œuvre pour répondre à cet enjeu de préservation de votre territoire.



Accompagner la transition carbone sur votre territoire

En tant qu'acteur engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique, le groupe Saur a à cœur de soutenir la transition énergétique des territoires qu'il dessert, et d'accompagner le développement d'une économie bas-carbone à travers l'ensemble de ses activités.

Nos ambitions carbonées sont fortes, et nous les mettons au service de vos objectifs climat. Saur a en effet pour objectif de réduire ses émissions directes (scope 1) et indirectes liées à la consommation d'électricité (scope 2) de 42% d'ici 2030 comparé à 2021. Cette trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du Groupe a été validée par SBTi (Science Based Target Initiative) en 2023.

Pour vous accompagner vers cette transition énergétique, les principales mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- Une consommation d'énergie décarbonée : la **fourniture de l'électricité** de nos contrats d'exploitation est couverte **intégralement par une production d'énergie renouvelable**. Des certificats de garantie d'origine, délivrés aux producteurs d'énergie verte par l'AIB (Association of Issuing Bodies), permettent de soutenir la filière de production d'énergie renouvelable.
- Un engagement de Saur en faveur de la **sobriété**, avec les optimisations énergétiques : norme ISO 50 001, gestion du pilotage de la performance énergétique via optim+, etc.

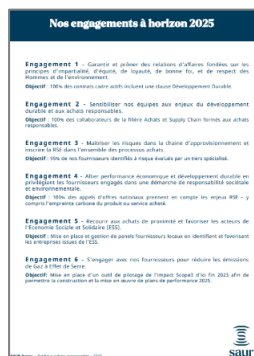


Des achats durables

Soucieux de consolider une démarche partenariale durable et de qualité, nous avons établi une gouvernance engagée de notre service Achats, portée par la **Politique Achats Responsables de Saur France et la Charte Relations Fournisseurs**, reflétant la réciprocité de notre engagement auprès de nos partenaires.

Feuille de Route qui guide l'ensemble de la filière Achat de Saur, cette politique (accessible publiquement sur le site web de Saur) porte plusieurs engagements, dont :

- Engagement 5 : Recourir en priorité aux achats de proximité et favoriser les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire
- Engagement 4 : 100% des cahiers des charges nationaux intègrent des critères de développement durable



DES ENJEUX SOCIÉTAUX

Conscient que le service de l'eau et de l'assainissement est par essence nécessairement local, nous avons à cœur de rester implanté au plus proche des territoires dans lesquels nous opérons.

Contribuer à l'insertion et l'emploi local

L'accès au monde du travail pour les jeunes et les seniors, et plus globalement pour toutes les populations éloignées de l'emploi, est une préoccupation majeure. En tant qu'**acteur économique**, nous souhaitons jouer, à vos côtés, un rôle clé dans la sensibilisation, la formation et l'insertion professionnelle des habitants de votre territoire.

Depuis 2021, Saur a **supprimé la période d'essai pour ses recrutements en CDI**. Cette action facilite notamment l'accès au logement et à l'emprunt pour les nouveaux embauchés.

Saur accompagne **l'insertion professionnelle** du public le plus éloigné de l'emploi (jeunes, seniors, personnes en situation de chômage longue durée, personnes en situation de handicap ...), en privilégiant des partenariats avec des acteurs locaux, ancrés sur votre territoire.

Nous menons les actions suivantes :

- Recourir à de la sous-traitance auprès d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), notamment pour la gestion des espaces verts.
- Recruter prioritairement une main d'œuvre locale en transmettant à France Travail, CAP Emploi et la Mission Locale toutes nos offres d'emploi du périmètre contractuel.

Participer à des événements Emploi sous forme de forum ou d'ateliers.

Accompagner les clients les plus fragiles

Conscients que les situations de vie peuvent affecter ponctuellement les capacités de nos abonnés à payer leurs factures, différentes modalités de paiement sont mises à leur disposition. Nos conseillers clientèle examinent chaque situation et proposent différentes options pour faciliter le paiement de leur service :

- La possibilité de régler les factures selon un plan de paiement personnalisé,
- Le prélèvement mensuel pour permettre aux clients en difficulté de mieux répartir et anticiper le poids de la facture au cours de l'année

Concernant les abonnés en situation de précarité hydrique, Saur propose de les accompagner via différents systèmes de médiation, de sensibilisation à la réduction des consommations d'eau et de leurs factures, ainsi que l'appui via des aides financières palliatives.

En complément, Saur est signataire au sein de chaque Département d'une Convention pour préciser son concours financier au **Fonds de Solidarité pour le Logement**. L'aide FSL, attribuée en commission, est appliquée directement sur la facture d'eau par nos services sous forme d'abandon de créances.



La surdité en France représente 6,6 millions de personnes. Afin d'assurer sa mission de service public aux personnes sourdes ou malentendantes, Saur a conclu un partenariat avec

ACCEO. Ces clients peuvent échanger instantanément avec nos chargés clientèle via l'application Acceo qui transcrit la parole en texte ou la traduit en langue des signes française.

Saur Solidarité

Les valeurs de Saur et l'engagement de nos collaborateurs nous font mener des actions solidaires, au-delà de nos activités courantes, notamment grâce à **notre fonds de dotation Saur Solidarités**.



Saur encourage ses collaborateurs à s'impliquer pour l'intérêt général en conditionnant l'attribution des financements à leur portage et implication dans le projet. Les projets éligibles doivent favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, soutenir l'insertion professionnelle des personnes en difficultés ou aider les personnes en situation de handicap. Ces projets, nécessairement proposés par les collaborateurs de Saur et portés par des associations, fondations ou ONG, sont ensuite évalués par un Comité, selon leurs impacts et faisabilité.

Ethique et conformité

Nous sommes également engagés à être **exemplaire d'un point de vue éthique**. Saur est le 1^{er} acteur de l'eau à avoir été certifié ISO 37001 par un organisme indépendant dès 2019.

Cette certification internationale qui atteste de la robustesse de notre dispositif a été maintenue en 2024, suite à un audit de surveillance.

Un programme dédié de formation et de sensibilisation des collaborateurs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence s'articule ainsi autour de deux piliers :

- les nouveaux embauchés, dès leurs arrivées au sein du Groupe, doivent suivre une formation en ligne afin de les sensibiliser à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Elle permet également de porter à leur connaissance les standards éthiques du groupe.
- les fonctions les plus exposées au risque de corruption et de trafic d'influence qui ont identifiées dans le cadre



de la cartographie des risques font l'objet d'une formation renforcée.

Dans un souci de réactivité et de transparence, Saur dispose d'un **dispositif de signalement** conforme à la loi n°2016-1691 dite « Sapin II », modifiée par la loi n°2022-401 dite « Wasserman ». Il permet aux collaborateurs et parties prenantes externes de signaler en toute confidentialité, toute situation ou comportement qui serait contraire à notre code de conduite ou à une obligation légale et réglementaire.

Neutralité du service Public

Comme le prévoit le règlement intérieur de Saur et conformément aux dispositions de la loi 2021-1109 du 24 août 2021, en sa qualité de délégataire de service public, Saur assure l'égalité des usagers devant le service public et veille au **respect des principes de laïcité et de neutralité du service public**.

A cette fin, Saur veille à ce que ses salariés, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses et traitent de manière égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Outre l'application des sanctions qui s'imposent, tout manquement à ces règles est susceptible de faire l'objet d'une information à l'autorité organisatrice du service.

Au cours de l'année 2024, Saur a renforcé son processus de signalement de potentiels manquements à la neutralité du service public, avec une catégorie dédiée au sein du système de signalement du Groupe (voir ci-dessous), et un processus de résolution des faits remontés.

FAVORISER LE FACTEUR HUMAIN

Assurer la sécurité de nos collaborateurs

La santé et la sécurité des collaborateurs, de tout intervenant extérieur et des riverains, sont définies au sein du Groupe Saur, comme un absolu, une valeur de l'entreprise. La politique Santé et Sécurité de Saur n'ambitionne qu'un seul objectif : le **zéro accident**.



La culture sécurité de Saur se base sur l'exemplarité et la vigilance partagée autour d'une seule philosophie : « **je prends soin de ma santé et de ma sécurité et de ceux qui m'entourent. Pour cela, en cas de risque, j'identifie, j'alerte et je sécurise.** »

Acteur de la formation locale

Au-delà du versement de la taxe d'apprentissage aux établissements scolaires situés sur votre territoire, **Saur participe à la formation des plus jeunes**, du collège au BAC+5, en menant diverses actions pour faciliter leur accès au monde professionnel :

- Accueil de stagiaires de classe de 3ème, seconde et des filières professionnelles (Bac Pro, BTS ou Bac+5)
- Participation à différents événements pour représenter les métiers de l'eau
- Des visites des sites (selon les arrêtés de sécurité) auprès des élus, publics scolaires, et grand public.
- des interventions dans les établissements scolaires, pour présenter le cycle de l'eau et les enjeux qui l'entourent.
- Mise à disposition de supports de sensibilisation à destination des scolaires et des usagers.

Volonté de formation continue

Dans un contexte de mutation de ses métiers et d'évolution digitale, Saur fait évoluer et renouvelle les compétences de ses collaborateurs. L'entreprise a mis en place des outils et processus qui favorisent l'identification des compétences et des potentiels de développement de chacun.

Outre les formations indispensables au maintien des habilitations, Saur déploie un panel plus complet et adapté à la diversité des besoins de chacun. Parmi ses modalités pédagogiques :

- La **plateforme de formation digitale e-learning « My Academy »**, avec des contenus sur-mesure régulièrement actualisés et aisément accessibles, rendant le collaborateur acteur de son parcours de formation
- La **« Saur Water Academy »** : un centre de formation interne dédié aux métiers de l'eau qui propose des formations variées et spécialisées. Il existe déjà 3 centres en présentiel, à Agen, Nîmes, Limoges et St Etienne, et d'autres territoires sont à l'étude.
- Depuis 2022, Saur réalise des « Ciné Saur » auprès des agents opérationnels. Ces ateliers présentiels, ludiques et gamifiés de formation-action au développement durable permettent aux agents et responsables de s'impliquer davantage sur la RSE à l'échelle de leur secteur.

Sensibiliser les collaborateurs à la RSE

A l'occasion de la semaine du développement durable, une nouvelle mobilisation des collaborateurs sur le thème de la RSE a été réalisée à travers un Challenge « Saur s'active ».

Une application Squadeasy a été installée sur les téléphones professionnels. Cette application a permis aux collaborateurs de monter des équipes et de se défier via des challenges sportifs, des quizz ou photos sur des thématiques telles que la biodiversité, l'impact carbone ou l'économie circulaire. En 2024, plus de 1 000 participants ont parcouru 182 897 km via les différentes voix de mobilité douce :



Permettre l'engagement des collaborateurs

Un partenariat stratégique, étendu à l'ensemble du territoire national, entre la Direction Générale et le Service Départemental



d'Incendie de Secours (SDIS) a récemment été signé chez Saur visant à encourager l'emploi de ses collaborateurs et à les libérer en tant que Sapeurs-Pompiers Volontaires.

L'objectif principal de cette convention est de **valoriser les sapeurs-pompiers volontaires** en permettant une **meilleure conciliation** entre leurs missions de secours et leurs responsabilités professionnelles.

En favorisant l'engagement des SPV, nous **renforçons la sécurité de nos collectivités** tout en **contribuant au bien-être** général de tous.

Cette initiative **renforce non seulement les effectifs** des sapeurs-pompiers, mais témoigne également de notre volonté de promouvoir la **solidarité** et la **cohésion sociale** à une échelle plus large.

Assurer l'égalité de traitement au sein de notre entreprise

L'égalité de traitement entre tous nos collaborateurs est une évidence pour l'entreprise. Le Groupe a obtenu en France **une note globale de 99/100 en 2024 pour l'index de l'égalité** professionnelle Femmes-Hommes défini par le ministère du travail, en constant progrès depuis 2020.

Saur cherche à promouvoir des politiques de recrutement et de gestion des carrières qui permettent d'augmenter la parité au sein de nos équipes, et de créer un climat d'épanouissement pour l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices.

Fondé en 2018, le réseau ELIEau a pour principal objectif de favoriser la mixité professionnelle. Que ce soit par le recrutement, l'accompagnement des



carrières ou encore le changement des mentalités, l'ensemble des ambassadeurs et ambassadrices est persuadé que **la mixité** est un levier de performance, d'attractivité, de créativité et de bien-être.

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

DocuSign Envelope ID: 05C0F4CB-5439-45DB-8910-91F65CC49533



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne

CS 40082

92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2025 au 31 Mars 2026 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Puteaux, le 1 avril 2025

Signed by:
XL SAFUR SERVICES SAS
06BE1028E8D84F9...

XL Insurance Company SE
Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Telephone: +33 1 56 92 80 00 axaxl.com

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Directors: X. Veyry (FR), D. Guest, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

Responsabilité civile**Attestation d'Assurance**

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002815** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et Immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison

Tous dommages confondus (corporels, matériels et Immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2025 au 31/03/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 27/03/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984**

**Pour le compte de :
CITEC ASSAINISSEMENT
ZAC LA GARRIGUE
RUE VERDALE
34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
SIRET 43041743600028**

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2025 au 31/12/2025 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction

Generali Iard, S.A au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, S.A au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 16/12/2024

JEANNE

Generali Iard, S.A au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, S.A au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2026 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024

AIG Europe SA
 Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
 CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
 Tél : 49.02.42.22
 Facsimile : 01 49.02.44.04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).

Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463

Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

Attestation Tous risques chantiers



GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :
SAUR SAS
 11 Chemin de Bretagne - CS 40082
 92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2025, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 36 mois - la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : - des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE - des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er avril 2025

GENERALI Iard
 SA au capital de 54 630 300 euros
 Entreprise régie par le Code des assurances
 Siège social : 2 rue Pillet Will - 75009 Paris
 RCS Paris 552 062 663

Signature
 numérique de
YILDIZ Erhan
 Date :
 2025.04.01
 15:58:52 +02'00'

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20250929-DEL158_25DOC-AU



ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Inventaire

30005PT00001 - AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie

Code	Libellé	Marque
GBT00080461	Chaîne d'accès	-
IQW00040066	Compteur électrique AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	-

30005PT00001-0000-01 - Local

Code	Libellé	Marque
BCL00009920	Chloromètre 1	CIFEC
BCL00009921	Rotamètre chlore	-
BCL00009922	Circuit de chloration	-
DAM00014848	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GOU00023990	Portes (x2)	-
GOU00023991	Porte stockage chlore	-
ICT00045566	Manomètre ballon anti-bélier	-
JCC00009115	Chauffage local chloration	ETIREX
KST00103112	Télégestion	SOFREL
NCA00074255	Armoire électrique	-
NCA00074256	Coffret de commande forage	-
NEP00010443	Eclairage	-
PCS00032543	Pompe eau motrice	ESSA MICO
VAN03932468	Vanne anti-bélier	-
XTU00105229	Tuyauterie anti-bélier	-

30005PT00001-1000-01 - Puits

Code	Libellé	Marque
GRC03411716	Trappe (x2)	-
ICT00041456	Equipements de mesure de niveau	-
IQA00005082	Aiguëze - forage production Ardèche	SENSUS
PIM00012125	Pompe 1	KSB
PIM00012126	Pompe 2	KSB
VAN03932465	Vanne 1	-
VAN03932466	Vanne 2	-
VAN03932467	Vanne refoulement	-
XTU00105228	Tuyauterie refoulement	-

30005PT00002 - AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette

Code	Libellé	Marque
GBT00080479	Clôture	-
GBT00080480	Echelle accès vannes	-
GOU00026658	Portail	-
GRC03612152	Plaque regard vidange	-
ICT00045565	Manomètre forage	-
IQW00040065	Compteur électrique AIGUEZE Production + Réservoir Roquette	-
JCC00009623	Radiateur local réservoir	ETIREX
VAN04326567	Vanne prélèvement distribution	-

VAN04326568	Vanne by pass forage vers distribution	-
XTU00112214	By pass forage vers distribution	-

30005PT00002-0000-01 - Bâche

Code	Libellé	Marque
GBT00075679	Echelle accès cuve	-
GBT00075680	Echelle cuve	-
GRC03411715	Caillebotis	-
ICT00041455	Equipements de mesure de niveau	-

30005PT00002-1000-01 - Forage

Code	Libellé	Marque
ICA00052644	Capteur de niveau	-
PIM00012124	Pompe forage	-
VAN03932461	Vanne forage	-
XTU00105226	Tuyauterie forage	-

30005PT00002-9800-01 - Chambre de vannes

Code	Libellé	Marque
GOU00023988	Porte	-
IQA00005081	Aiguëze - forage production Roquette	SENSUS
IQE00046976	Aiguëze - Réservoir Roquette distribution gravitaire	SENSUS
KST00108593	Télésurveillance	-
NCA00074253	Armoire électrique forage	-
NCA00074254	Armoire électrique surpression	-
NEP00010442	Eclairage	-
VAN03932459	Vanne vidange	-
VAN03932460	Vanne départ gravitaire	-
VAN04232961	Vannes by-pass à opercule x2	-
XTU00105223	Tuyauterie trop-plein et vidange	-
XTU00105224	Tuyauterie distribution	-
XTU00105225	Tuyauterie forage	-
XTU00111521	Conduite by-pass	-

30005SS00001 - Surpresseur

Code	Libellé	Marque
BPD00019624	Pompe javelisation et accessoires	-
DAM00014847	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GOU00023989	Porte local javel	-
ICA00052645	Pressostat	-
IQE00046977	Aiguëze - compteur surpression Roquette	SOCAM
JCC00009114	Radiateur	ETIREX
PCS00032541	Pompe 1	KSB
PCS00032542	Pompe 2	KSB
VAN03932462	Vanne alimentation surpresseur	-
VAN03932463	Vannes aspiration (x2)	-
VAN03932464	Vannes refoulement (x3)	-
VCL00090509	Clapets refoulement (X2)	-
XTU00105227	Tuyauterie refoulement	-

30005SG00001 - AIGUEZE Réservoir de la Roque

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

GBT00075678	Serrurerie	-
GBT00080481	Echelle à crinoline (x2)	-
GBT00080482	Passerelle avec garde corps	-
GOU00023986	Porte	-
ICA00057222	Sonde de niveau	-
ICT00045569	Manomètre distribution	-
IQE00046975	Aiguèze - distribution réservoir de la Roque	SENSUS
IQW00040925	Compteur énergie AIGUEZE Réservoir de la Roque	-
KTL00001329	Conc. Téléréleve LW - Réservoir - AIGUEZE	KERLINK
VAN03932453	Vanne vidange	BAYARD
VAN03932454	Vanne by pass	BAYARD
VAN03932455	Vanne arrivée réservoir	-
VAN03932456	Vanne départ Aigueze	-
VAN03932457	Vanne depart vers pompage	-
VAN03932458	Vanne isolement cuve	BAYARD
VVE00261109	Ventouse canalisation vers pompage	-
XTU00105218	Tuyauterie trop-plein et vidange	-
XTU00105219	Tuyauterie arrivée pompage	-
XTU00105220	Tuyauterie distribution village	-
XTU00105221	Tuyauterie depart vers pompage	-

30005SR00001 - AIGUEZE Reprise surpression maillage Aiguèze St Julien

Code	Libellé	Marque
DAM00014846	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
DAM00015814	Ballon anti-bélier	-
GOU00023987	Porte double	-
ICT00045567	Manomètre (x2)	-
ICT00045568	Manomètre surpresseur (x2)	-
IFE00037141	débitmètre	KROHNE
IQW00040064	Compteur électrique	-
JCC00009113	Radiateur	ETIREX
NCA00074251	Armoire de commande	KSB
NEP00011212	Eclairage	-
PCS00032537	Pompe VV 1	MOTORS
PCS00032538	Pompe VV 2	MOTORS
PCS00032539	Pompe VV 3	MOTORS
PCS00032540	Pompe VV 4	MOTORS
VAN04326569	Vanne amont - aval pompe 1	-
VAN04326570	Vanne amont - aval pompe 2	-
VAN04326571	Vanne amont - aval pompe 3	-
VAN04326572	Vanne amont - aval pompe 4	-
VAN04326573	Vanne surpression	KSB
VAN04326574	Vanne maillage	-
VAN04326575	Vanne ballon anti-bélier	-
VCL00094658	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094659	Clapet anti-retour pompe 2	-
VCL00094660	Clapet anti-retour pompe 3	-
VCL00094661	Clapet anti-retour pompe 4	-
VVE00261108	Ventouse	-
XTU00112215	Canalisation surpression	-
XTU00112216	Canalisation maillage	-

30070DP00001 - Concentrateur - Eglise - CARSAN

Code	Libellé	Marque
KTL00001340	Conc. Télérelève LW - Eglise - CARSAN	MILESIGHT

30070SG00001 - CARSAN Réservoir

Code	Libellé	Marque
GBT00075681	Echelle accès cuve	-
GBT00075682	Echelle accès cuve	-
GBT00075683	Echelle accès cuve	-
GBT00075684	Echelle chambre de vannes	-
GBT00075685	Echelle accès cuve	-
GBT00075686	Echelle chambre de vannes	-
GOU00023992	Porte	-
GOU00023993	Porte	-
GRC03411717	Trappe regards	-
ICA00052646	Sonde de niveau	-
ICT00041457	Poires de niveau	-
ICT00041458	Poires de niveau	-
IQE00046978	Compteur distribution carsan Est	ITRON
IQE00046979	Compteur distribution carsan Ouest	ITRON
IQW00040067	Compteur électrique	-
KST00103113	Télégestion et coffret	SOFREL
VAN03932469	Vanne incendie	-
VAN03932470	Vanne vidange	-
VAN03932471	Vanne départ	-
VAN03932472	Vanne liaison cuve	-
VAN03932473	Vanne vidange	-
VAN03932474	Vanne départ	-
VCG00007490	Starter incendie cuve 2	-
VCL00090510	Clapet anti-retour	-
XTU00105230	Réserve incendie cuve 1	-
XTU00105231	Conduite adduction	-
XTU00105232	Tuyauterie trop-plein et vidange	-
XTU00105233	Tuyauterie distribution	-
XTU00105234	Tuyauterie trop-plein et vidange	-
XTU00105235	Tuyauterie distribution	-
XTU00105236	Conduite adduction	-

30076DP00001 - Concentrateur - Eglise - CAVILLARGUES

Code	Libellé	Marque
KTL00001343	Conc. Télérelève LW - Eglise - CAVILLARGUES	MILESIGHT

30076PE00001 - CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004

Code	Libellé	Marque
GBT00075689	Clôture	-
GBT00075690	Portail	-
GRC03411719	Trappes	-

IQA00005085	Cavillargues - F91 forage d'Auzigues	ITRON
IQA00005086	Cavillargues - F94 forage d'Auzigues	DIEHL METERING
IQW00040069	Compteur électrique	-
KMC00001898	Liaison pilote	-
KST00103484	Télétransmission	SOFREL
NCA00074258	Armoire électrique commune	-
PIM00012128	Pompe F91	-
PIM00012129	Pompe F94	-
VAN03932476	Vanne 91	-
VAN03932477	Vanne 94	-
XTU00105238	Tuyauterie forage 91	-
XTU00105239	Tuyauterie forage 94	-

30076PE00002 - CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005

Code	Libellé	Marque
GBT00075687	Clôture	-
GOU00027084	Portail	-
GRC03411718	Trappe	-
IQA00005084	Cavillargues - F85 forage d'Auzigues	DIEHL METERING
IQW00040068	Compteur électrique	-
KMC00001897	Liaison pilote	-
NCA00074257	Armoire électrique	-
PIM00012127	Pompe	-
VAN03932475	Vanne	-
XTU00105237	Tuyauterie forage	-

30076PE00003 - CAVILLARGUES Source d'Auzigues

Code	Libellé	Marque
GOU00023994	Porte	-
IQA00005083	Cavillargues - Source d'Auzigues	DIEHL METERING
VAN04326581	Vannes de distribution	-
XTU00112225	Canalisation de distribution	-
XTU00112226	Canalisation de trop plein	-

30076SG00001 - CAVILLARGUES Réservoir de Gaujargues

Code	Libellé	Marque
GBT00075694	Serrurerie	-
GBT00080483	Echelle accès cuve	-
GOU00023996	Porte	-
ICT00041460	Poire de niveau et ligne pilote	-
IQE00046981	compteur Distribution	ITRON
IQE00049435	Compteurs recherche fuite (2)	ITRON
KMC00001899	Liaison pilote	-
KST00103115	Télésurveillance	SOFREL
VAN04326578	Vannes de distribution	-
VAN04326579	Vanne de vidange	-
XTU00112218	Canalisation de distribution	-
XTU00112219	Canalisation de vidange	-
XTU00112220	Canalisation alimentation	-

30076SG00002 - CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3

Code	Libellé	Marque
BPD00019625	Pompe doseuse javel et bac 1	CIR
BPD00021035	Pompe doseuse javel et bac 2	CIR
GBT00075691	Clôture	-
GBT00075693	Echelles accès cuves (2)	-
GOU00023995	Portes (x2)	-
GOU00027076	Portail	-
GRC03411720	Trappe foug	-
ICT00041459	Poires de niveau	-
IQE00046980	compteur Distribution	DIEHL METERING
IQE00049436	Compteur alimentation	SENSUS
IQW00040070	Compteur électrique	-
KST00103114	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074259	Armoire électrique	-
VAN03932478	Vanne motorisée adduction sources	-
VAN04326580	Robinetterie chambre de vanne	-
XTU00105240	Tuyauterie chambre de vanne	-
XTU00112221	Canalisation alimentation	-
XTU00112222	Canalisation vidange	-
XTU00112223	Canalisation trop-plein	-
XTU00112224	Canalisation de distribution	-

30076SR00001 - CAVILLARGUES Reprise des Ecarts Gaujargues

Code	Libellé	Marque
GBT00075695	Serrurerie	-
GOU00023997	Porte	-
IQE00046982	compteur	SENSUS
IQW00040071	Compteur électrique CAVILLARGUES Reprise des Ecarts	-
KST00103116	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074260	Armoire électrique	-
PIM00012130	Pompe 1	-
PIM00012131	Pompe 2	-
VAN04326576	Vannes de distribution	-
VAN04326577	Vannes de vidange	-
VCG00007491	Robinet à flotteur	-
XTU00105242	Canalisation de distribution	-
XTU00112217	Canalisation de vidange	-

30084PE00005 - CODOLET Forages Piboulière

Code	Libellé	Marque
GBT00075696	Serrurerie	-
GBT00075697	Clôture	-
GOU00026659	Portail	-
IQW00040072	Compteur électrique CODOLET Forages Piboulière	-
KST00107752	Télégestion	SOFREL

30084PE00005-1000-01 - Forage 2

Code	Libellé	Marque
GBT00080485	Echelle d'accès	-
GRC03411722	Capotage	-
ICA00052648	Sonde de niveau	-
IFE00040562	Débitmètre	KROHNE
PIM00012133	Pompe	GRUNDFOS
VAN04326583	Robinetterie	-
XTU00105245	Canalisation de distribution	-
XTU00105246	Colonne d'exhaure	-

30084PE00005-1000-02 - Forage 1

Code	Libellé	Marque
GBT00080484	Echelle d'accès	-
GRC03411721	Capotage	-
ICA00052647	Sonde de niveau	-
IFE00040561	Débitmètre	KROHNE
PIM00012132	Pompe	GRUNDFOS
VAN04326582	Robinetterie	-
XTU00105243	Canalisation de distribution	-
XTU00105244	Colonne d'exhaure	-

30084PT00001 - CODOLET Production et réservoir de Marcoule

Code	Libellé	Marque
GOA00001793	Porte coulissante	-
GOU00026660	Portail	-
IQW00040073	Compteur électrique CODOLET Prod et réservoir de Marcoule	-
KTL00001327	Conc. Téléréleve LW - Réservoir - CODOLET	KERLINK
MGE00001114	Groupe électrogène	SDMO
RCB00012709	Cuve gaz	-

30084BE00001 - Réservoir Marcoule - 200 m3

Code	Libellé	Marque
GRC03612153	Capot	-
ICA00057223	Sonde de niveau	-
ICT00045570	Poire de niveau (x3)	-

30084PT00001-0000-01 - Réservoir

Code	Libellé	Marque
DAM00014849	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00075698	Echelles CDV (8)	-
GBT00075699	Echelle cuve	-
GBT00080489	Garde corps	-
GOU00023998	Porte	-
GRC03612154	Trappe accès toit	-
ICA00057224	Sonde de niveau	-
ICT00046307	Poire de niveau (x2)	-
IQE00049437	Compteur	-
NCA00074262	Armoires électriques	-
NPD00012795	Inverseur de source	-
VAN04326586	Vannes d'adduction (x4)	-
VAN04326587	Vannes de distribution (x3)	-

VAN04326588	Vanne incendie	-
VAN04326589	Vannes vidange	-
VAN04326590	Vanne incendie motorisée	-
VAN04326591	Robinet de prélèvement adduction	-
VAN04326592	Vanne by pass (x2)	-
XTU00105250	Canalisation d'adduction	-
XTU00112227	Canalisation de distribution	-
XTU00112228	Canalisation incendie	-
XTU00112229	Canalisation vidange	-

30084PT00001-0000-02 - Préfa UF

Code	Libellé	Marque
BPD00019626	Pompe doseuse Soude	MILTON ROY
BPD00019627	Pompe doseuse acide	MILTON ROY
BPD00019628	Pompes doseuses (x3)	MILTON ROY
CCO00007416	compresseur	-
DFF00001933	Filtre UF 1	-
DFF00001934	Filtre UF 2	-
DFF00001935	Filtre UF 3	-
GBT00080488	Escabeau	-
GDD00032810	Skid UF	-
GOU00026663	Porte	-
IAN00026282	Analyseur pH	BURKERT
IAN00026283	Turbidimètre	SYCLOPE
KIS00003187	HMI	SIEMENS
KNA00009592	Automate	-
NCA00074261	Armoire électrique SKID	-
NEP00011213	Eclairage	-
NPV00020825	Variateurs (x2)	DANFOSS
NPV00020826	Variateur forage	DANFOSS
PCS00032544	Pompe 1	-
PCS00032545	Pompe 2	XYLEM
PCS00032546	Pompe recirculation 1	LOWARA
PCS00034340	Pompe recirculation 2	LOWARA
RCB00011651	Cuve de stockage javel	-
RCB00011652	Cuve de stockage acide	-
RCB00011653	Cuve de stockage soude	-
RCB00012710	Cuve B1	-
RCB00012711	Cuve B2	-
RCB00012712	Cuve B3	-
VAN03932480	Vannes pneumatiques (x16)	-
VAN04326585	Robinetterie	-
XTU00105249	Tuyauterie	-

30084PT00001-1000-01 - Forage

Code	Libellé	Marque
GRC03411723	Trappe	-
ICA00052649	Sonde de niveau	-
PIM00012134	pompe de forage	GRUNDFOS
VAN04326584	Vanne (x3)	-
XTU00105247	Canalisation	-
XTU00105248	Colonne d'exhaure	-

30084PT00001-4000-01 - Traitement

Code	Libellé	Marque
BCL00009923	Chloromètres (x2)	CIR
BCL00009924	Inverseur de chlore	BURKERT
BCL00009925	Débitmètre chlore	CIR
BCL00009926	Circuit de chloration	CIR
BPD00019629	Pompe doseuse floculation	LMI
BPD00019630	Pompe doseuse polymere W72	LMI
CCO00007417	Compresseur 1	BOGE
CCO00007418	Compresseur 2	BOGE
CSP00004609	Surpresseur	EFFEPIZELA
DAM00014850	Cuve air comprimé	MASSAL
DFF00001765	Filtre 1	-
DFF00001766	Filtre 2	-
DFF00001932	Filtre 3	-
DFF00001936	Filtre	-
GBT00080490	Table et chaise	-
GOA00001579	Porte motorisée	-
GOU00023999	Porte double	-
GOU00026664	Porte local chlore	-
IAN00026284	Turbidimetre SS7 N°1	HACH
IAN00026285	Turbidimetre SS7 N°2	HACH
IAN00026286	Analyseur de chlore CL17	CIR
ICA00052651	Sonde de niveau	-
IFA00002041	Codolet - adduction Piboulière	KROHNE
IFA00002042	Codolet - adduction Grande Profondeur	KROHNE
IQE00046983	compteur	SENSUS
JCC00009624	Chauffage	-
JCJ00004284	Aération	-
KNA00009593	Automate	-
KRI00000257	Ordinateur	-
KST00103117	Télégestion	SOFREL
NCA00074263	Armoire électrique filtre à sable	-
NCA00074264	Coffret vanne motorisée	-
NEP00011214	Eclairage	-
NPV00020827	Résistance statorique	-
PCS00032547	Pompe 1	FLYGT
PCS00032548	Pompe 2	FLYGT
RCB00011654	Cuve de stockage floculant	-
RCB00011655	Cuve de stockage W72	-
UEI00002862	Extincteur	-
VAN03932481	Vannes pneumatiques (x12)	-
VAN03932482	Vanne motorisée	-
VAN04326593	Robinetterie reprise refoulement	-
VAN04326594	Robinetterie filtration	-
VAN04326595	Vanne (x11)	-
VAN04326596	Vanne vidange bache de reprise	-
VCL00094662	Clapet anti-retour x2	-
VDA00063863	Point d'eau	-
VDB00027733	Régulateur de pression	SOCCLA
XTU00105251	Canalisation reprise refoulement	-

XTU00105252	Canalisation filtration	-
-------------	-------------------------	---

30084PT00001-9700-01 - Général station

Code	Libellé	Marque
GBT00075700	Clôture	-
GBT00080486	Escaliers	-
GBT00080487	Garde corps	-
GOU00026661	Portillon plateforme	-
ICT00045571	Piezomètre à capot	-
RBE00000937	Poubelle	-

30143PE00001 - LAVAL SAINT ROMAN Captage des Canaux

Code	Libellé	Marque
GOU00024000	Porte	-
GRC03612155	Capot foug	-
IQA00005236	Laval St Roman - Source des Canaux	KROHNE
VAN03932483	Vanne	-
VDA00062170	Crépine	-

30143SA00001 - LAVAL SAINT ROMAN Accélérateur

Code	Libellé	Marque
ICT00046308	Pressostat	-
IQW00040075	Compteur électrique	-
NCA00074266	Armoire électrique	-
PIM00012135	Pompe inline	FLOWERVE PLEUGER
VAN03932485	Robinetterie	-
VCL00090511	Clapet anti-retour	-
XTU00105256	Tuyauterie	-

30143SG00002 - LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval

Code	Libellé	Marque
BCL00010841	Chloropack	-
BPD00019631	Pompe javelisation	-
DAM00014851	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00075701	Fenêtre	-
GBT00075702	Echelle cuve	-
GBT00075703	Echelle chambre de vannes	-
GOU00024001	Portes (x2)	-
ICA00052652	Sonde de niveau	-
ICT00041461	Poire de niveau	-
ICT00041462	Interrupteur à flotteur	-
IFA00002093	Débitmètre adduction	KROHNE
IQE00046984	Compteur Distribution	SENSUS
IQW00040074	Compteur électrique LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	-
JCC00009116	Chauffage	ETIREX
KMC00001900	Ligne pilote vers accélérateur	-
KST00103118	Télégestion	SOFREL
NCA00074265	Armoire électrique	-
PCS00032549	Pompe 1 variateur intégré	GRUNDFOS

PCS00032550	Pompe 2 variateur intégré	GRUNDFOS
VAN03932484	Vanne électrique	-
VAN04326597	Vanne de vidange	-
VAN04326598	Vanne quart de tour adduction	-
VAN04326599	Vanne distribution (x2)	-
VAN04326600	Vanne distribution	-
VAN04326601	Vanne refoulement	-
VAN04326602	Vanne distribution étage haut	-
VCG00007492	Stabilisateur	BAYARD
VCL00094663	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094664	Clapet anti-retour pompe 2	-
VCL00094665	Clapet anti-retour distribution pompier	BAYARD
XTU00105253	Conduite adduction	-
XTU00105254	Conduite Distribution	-
XTU00105255	Conduite de refoulement	-
XTU00112230	Conduite vidange et trop-plein	-
XTU00112231	Conduite by pass adduction vers distribution	-
XTU00112232	By pass alimentation pompier	-
XTU00112233	Conduite distribution étage haut	-

30178PT00003 - MONTFAUCON Production Marin

Code	Libellé	Marque
BCL00009932	Vacuostat	CIR
BCL00009933	Chloromètre	CIR
BCL00009934	Inverseur de chlore	CIR
BCL00009935	Débitmètre chlore	CIR
BCL00009936	Hydroéjecteur	CIR
DAM00014853	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075705	Clôture	-
GBT00080491	Echelle	-
GOU00024003	Porte	-
GOU00026665	Portail	-
GRC03411725	Trappe accès puits	-
GRC03551858	Trappe d'accès C.V	-
IQA00005088	Montfaucon - production Marin	DIEHL METERING
IQW00040077	Compteur électrique MONTFAUCON Production Marin	-
KMC00001902	Liaison pilote	-
NCA00074268	Armoire électrique	-
NPD00012796	Disjoncteur	-
PCS00032552	Pompe eau motrice	-
PIM00012138	Pompe 1	KSB
PIM00012139	Pompe 2	GRUNDFOS
TLV00030629	Potence	-
VAN04326603	Robinetterie de refoulement	-
XTU00105258	Conduite de refoulement	-
XTU00105259	Nourrice (x2)	-

30178PT00004 - MONTFAUCON Production Perrier

Code	Libellé	Marque
BCL00009927	Chloromètres (x2)	CIR

BCL00009928	Inverseur de chlore	CIR
BCL00009929	Vacuostat	CIR
BCL00009930	Débitmètre chlore	CIR
BCL00010842	Hydroéjecteur	CIR
BCL00010843	Tuyau chlore gazeux	CIR
BCL00010844	Filtre dessicant	CIR
BCL00010845	Clapet	CIR
BCL00010846	Canne d'injection inox	CIR
DAM00014852	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00080492	Clôture	-
GOU00024002	Porte	-
GOU00026666	Portail	-
GRC03612156	Capot foug	-
IQA00005087	Montfaucon - production Perrier	ZENNER
IQW00040076	Compteur électrique MONTFAUCON Production Perrier	-
KMC00001901	Liaison pilote	-
NCA00074267	Armoire électrique	-
PCS00032551	Pompe eau motrice	-
PIM00012136	Pompe 1	KSB
PIM00012137	Pompe 2	KSB
TLV00030628	Potence	-
VAN04326208	Robinetterie adduction	-
XTU00105257	Conduite adduction	-
XTU00112198	Conduite exhaure (x2)	-

30178SG00001 - MONTFAUCON Réservoir

Code	Libellé	Marque
GBT00075706	Portail	-
GBT00075707	Clôture	-
GRC03411726	Capot foug (x2)	-
ICT00041464	poires de niveau	-

30178BE00001 - Réservoir du château : cuve 1 - 300m3

Code	Libellé	Marque
GBT00080493	Echelle	-
GBT00080494	Echelle accès cuve	-
GOU00026667	Porte	-
ICT00045572	Poire de niveau (x2)	-
VAN04326209	Vanne adduction (x2)	-
VAN04326210	Vanne distribution	-
VAN04326211	Vanne vidange	-
VAN04326604	Vanne by pass	-
VAN04326605	Vanne piquage attente	-
XTU00112200	Canalisation adduction	-
XTU00112201	Canalisation distribution	-
XTU00112202	Canalisation vidange et trop-plein	-
XYR00004664	Piquage en attente	-

30178BE00002 - Réservoir du château : cuve 2 - 500 m3

Code	Libellé	Marque
GBT00080495	Escaliers	-

GBT00080496	Garde corps	-
GBT00080497	Echelle accès cuve	-
GOU00026668	Porte	-
IQE00046985	compteur 1	SENSUS
IQE00046986	compteur 2	SENSUS
VAN04326606	Vanne vidange	-
VAN04326607	Vanne distribution (x2)	-
VAN04326608	Vanne distribution (x2)	-
VAN04326609	Vanne adduction (x2)	-
VAN04326610	Vanne by pass	-
VAN04326611	Robinet de prélèvement (x2)	-
VCL00094666	Clapet anti-retour distribution	-
XTU00112234	Conduite vidange	-
XTU00112235	Conduite distribution	-
XTU00112236	Conduite adduction	-

30191DP00001 - Concentrateur - Tour de l'horloge - ORSAN

Code	Libellé	Marque
KTL00001335	Conc. Téléréleve LW - Tour de l'horloge - ORSAN	MILESIGHT

30191PE00001 - ORSAN Source de Signac

Code	Libellé	Marque
GBT00080505	Echelle	-
GOU00024009	Porte	-
GRC03612161	Trappe	-
IQA00005090	Orsan - Source de Signac	SENSUS
XTU00112242	Canalisation distribution	-

30191PT00001 - ORSAN Production et réservoir de la Pise

Code	Libellé	Marque
BCL00009940	Chloromètres (x2)	CIR
BCL00009941	Inverseur de chlore	-
BCL00009942	Débitmètre chlore (x2)	-
BCL00009943	Hydroéjecteurs (x2)	-
DAM00015815	Ballon anti-bélier	MASSAL
GBT00075712	Clôture	-
GBT00075713	Portail	-
GBT00075714	Serrurerie	-
GBT00075715	Echelles réservoir	-
GBT00080498	Echelle regard compteur	-
GBT00080499	Echelle chambre de vannes	-
GBT00080500	Echelle accès cuve	-
GOU00024007	Portes (x2)	-
GOU00024008	Porte chloration	-
GRC03411729	Trappe réservoir (x2)	-
GRC03612157	Plaque regard compteur	-
ICA00052656	Sonde de niveau	-
ICT00041465	Poire de niveau (x2)	-
ICT00045573	Manomètre	-

IQA00005169	Orsan - production de la Pise	BAYARD
IQE00046987	Compteur refoulement HS	SENSUS
IQE00046988	Compteur Adduction depuis HS	SENSUS
IQE00046989	Compteur Adduction	-
IQE00046990	Compteur distribution	SENSUS
IQE00049438	Compteur distribution	SENSUS
IQW00040079	Compteur électrique ORSAN Production et réservoir de la Pise	-
JCC00009118	Radiateur	-
KAA00006686	Système anti-intrusion	-
KST00103120	Télégestion	SOFREL
NCA00074271	Armoire électrique	-
NCA00074272	Coffrets électriques	-
NPV00023157	Démarrateur pompe reprise n°1	-
NPV00023158	Démarrateur pompe reprise n°2	-
PCS00032558	Pompe 2 refoulement vers HS	FLOWSERVE PLEUGER
PIM00012142	Pompe forage	-
VAN03932487	Vannes électriques adductions (x3)	SOCILA
VAN04326214	Robinetterie refoulement	-
VAN04326215	Robinetterie vidange	-
VAN04326216	Robinetterie chambre de vanne	-
VAN04326613	Vanne regard compteur	-
VAN04326614	Vanne ballon anti-bélier	-
VCL00094667	Clapet anti-retour chambre de vanne (X4)	-
VCL00094668	Clapet anti-retour regard compteur	-
VDB00028592	Réducteur de pression	-
XTU00105265	Tuyauterie forage	-
XTU00105266	Canalisation exhaure	-
XTU00105267	Tuyauterie chambre de vanne	-
XTU00112203	Canalisation refoulement	-
XTU00112204	Canalisation vidange	-

30191PT00002 - ORSAN Production République

Code	Libellé	Marque
GBT00075710	Clôture	-
GBT00075711	Portail	-
IQW00040078	Compteur électrique ORSAN Production République	-
KAA00006687	Système anti-intrusion	-

30191PT00002-0000-01 - Local

Code	Libellé	Marque
BCL00009937	Chloromètres (x2)	-
BCL00009938	Electrovanne x2	-
BCL00009939	Circuit de chloration	-
BCL00010731	Hydroéjecteur	-
BCL00010732	Inverseur	BURKERT
DAM00014854	Ballon anti-bélier	MASSAL
GOU00024005	Portes (x2)	-
ICT00045575	Manomètre	-
IQA00005412	Orsan - forage production République	KROHNE
NCA00074269	Armoire électrique pompage	-
PCS00032553	Pompe eau motrice	GRUNDFOS

VAN04326620	Vanne (x6)	-
VAN04326621	Robinet de prélèvement (x3)	-
VVE00261112	Ventouse	-
XTU00112241	Tuyauterie	-

30191PT00002-1000-01 - Forage 2

Code	Libellé	Marque
GRC03411728	Trappe	-
ICA00057217	Sonde de profondeur	-
PIM00012141	Pompe forage F2	-
VCL00094673	Clapet anti-retour	-
VVE00261111	Ventouse	-
XTU00105263	Canalisation Exhaure	-

30191PT00002-1000-02 - Forage 1

Code	Libellé	Marque
GRC03411727	Trappe	-
ICA00057218	Sonde de profondeur	-
PIM00012140	Pompe forage F1	-
VAN04326221	Vanne	-
VCL00094672	Clapet anti-retour	-
VVE00261110	Ventouse	-
XTU00105262	Canalisation Exhaure	-

30191PT00002-4000-01 - Deferrisation

Code	Libellé	Marque
CSP00004187	Surpresseur d'oxydation	ATLAS COPCO
CSP00004188	Compresseur air lavage	-
DFF00001768	Filtre Oxydation	-
DFF00001769	Filtre à sable	-
GBT00080501	Echelle	-
GOA00001580	Porte motorisée	-
GOU00024006	Porte	-
GRC03612158	Caillebotis x2	-
ICA00052654	Pressostat différentiel oxydation	BAMO
ICT00045574	Pressostat différentiel filtre sable	-
IFE00037144	Débitmètre lavage	SIEMENS
IFE00037145	Débitmètre ET	KROHNE
IFE00040563	Débitmètre haut service	SIEMENS
JCC00009117	Chauffage	ETIREX
KST00103119	Télégestion	SOFREL
NCA00074270	Armoire électrique	-
NPV00023156	Variateur (x5)	DANFOSS
PCS00032554	Pompe de lavage	KSB
PCS00032555	Pompe verticale 1	KSB
PCS00032556	Pompe verticale 2	KSB
VAN04324390	Vanne motorisée (x5)	-
VAN04326615	Robinet de prélèvement (x2)	-
VAN04326616	Vanne vidange	-
VAN04326617	Vanne pompe lavage	BAYARD
VAN04326618	Vanne amont et aval pompe 1	BAYARD
VAN04326619	Vanne amont et aval pompe 2	BAYARD

VCL00094669	Clapet anti-retour lavage	-
VCL00094670	Clapet anti-retour pompe 1	BAYARD
VCL00094671	Clapet anti-retour pompe 2	BAYARD
XTU00112237	Canalisation vidange et trop-plein	-
XTU00112238	Canalisation surpression	-
XTU00112239	Canalisation traitement	-
XTU00112240	Canalisation amont surpresseur	-

30191SG00001 - ORSAN Réservoir Haut Service

Code	Libellé	Marque
GBT00075716	Echelle	-
GBT00075717	Echelle	-
GOU00024010	Porte	-
GRC03411730	Trappe	-
ICA00052657	Sonde de niveau	-
ICT00041466	Poires de niveau	-
IQE00046991	Compteur distribution	SENSUS
KMC00001903	Liaison pilote	-
KST00103121	Télégestion	SOFREL
VAN04326622	Robinetterie vidange et trop-plein	-
VAN04326623	Robinetterie alimentation par République	-
VAN04326624	Robinetterie distribution	-
VDA00062171	Boite à boue	-
XTU00105268	Conduite alimentation par République	-
XTU00105269	Conduite distribution	-
XTU00112205	Canalisation vidange et trop-plein	-

30225PE00002 - SABRAN Production + surpression Charavel

Code	Libellé	Marque
GBT00077261	Serrurerie	-
GBT00077262	Clôture	-
GBT00080506	Echelon avec crosse	-
GOU00024682	Porte	-
GOU00024683	Portail	-
GRC03612165	Trappe	-
ICA00057226	Sonde de niveau	-
IFA00002280	Sabran - forage Charavel	SIEMENS
IQE00047838	Compteur distribution surpression	SAPPEL
KAA00006688	Système anti-intrusion	-
KST00107753	Télégestion	-
NCA00075315	Armoire électrique de commande	-
NPA00003572	Câble électrique immergé	-
PIM00012275	Pompe immergée	GRUNDFOS
VAN04326223	Vanne	-
VVE00261114	Ventouse	-
XTU00107216	Tuyauterie forage	-

30225SS00006 - Surpression Charavel

Code	Libellé	Marque
BPD00020775	Pompe doseuse javel	PROMINENT

DAM00015095	Ballon anti-bélier #REF!	VAREM
GRC03612166	Trappe accès bache	-
ICT00045546	Manomètre	-
ICT00045578	Pressostat	-
ICT00045579	Poire de niveau (x2)	-
IQW00042235	Compteur edf	-
JCC00009626	Chauffage	-
KAA00006689	Système anti-intrusion	-
NCA00077501	Armoire électrique	-
NEP00011215	Eclairage	-
PCS00033241	Pompe 1	GRUNDFOS
PCS00033242	Pompe 2	GRUNDFOS
VAN04326628	Vanne amont - aval pompe 1	-
VAN04326629	Vanne amont - aval pompe 2	-
VAN04326630	Vanne (x7)	-
VCL00094676	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094677	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00107217	Canalisation	-

30225PE00003 - SABRAN Production de Brugas

Code	Libellé	Marque
BCL00010163	chloration gazeuse 1bouteille	-
DAM00015094	Ballon anti-bélier #REF!	CHARLATTE
GBT00077255	Clôture	-
GOU00024676	Portail	-
GOU00024677	Porte x2	-
GRC03612162	Caillebotis	-
GRC03612163	Trappe forage 1	-
GRC03612164	Trappe forage 2	-
IQA00005166	Sabran - Forages Brugas (F1+F2)	KROHNE
IQA00005413	Sabran - forage Brugas 2	KROHNE
IQW00040273	Compteur électrique SABRAN Forage Brugas Valsevielle	-
JCC00009305	Radiateur	-
JCC00009625	Chauffage	-
KNA00009324	Automate	-
KST00099198	Télétransmission	SOFREL
NCA00072754	Armoire électrique de commande	-
NPV00023159	Variateur pompe n°1	-
NPV00023160	Variateur pompe n°2	-
PCS00033237	Pompe eau motrice	GRUNDFOS
PIM00011836	Pompe immergée 1	GRUNDFOS
PIM00011837	Pompe immergée 2	GRUNDFOS
VAN03729968	Vanne à commande électrique	SOCIA
VAN04326625	Vanne forage x4	-
VAN04326626	Vanne ballon anti-bélier	-
VCL00094674	Clapet anti-retour forage 1	-
VCL00094675	Clapet anti-retour forage 2	-
VVE00261113	Ventouse	-
XTU00107202	Canalisation exhaure 1	-
XTU00107203	Canalisation exhaure 2	-
XTU00107204	Tuyauterie	-

XTU00112243	Canalisation forage	-
-------------	---------------------	---

30225PT00001 - SABRAN Production Sabran Village

Code	Libellé	Marque
GBT00077259	Clôture	-
GBT00077260	Serrurerie	-
GBT00080512	Echelle	-
GOU00024681	Portail	-
GOU00026669	Porte local électrique	-
GRC03612169	Trappe forage 1	-
GRC03612170	Trappe forage 2	-
ICA00056614	Capteur niveau forage très étroit	HITEC
ICA00057229	Sonde de niveau forage 2	-
IFA00002126	Sabran - Forage village 1	KROHNE
IFA00002307	Sabran - Forages Village (F1+F2)	KROHNE
JCC00009628	Chauffage	-
KST00107746	Télétransmission	SOFREL
NCA00075314	Armoire de commande (alimentée par la Mairie)	-
NPD00013055	Disjoncteur général et coffret EDF (en mairie)	-
PIM00012273	Pompe immergée F1	-
PIM00012274	Pompe immergée F2	-
VAN04326228	Vanne forage F1	BAYARD
VAN04326229	Vanne forage F2	BAYARD
VAN04326634	Vanne débitmètre	-
VCL00094681	Clapet anti-retour forage 1	-
VCL00094682	Clapet anti-retour forage 2	-
VVE00261117	Ventouse forage 1	-
VVE00261118	Ventouse forage 2	-
XTU00107213	Canalisation exhaure F1	-
XTU00107214	Canalisation exhaure F2	-

30225PT00004 - SABRAN - Forages de Sablet

Code	Libellé	Marque
GBT00077257	serrurerie	-
GBT00077258	Clôture	-
GOU00024679	Portail	-
IFA00000860	Sabran - forage du Sablet F1	SIEMENS
IFA00002308	Sabran - forage du Sablet F2	SIEMENS
KST00107490	Télétransmission	SOFREL
NCA00075309	Armoire de commande 1	-
NCA00075310	Armoire de commande 2	-
NCA00075311	Armoire de commande 3	-
NCA00075312	Armoire de commande 4	-
PIM00001661	pompe n° 2	-
PIM00001662	pompe n° 1	-
VAN04045842	Robinetterie	-
XTU00107205	Canalisation F1	-
XTU00107206	Canalisation F2	-
XTU00107207	Canalisation	-

30225PT00005 - SABRAN Production + suppression de Cadignac-Boulidouire**30225PT00005-0000-01 - Equipements forages**

Code	Libellé	Marque
GBT00080507	Echellons avec crosse F1	-
GBT00080508	Echelle F1	-
GBT00080509	Echellons avec crosse F2	-
GBT00080510	Echelle F2	-
GRC03612167	Trappe F1	-
GRC03612168	Trappe F2	-
ICA00057227	Sonde de niveau F1	-
ICA00057228	Sonde de niveau F2	-
IQA00005167	Sabran - La Boulidouire F1	FLOSTAR
IQA00005414	Sabran - la Boulidouire F2	DIEHL METERING
KAA00006690	Système anti-intrusion F1	-
KAA00006691	Système anti-intrusion F2	-
PIM00012271	pompe n° 1	GRUNDFOS
PIM00012272	pompe n° 2	GRUNDFOS
VAN04326631	Vanne F1	-
VAN04326632	Vanne F2	-
VCL00094678	Clapet anti-retour F1	-
VCL00094679	Clapet anti-retour F2	-
VVE00261115	Ventouse F1	-
VVE00261116	Ventouse F2	-
XTU00107208	Canalisation F1	-
XTU00107209	Canalisation F2	-

30225PT00005-9700-01 - Général station

Code	Libellé	Marque
BPD00020028	Javellisation pompe	PROMINENT
GBT00077256	Clôture	-
GOU00024678	Portail	-
GOU00024680	Portes (x2)	-
KMC00001930	Liaison pilote	-
NCA00075313	Armoire de commande suppression	-
NCA00078050	Armoire de commande forage	-
XTU00107210	Canalisation/Tuyauterie	-

30225SS00003 - Suppression de Candignac - Bouillidouire

Code	Libellé	Marque
GBT00080511	Escaliers	-
ICT00045580	Manomètre (x2)	-
ICT00045581	Poire de niveau (x2)	-
ICT00046310	Interrupteur de niveau	-
IQE00049440	Compteur F2	SIEMENS
IQE00049441	Compteur F1	SIEMENS
JCC00009627	Chauffage	-
KST00107491	Télétransmission	SOFREL
RCB00012713	Cuve javel	-
VAN04326633	Vanne (x10)	-
VCL00094680	Clapet anti-retour x4	-
IQE00047835	Compteur direction Megier	ITRON
IQE00047836	Compteur direction Cadignac	ITRON

PCS00033238	Pompe reprise vers Mégier	GRUNDFOS
PCS00033239	Pompe reprise 1 vers Cadignac	GRUNDFOS
PCS00033240	Pompe reprise 2 vers Cadignac	GRUNDFOS
VAN04045844	Robinetterie refoulement Boulidouire	-
VAN04045845	Robinetterie refoulement Cadignac	-
XTU00107211	Canalisation refoulement Boulidouire	-
XTU00107212	Canalisation refoulement Cadignac	-

30225PT00009 - SABRAN Station de pompage Sablet

Code	Libellé	Marque
GBT00080524	Clôture	-
GBT00080525	Echelle F1	-
GBT00080526	Echelle F2	-
GBT00080527	Echelons avec crosse F1	-
GBT00080528	Echelons avec crosse F2	-
GOU00026672	Porte local x2	-
GOU00026673	Portail	-
GRC03612172	Tampon F1	-
GRC03612173	Tampon F2	-
GRC03612174	Plaque regard production	-
ICA00057230	Sonde de niveau F1	HITEC
ICA00057231	Sonde de niveau F2	HITEC
IFE00040564	Débitmètre F1	SIEMENS
IFE00040565	Débitmètre F2	SIEMENS
IFE00040566	Débitmètre production	SIEMENS
IQW00040259	Compteur électrique SABRAN Station de pompage Sablet	-
JCC00009630	Chauffage	-
KAA00006692	Système anti-intrusion F1	-
KAA00006693	Système anti-intrusion F2	-
KST00103490	Télétransmission	SOFREL
KST00107754	Télègestion F1	SOFREL
KST00107755	Télègestion F2	SOFREL
NCA00077502	Armoire électrique	-
PCS00034341	Pompe 1	GRUNDFOS
PCS00034342	Pompe 2	GRUNDFOS
VAN04326645	Vanne exhaure 1	-
VAN04326646	Vanne exhaure 2	-
VAN04326647	Vanne production	-
VVE00261123	Ventouse F1	-
VVE00261124	Ventouse F2	-
XTU00112256	Canalisation F1	-
XTU00112257	Canalisation F2	-
XTU00112258	Exhaure F1	-
XTU00112259	Exhaure F2	-

30225SG00002 - SABRAN Réservoir du Colombier

Code	Libellé	Marque
IQE00047839	Compteur distribution	ITRON
KST00005109	Télègestion	SOFREL

30225SG00002-9700-01 - GENERAL STATION

Code	Libellé	Marque
BPD00020776	Pompe doseuse javel	PROMINENT
GBT00077263	Porte	-
GBT00077265	Echelle à crinoline	-
GBT00080514	Garde corps avec portillon	-
ICA00054607	Sonde de niveau	-
ICT00045583	Poire de niveau	-
NCA00075316	Armoire électrique	-
NEP00011216	Eclairage	-
RCB00012714	Cuve javel	-
VAN04045847	Vanne distribution (x2)	-
VAN04326230	Vanne de vidange	-
VVE00261119	Ventouse	-
XTU00107218	Canalisation distribution	-
XTU00112206	Canalisation vidange et trop-plein	-
XTU00112207	Canalisation adduction	-

30225SG00003 - SABRAN Réservoir du Palus

Code	Libellé	Marque
IQE00047840	Compteur adduction	ITRON
IQE00047841	Compteur distribution Chaselle	SOCAM
IQE00047842	Compteur distribution Carme et Donnat	SOCAM
IQE00049433	Compteur distribution Combe	SOCAM
KST00104485	Télétransmission	SOFREL

30225SG00003-9700-01 - GENERAL STATION

Code	Libellé	Marque
GBT00077264	Portes (x2)	-
GBT00077266	Serrurerie	-
GBT00077267	Echelle cuve 1	-
GBT00080515	Garde corps	-
GBT00080516	Echelle avec rampe cuve 1	-
GBT00080517	Echelle regard x2	-
GBT00080518	Echelle cuve 2	-
GBT00080519	Echelle avec rampe cuve 2	-
GRC03612171	Plaque regard (x4)	-
ICA00054608	Sonde de niveau	-
ICT00043067	Interrupteur à flotteur	-
ICT00045584	Poire de niveau cuve 2	-
NCA00075317	Armoire électrique	-
VAN04045848	Vanne vidange	-
VAN04326635	Vanne distribution (x3)	-
VAN04326636	Vanne adduction vers réservoir (x2)	-
VAN04326637	Vanne vidange cuve 2	-
VCL00094683	Clapet anti-retour vers réservoir	-
VCL00094684	Clapet anti-retour adduction	-
VVE00261120	Ventouse (x3)	-
XTU00107219	Canalisation vidange et trop-plein	-
XTU00112245	Canalisation distribution	-
XTU00112246	Canalisation adduction	-

XTU00112247	Canalisation adduction vers réservoir	-
XTU00112248	Canalisation vidange cuve 2	-

30225SG00004 - SABRAN Réservoir Sabran Village

Code	Libellé	Marque
BPD00020031	Pompe doseuse javel et bac	PROMINENT
IFE00041562	Compteur adduction	KROHNE
IFE00041563	Compteur distribution	KROHNE
KST00099199	Télétransmission	SOFREL

30225SG00004-9700-01 - GENERAL STATION

Code	Libellé	Marque
GBT00077276	Porte	-
GBT00077277	Serrurerie	-
GBT00077278	Echelle cuve	-
GBT00080469	Clôture en bois	-
GBT00080521	Echelle accès	-
GBT00080522	Garde corps	-
ICA00054611	Sonde de niveau	-
ICT00043072	Interrupteur à flotteur	-
JCC00009629	Chauffage	-
NCA00075321	Armoire électrique	-
NEP00011217	Eclairage	-
VAN04326640	Vanne vidange	BAYARD
VAN04326641	Vanne distribution (x3)	-
VAN04326642	Robinet de prélèvement	-
VVE00261122	Ventouse distribution	-
XTU00112251	Canalisation adduction	-
XTU00112252	Canalisation vidange	-
XTU00112253	Canalisation distribution	-

30225SG00005 - SABRAN Réservoir Mégiers

Code	Libellé	Marque
IQE00047845	Compteur distribution	ITRON
KST00104489	Télétransmission	SOFREL

30225SG00005-9700-01 - GENERAL STATION

Code	Libellé	Marque
GBT00077273	Porte	-
GBT00077274	Serrurerie	-
GBT00077275	Echelle avec rambarde	-
GBT00080520	Echelle réservoir à crinoline	-
ICA00054610	Sonde de niveau	-
ICT00043071	Poire de niveau	-
NCA00075320	Armoire électrique	-
VAN04045853	Vanne vidange	PAM
VAN04326638	Vanne distribution (x2)	-
VAN04326639	Vanne by pass	-
VVE00261121	Ventouse	-
XTU00107221	Canalisation vidange et trop-plein	-

XTU00112249	Canalisation distribution	-
XTU00112250	Canalisation adduction	-

30225SG00006 - SABRAN Réservoir Cadignac

Code	Libellé	Marque
GBT00080513	Garde corps	-
GOU00026670	Portillon garde corps	-
ICT00045582	Poire de niveau (x2)	-
IQE00047844	Compteur distribution	ITRON
KST00104488	Télétransmission	SOFREL

30225SG00006-9700-01 - GENERAL STATION

Code	Libellé	Marque
GBT00077269	Porte	-
GBT00077270	Serrurerie	-
GBT00077271	Echelles	-
ICA00054609	Sonde de niveau	-
VAN04045852	Vanne distribution	-
VAN04326234	Vanne vidange	-
XTU00107220	Canalisation adduction	-
XTU00112208	Canalisation vidange et trop-plein	-
XTU00112209	Canalisation distribution	-

30225SG00007 - Réservoir de Sabran Donnat Hameau de Carmes le Palus

Code	Libellé	Marque
IQW00041771	Compteur électrique Réservoir Sabran Donnat Hameau de Carmes	-

30225SG00008 - Réservoir de Sabran Sablet

Code	Libellé	Marque
IQW00041772	Compteur électrique Réservoir de Sabran Sablet	-

30225SS00001 - SABRAN Surpresseur Hauts de Sabran

Code	Libellé	Marque
DAM00015096	Ballon anti-bélier 1 #REF!	GRUNDFOS
DAM00015097	Ballon anti-bélier 2 #REF!	GRUNDFOS
GOU00024685	Porte	-
ICT00043073	Pressostat	TELEMECANIQUE
ICT00045585	Manomètre (x2)	-
NCA00075323	Armoire de commande	-
PCS00033243	Pompe 2	KSB
PCS00033244	Pompe 1	KSB
VAN04326648	Vanne amont - aval pompe 1	-
VAN04326649	Vanne amont - aval pompe 2	-
VAN04326650	Vanne (x2)	-
VCL00094685	Clapet anti-retour pompe	-
XTU00107223	Canalisation	-

30226DP00001 - Concentrateur - Mairie - SAINT ALEXANDRE

Code	Libellé	Marque
KTL00001333	Conc. Téléréleveur LW - Mairie - SAINT ALEXANDRE	KERLINK

30226PT00001 - ST ALEXANDRE Production des Plans

Code	Libellé	Marque
BCL00009950	Chloromètre	CIR
BCL00009951	Débitmètre chlore	ALLDOS
BCL00009953	Hydroéjecteur	ALLDOS
CCO00007422	Compresseur anti-bélier	ERVOR ENVE
DAM00014861	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075741	Clôture	-
GBT00075742	Portail	-
GOU00024020	Porte	-
GOU00024021	Porte local chlore	-
GOU00026676	Porte local chlore	-
GRC03411743	Trappe foug (x2)	-
GRC03612176	Capot	-
ICA00052667	Sonde de niveau	-
IQA00005093	St Alexandre - F1 production des Plans	ITRON
IQA00005094	St Alexandre - F2 production des Plans	ITRON
IQW00040088	Compteur électrique ST ALEXANDRE Production des Plans	-
JCC00009631	Chauffage	-
JCE00006095	Ventilateur	-
KST00103127	Coffret télégestion	SOFREL
NCA00074282	Armoire pompe 1	-
NCA00074283	Armoire pompe 2	-
NEP00011219	Eclairage	-
NPD00012798	Disjoncteur	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00020833	Résistance statorique (x2)	-
PIM00012150	Pompe 1	KSB
PIM00012151	Pompe 2	KSB
VAN03932495	Vanne refoulement pompe 1	-
VAN03932496	Vanne refoulement pompe 2	-
VAN03932497	Vannes (x3)	-
VAN04326655	Robinet de prélèvement (x2)	-
VAN04326656	Vanne ballon anti-bélier	-
VCL00090515	Clapet anti-retour refoulement pompe1	-
VCL00090516	Clapet anti-retour refoulement pompe2	-
VCL00090517	Clapet anti-retour ballon anti-bélier	-
XTU00105298	Tuyauterie adduction	-
XTU00105299	Collecteur adduction	-
XTU00105300	Tuyauterie anti-bélier	-
XTU00112210	Canalisation exhaure pompe 1	-
XTU00112211	Canalisation exhaure pompe 2	-

30226SG00001 - ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune

Code	Libellé	Marque
GBT00075743	Echelle CDV cuve 1	-
GBT00075744	Echelle interne cuve1	-
GBT00075745	Echelons interne cuve2	-

GOU00024022	Porte	-
GRC03411744	Capot foug cuve1	-
GRC03411745	Capot foug cuve2	-
GRC03411746	Trappe regard compteur St Alexandre	-
GRC03612177	Trappe regard compteur St Nazaire	-
ICA00057232	Sonde de niveau	-
ICT00045590	Poire de niveau (secours)	-
IQE00046997	compteur distribution St Nazaire	ITRON
IQE00046998	compteur distribution St Alexandre	ITRON
KST00103128	Télésurveillance	SOFREL
VAN04326659	Vannes alimentation (x2)	BAYARD
VAN04326660	Vanne trop plein/Vidange	BAYARD
VAN04326661	Vannes distibution (x6)	-
VAN04326662	Vanne vidange conduite	-
VAN04326663	Robinet de prise en charge	-
VAN04326664	Vanne distribution (x2)	-
VAN04326665	Vanne by pass réservoir	-
VAN04326666	Vanne distribution	-
VCL00094690	Clapet anti-retour distribution St Nazaire	-
VCL00094691	Clapet anti-retour distribution St Alexandre	-
VVE00261125	Ventouse distribution St Nazaire	-
VVE00261126	Ventouse distribution St Alexandre	-
XTU00105301	Conduite de vidange	-
XTU00105302	Conduite alimentation	-
XTU00105303	Conduite distribution	-

30226SR00001 - ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière

Code	Libellé	Marque
BCL00010847	Chloromètre	-
BCL00010848	Débitmètre de chlore	-
BCL00010849	Circuit de chloration	-
BCL00010850	Hydroéjecteur	-
CCO00007861	Compresseur	ERVOR ENVE
DAM00014862	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075746	Echelle CDV	-
GOU00024023	Porte	-
GOU00026677	Fenêtre	-
GPR00002099	Armoire de stockage chlore	-
ICT00045588	Poire de niveau	-
ICT00045589	Manomètre (x2)	-
IQE00046999	Compteur refoulement	ITRON
IQW00040089	Compteur électrique ST ALEXANDRE Reprise Chemin la Rouvière	-
JCC00009124	Radiateur	-
KST00103129	Télégestion	SOFREL
NCA00074284	Armoire électrique	-
NEP00011220	Eclairage	-
NPD00012799	Disjoncteur général	-
NPV00020834	Résistance statorique	-
PCS00032567	Pompe1	FLOWSERVE PLEUGER
PCS00032568	Pompe2	FLOWSERVE PLEUGER
VAN03932498	Vannes aspiration (x2)	-

VAN03932499	Vannes refoulement	-
VAN03932500	Vanne Ballon anti-bélier	-
VAN03932501	Vanne refoulement (x2)	-
VAN03932502	Vannes alimentation (x2)	-
VAN04326658	Vanne vidange	-
VCG00007493	Robinet flotteur	-
VCL00090518	Clapets anti-retour refoulement	-
VCL00094688	Clapet anti-retour pompe x2	-
VCL00094689	Clapet anti-retour alimentation	-
VDR00035416	Réducteur de pression	-
VDR00037224	Vanne altimétrique	-
XTU00105304	Tuyauterie refoulement	-
XTU00105305	Tuyauterie anti-bélier	-
XTU00105306	Tuyauterie vidange	-
XTU00105307	Canalisation alimentation	-

30230DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS

Code	Libellé	Marque
KTL00001339	Conc. Téléréleveur LW - Eglise - SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS	MILESIGHT

30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau

Code	Libellé	Marque
GBT00075748	Clôture	-
GBT00075749	Echelle intérieur puits	-
GBT00078065	Passerelle intérieur puits	-
GBT00078066	Echelle extérieur puits	-
GBT00078067	Garde corps avec portillon	-
GOU00025188	Portillon clôture	-
GRC03411747	Trappe accès échelle	-
GRC03482255	Trappe accès pompes	-
IQA00005095	St André de Roquepertuis - puits Courau	ITRON
IQW00040090	Compteur électrique ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	-
NCA00074285	Coffret de Commande	-
OEB00000823	Dalle béton du puits	-
PIM00012152	Pompe 1	GRUNDFOS
PIM00012153	Pompe 2	KSB
VAN04128403	Vanne pompe 1	PAM
VAN04128404	Vanne pompe 2	PAM
VCL00092483	Clapet anti-retour pompe 1	SOCLA
VCL00092484	Clapet anti-retour pompe 2	SOCLA
XTU00105308	Collecteur refoulement et support	-
XTU00109003	Colonne refoulement pompe 1	-
XTU00109004	Colonne refoulement pompe 2	-

30230SG00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone

Code	Libellé	Marque
BCL00009958	Chloration gazeuse 1 bouteille	-
GBT00075750	Echelle	-
GOU00024024	Porte	-

ICT00041473	Poires de niveau	-
IQE00047000	compteur	-
IQE00049444	Compteur distribution	ITRON
IQW00040091	Compteur électrique ST ANDRE ROQUEPERTUIS Réservoir Madone	-
KAA00005913	Système anti-intrusion	-
KST00103130	Télégestion	SOFREL
KTL00001328	Conc. Téléréleve LW - Réservoir - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	KERLINK
NCA00074286	Armoire électrique	-
PCS00032569	Pompe eau motrice	-
VAN04326667	Robinetterie	-
VAN04326668	Vannes (x4)	-
VVE00261127	Ventouse	-
XTU00105309	Tuyauterie	-

30242DP00001 - Concentrateur - Mairie - SAINT CHRISTOL DE RODIERES

Code	Libellé	Marque
KTL00001334	Conc. Téléréleve LW - Mairie - SAINT CHRISTOL DE RODIERES	KERLINK

30242PE00001 - ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair

Code	Libellé	Marque
GBT00075751	Clôture	-
GOU00024025	Portillon	-
GRC03411748	Trappe béton	-
IQW00040092	Compteur électrique	-
PIM00012154	Pompe immergée	GRUNDFOS
XTU00105310	Colonne de forage	-
XTU00105311	Tuyauterie exhaure	-

30242PT00001 - ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair

Code	Libellé	Marque
BCL00009959	Chloromètre	CIR
BCL00009960	Débitmètre chlore	-
BCL00009961	Hydroéjecteur	-
DAM00014863	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GOU00024026	Porte local	-
GOU00024027	Porte local chlore	-
GRC03411749	Trappe accès cuve	-
ICT00041474	Poires de niveau (x2)	-
ICT00045608	Manomètre chlore	-
ICT00045609	Manomètre surpression	-
IQA00005096	St Christol de Rodières - production Toulair	SENSUS
IQW00040093	Compteur électrique ST CHRISTOL DE RODIERES Prod de Toulair	-
JCC00009125	Radiateur	ETIREX
KST00103131	Télégestion et coffret	SOFREL
NCA00074287	Armoire électrique	-
PCS00032570	Pompe 1	GRUNDFOS
PCS00032571	Pompe 2	GRUNDFOS
VAN04326877	Vannes (x3)	-
VCL00094744	Clapet anti-retour pompe 1	-

VCL00094745	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00105312	Conduite refoulement	-

30242SG00001 - ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Salet

Code	Libellé	Marque
GBT00075754	Echelle accès	-
GOU00024029	Porte	-
GRC03411750	Serrurerie	-
GRC03411751	Fenêtre	-
ICT00041476	Interrupteur à flotteur (abandonné)	-
KST00109460	Télégestion	SOFREL
VAN03932503	Vanne distribution	-
VAN03932504	Vanne vidange	-
VAN04326671	Vannes connexion réservoir Montagnac (x4)	-
VAN04326672	Vanne distribution	-
VAN04326673	Vanne adduction (x2)	-
VAN04326674	Vanne quart de tour adduction	-
VAN04326675	Vanne plastique Adduction (x2)	-
VCG00007494	Robinet à flotteur	-
XTU00105315	Tuyauterie	-

30242SG00002 - ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Toulair/Montagnac

Code	Libellé	Marque
GBT00075752	Echelle interne cuve	-
GBT00075753	Echelle accès	-
GOU00024028	Porte	-
ICT00041475	Poires de niveau (x2)	-
KST00108517	Télétransmission	SOFREL
VAN04326676	Vanne distribution réserve incendie (x3)	-
VAN04326677	Vanne quart de tour adduction	-
VAN04326678	Vanne distribution réservoir sallet	-
VAN04326679	Vanne distribution réservoir sallet	PAM
VAN04326680	Vanne quart de tour distribution (x3)	-
VCL00094694	Clapet anti-retour distribution réservoir Sallet	-
XTU00105313	Conduite distribution réserve incendie	-
XTU00105314	Conduite adduction	-
XTU00112264	Conduite distribution réservoir Sallet	-
XTU00112265	By pass distribution sallet vers distribution	-
XTU00112266	By pass adduction vers distribution	-

30251DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT ETIENNE DES SORTS

Code	Libellé	Marque
KTU00001344	Conc. Téléréleve LW - Eglise - SAINT ETIENNE DES SORTS	MILESIGHT

30251PT00001 - ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque

Code	Libellé	Marque
BPD00019633	Pompe doseuse permanganate	PROMINENT
DFF00001770	Filtre fermé	-

GBT00075755	Clôture	-
GOU00024030	Porte	-
GOU00026678	Portail	-
GRC03411752	Trappe foug	-
IFA00002306	St Etienne des Sorts - prod la Roque exhaure	SIEMENS
IQA00005136	St Etienne des Sorts - adduction réservoir	SENSUS
IQW00040094	Compteur électrique ST ETIENNE DES SORTS Prod de la Roque	-
NCA00074288	Armoire électrique	-
NEP00011221	Eclairage	-
NPD00012800	Inverseur de source	-
PIM00012155	Pompe 1	KSB
PIM00012156	Pompe 2	KSB
RCB00011658	Cuve permanganate	-
VAN04326681	Robinetterie pompe	-
VAN04326683	Vannes (x6)	-
VAN04326684	Vanne pompe 1	-
VAN04326685	Vanne pompe 2	-
VAN04326686	Vanne (x3)	-
VCL00094695	Clapet anti-retour	-
XTU00105316	Tuyauterie pompe	-
XTU00105317	Tuyauterie	-
XTU00112267	Colonne exhaure 1	-
XTU00112268	Colonne exhaure 2	-

30251SG00001 - ST ETIENNE DES SORTS Réservoir

Code	Libellé	Marque
BPD00019634	Pompe doseuse	-
GBT00075756	Echelle	-
GBT00075757	Garde corps	-
GBT00075758	Fenêtre	-
GBT00075759	Echelle accès cuve	-
GOU00024031	Porte	-
GPR00002100	Armoire stockage chlore	-
ICA00052668	Capteur de pression	-
ICT00041478	Poires de niveau	-
IQE00047001	compteur	SENSUS
IQE00049445	Compteur distribution	-
IQW00040095	Compteur électrique	-
KST00108516	Télétransmission	SOFREL
NCA00074289	Armoire électrique	-
NEP00011222	Eclairage	-
RCB00011659	Javelpack	-
VAN04326687	Vanne adduction (x2)	-
VAN04326688	Vanne vidange	-
VAN04326689	Vanne distribution (x2)	-
VAN04326690	Vanne by pass	-
VAN04326691	Robinet de prélèvement (x2)	-
XTU00105318	Tuyauterie robinetterie	-
XTU00112269	Canalisation adduction	-
XTU00112270	Canalisation vidange	-
XTU00112271	Canalisation distribution	-

XTU00112272	Canalisation by pass	-
-------------	----------------------	---

30256DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT GERVAIS

Code	Libellé	Marque
KTL00001342	Conc. Téléréleve LW - Eglise - SAINT GERVAIS	MILESIGHT

30256PE00001 - ST GERVAIS Source de Foncirques

Code	Libellé	Marque
BUV00000620	Générateur UV	-
GBT00075800	Clôture	-
GBT00075801	Serrurerie	-
GBT00080537	Echelle	-
GOU00024052	Porte	-
GOU00026686	Portail	-
IQA00005107	St Gervais - Source de Foncirques	SENSUS
IQW00040317	Compteur électrique ST GERVAIS Source de Foncirques	-
JCC00009635	Chauffage	-
KST00103144	Télégestion	SOFREL
NCA00074308	armoie électrique	-
VAN04326712	Electrovanne	-
VAN04326713	Vanne	-
VAN04487751	Vannes (x4)	-
XTU00112281	Tuyauterie distribution	-

30256PE00002 - ST GERVAIS Captage Gourbeson

Code	Libellé	Marque
GBT00075799	Echelle puits	-
GBT00080529	Barrière pivotante	-
GOU00024051	Porte	-
GRC03411762	Trappe puits (x2)	-
ICA00058258	Sonde de niveau puits 1	-
ICA00058259	Sonde de niveau puits 2	-
ICT00041488	Poires de niveau	-
IQA00005105	St Gervais - captage Gourbeson cpt d'exhaure 1	ITRON
IQA00005106	St Gervais - captage Gourbeson cpt d'exhaure 2	ITRON
IQW00040109	Compteur électrique ST GERVAIS Captage Gourbeson	-
KMC00001914	Liaison pilote	-
KST00103142	Télégestion puits 1	SOFREL
KST00103143	Télégestion puits 2	SOFREL
NCA00074307	Armoire électrique	-
PIM00012168	Pompe 1 forage	LOWARA
PIM00012169	Pompe 2 forage	LOWARA
VAN04326692	Robinet de prélèvement forage 1	-
VAN04326693	Robinet de prélèvement forage 2	-
VAN04326694	Vannes forage 1 (x2)	-
VAN04326695	Vannes forage 2 (x2)	-
VCL00094696	Clapet anti-retour forage 1	-
VCL00094697	Clapet anti-retour forage 2	-
VVE00261128	Ventouse forage 1	-

VVE00261129	Ventouse forage 2	-
XTU00105347	Colonne exhaure 1	-
XTU00105348	Colonne exhaure 2	-

30256PE00003 - ST GERVAIS champs captant les Célettes

Code	Libellé	Marque
GBT00080530	Clôture source des Célettes Sud	-
GBT00080531	Serrurerie source des Célettes Sud	-
GOU00026679	Porte source des Célettes Nord ou Buisson	-
GOU00026680	Portail source des Célettes Sud	-
PCS00034343	Pompe champs captant de Célettes	-

30256SG00002 - ST GERVAIS Réservoir Espais

Code	Libellé	Marque
DAM00015816	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00080533	Echelle	-
GBT00080534	Garde corps	-
GBT00080535	Echelle cuve	-
GOU00026681	Porte	-
GOU00026682	Porte local chlore	-
GRC03612179	Caillebotis	-
ICA00057234	Capteur pression	-
ICA00057235	Sonde de niveau	-
ICT00045594	Poire de niveau (x3)	-
IQE00049446	Compteur adduction source	SENSUS
IQE00049447	Compteur distribution	SENSUS
IQW00040318	Compteur électrique ST GERVAIS Réservoir Espais	-
JCC00009633	Chauffage	-
KST00104753	Télétransmission	SOFREL
NCA00077504	Armoire électrique	-
PCS00034344	Pompe	GRUNDFOS
PCS00034598	Pompe eau motrice	GRUNDFOS
VAN04326700	Vanne motorisée adduction source	-
VAN04326701	Vanne adduction source	-
VAN04326702	Vanne adduction pompe	-
VAN04326703	Vanne by pass adduction pompe	-
VAN04326704	Vanne by pass adduction source (x2)	-
VAN04326705	Vanne distribution	-
VAN04326706	Vanne vidange	BAYARD
VCL00094700	Clapet anti-retour by pass adduction source	-
VVE00261130	Ventouse eau motrice	-
XTU00112273	Canalisation adduction source	-
XTU00112274	Canalisation adduction pompe	-
XTU00112275	Canalisation by pass adduction pompe	-
XTU00112276	Canalisation by pass adduction source	-
XTU00112277	Canalisation distribution	-
XTU00112278	Canalisation vidange	-

30256SG00003 - ST GERVAIS Réservoir la Ramade

Code	Libellé	Marque
BCL00009965	Chloration gazeuse 2 bouteilles	-
BCL00009966	Chloromètre	-
GBT00075802	Serrurerie	-
GBT00075805	Echelle cuve	-
GBT00080536	Barrière	-
GOU00026683	Porte local Chlore	-
GOU00026684	Porte local 1	-
GOU00026685	Porte local 2	-
GRC03411763	Trappe accès	-
GRC03612180	Caillebotis	-
GRC03612181	Trappe	-
ICA00052688	Sonde de niveau (x2)	-
ICT00041489	Poires de niveau (x2)	-
ICT00045595	Manomètre (x2)	-
ICT00045596	Manomètre surpression	-
IFE00040567	Débitmètre de chlore	-
IQE00047012	Compteur	FLOSTAR
IQE00047013	Compteur	SENSUS
IQE00047014	Compteur DN 100	SENSUS
IQE00049448	Compteur adduction Foncigues	FLOSTAR
IQW00040110	Compteur électrique ST GERVAIS Réservoir la Ramade	-
JCC00009634	Chauffage	-
JCJ00004285	Event x2	-
KMC00001915	Liaison pilote	-
KST00103145	Télégestion et coffret	SOFREL
NCA00074309	Armoire électrique forage et chloration	-
NCA00074310	Armoire électrique Reprise	-
NCA00074311	Armoires électriques	-
PCS00032594	Pompe eau motrice	DAB
PCS00032596	Pompe 1	GRUNDFOS
PCS00032597	Pompe 2	GRUNDFOS
VAN03932511	Vanne électrique adduction	BERNARD CONTROLS (ne plus utiliser)
VAN04326707	Vanne adduction (x4)	-
VAN04326708	Vanne vidange	BAYARD
VAN04326709	Vanne distribution (x2)	BAYARD
VAN04326710	Vanne amont - aval pompe 1	-
VAN04326711	Vanne amont - aval pompe 2	-
VCL00094701	Clapet anti-retour eau motrice	-
VCL00094702	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094703	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00105350	Canalisation adduction	-
XTU00105351	Canalisation distribution	-
XTU00112279	Canalisation vidange	-
XTU00112280	Canalisation surpression	-

30256SR00001 - ST GERVAIS Reprise les Célettes

Code	Libellé	Marque
BCL00009967	Chloration gazeuse	-
BCL00010734	Hydroéjecteur	-
BCL00010735	Chloromètre	CIR

CCO00007862	Compresseur	ABAC
DAM00014874	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00075806	Serrurerie	-
GBT00080532	Echelle	-
GOU00024055	Porte	-
GRC03612178	Trappe d'accès au réservoir	-
ICA00057233	Capteur de pression	-
ICT00045593	Manomètre	-
IQE00047015	Compteur DN 100	SENSUS
IQE00047466	Compteur DN 50	SENSUS
IQW00040111	Compteur électrique ST GERVAIS Reprise les Célettes	-
JCC00009632	Chauffage	-
KST00103147	Télégestion	SOFREL
NCA00074312	armoire électrique	-
NCA00077503	Armoire chlore	-
PCS00032598	Pompe 1	GRUNDFOS
PCS00032599	Pompe 2	GRUNDFOS
PCS00032600	Pompe eau motrice	GRUNDFOS
UGD00003129	Détecteur fuite de chlore	OLDHAM
VAN04326696	Robinet de prélèvement	-
VAN04326697	Vanne	-
VAN04326698	Vanne	-
VAN04326699	Vanne motorisée	-
VCL00094698	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094699	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00113136	Ensemble canalisation	-

30273PT00001 - ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses

Code	Libellé	Marque
BCL00009962	Chloration gazeuse 1 bouteille	-
BCL00010736	Hydroéjecteur	CIR
DAM00014864	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075760	Garde corps	-
GBT00075761	Clôture	-
GBT00075763	Echelle	-
GBT00080538	Serrurerie	-
GOU00024032	Porte stockage chlore	-
GOU00024033	Porte	-
GOU00027078	Portail	-
GRC03612182	Plaque ronde fonte (x4)	-
IFA00002047	St Julien de Peyrolas - production des Baumasses	KROHNE
IQW00040096	Compteur électrique ST JULIEN DE PEYROLAS Prod Baumasses	-
KMC00001905	Liaison Radio	PARATRONIC
KST00103132	Télégestion	SOFREL
NCA00074290	Armoire de commande	-
PCS00032572	Pompe eau motrice	MOTORS
PIM00012157	pompe1	FLOWERVE PLEUGER
PIM00012158	pompe2	FLOWERVE PLEUGER
TLV00030630	Monorail	-
VAN04326715	Vanne pompe 1	-
VAN04326716	Vanne pompe 2	-

VAN04326717	Vanne Ballon anti-bélier	-
VAN04326718	Robinet de prélèvement	-
VCL00094704	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094705	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00105319	Tuyauterie	-
XTU00112282	Colonne d'exhaure	-
XTU00112283	Colonne d'exhaure	-
XYR00004665	Jonction colonnes Y	-

30273SG00001 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir des Mines

Code	Libellé	Marque
GBT00075768	Fenêtre	-
GBT00075769	Echelle CDV	-
GBT00075770	Echelle Cuve	-
GOU00024037	Porte	-
ICA00052673	Sonde de niveau	-
IQE00047006	Compteur Distribution	SENSUS
KST00103135	Télégestion LS42	-
VAN04326719	Robinetterie adduction distribution	-
VAN04326720	Robinetterie vidange trop-plein	-
VCG00007495	Robinet à flotteur	-
VVE00261131	Ventouse	-
XTU00105324	Tuyauterie adduction distribution	-
XTU00105325	Tuyauterie vidange et trop-plein	-

30273SG00002 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret

Code	Libellé	Marque
DAM00014866	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00075765	Echelle	-
GBT00075766	Echelle cuve	-
GBT00075767	Clôture	-
GOU00024036	Porte	-
GOU00026687	Portail	-
GRC03612184	Plaque regard de comptage (x2)	-
GRC03612185	Plaque regard comptage	-
ICA00052672	Sonde de niveau	-
IFE00037741	Débitmètre sectorisation	KROHNE
IFE00041564	Débitmètre	KROHNE
IQE00047003	Compteur refoulement	SENSUS
IQE00047005	Compteur Distribution surpressée	SENSUS
IQW00040098	Compteur électrique ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Perriret	-
KAA00005916	Système anti-intrusion	-
KST00103134	Télégestion et coffret	SOFREL
KTL00001330	Conc. Téléréleve LW - Réservoir - SAINT JULIEN DE PEYROLAS	KERLINK
NCA00074292	Coffret de commande	GRUNDFOS
NCA00074293	Coffret électrique	-
NEP00010445	Eclairage	-
PCS00032575	Pompe 1	GRUNDFOS
PCS00032576	Pompe 2	GRUNDFOS
VAN04326728	Robinetterie	-

VAN04326729	Vanne quart de tour adduction	-
VAN04326730	Vanne quart de tour de vidange	-
VAN04326731	Vanne quart de tour distribution gravitaire (x2)	-
VAN04326732	Vanne quart de tour connexion surpression et gravitaire	-
VAN04326733	Vanne amont compteur sectorisation	-
VAN04326734	Vanne amont compteur refoulement	-
VAN04326735	Vanne aval compteur sectorisation	-
VAN04326736	Vanne aval compteur refoulement	-
VCL00094707	Clapet anti-retour connexion surpression et gravitaire	-
VCL00094708	Clapet anti-retour distribution gravitaire	-
VCL00094709	Clapet anti-retour amont compteur distribution surpresseur	-
XTU00112290	Canalisation vidange	-
XTU00112291	Canalisation adduction	-
XTU00112292	Canalisation distribution gravitaire	-
XTU00112293	Canalisation distribution surpressée	-

30273SG00003 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied

Code	Libellé	Marque
DAM00014865	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075764	Serrurerie	-
GBT00080539	Garde corps	-
GBT00080540	Escaliers	-
GBT00080541	Echelle accès vannes	-
GOU00024034	Porte inox	-
GOU00024035	Porte	-
GRC03411753	Trappe cuve gauche	-
GRC03612183	Caillebotis	-
IAN00026287	Analyseur de chlore	PROMINENT
ICA00052670	Sonde de niveau	-
IFE00037147	Débitmètre	KROHNE
IQE00047002	Compteur refoulement	ACTARIS
IQW00040097	Compteur électrique ST JULIEN DE PEYROLAS Eau du Pied	-
JCC00009126	Chauffage	ETIREX
KAA00005914	Système anti-intrusion	-
KAA00005915	Système anti-intrusion	-
KMC00001906	Liaison Radio	PARATRONIC
KST00103133	Télégestion	SOFREL
NCA00074291	Armoire de commande	-
NEP00011223	Eclairage	-
NPV00023161	Démarrreur n°1	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00023162	Démarrreur n°2	SCHNEIDER ELECTRIC
PCS00032573	Pompe 1	GRUNDFOS
PCS00032574	Pompe 2	GRUNDFOS
TLV00030631	Monorail	-
VAN04326721	Vanne amont - aval pompe 1	-
VAN04326722	Vanne amont - aval pompe 2	-
VAN04326723	Vanne refoulement	-
VAN04326724	Vanne ballon anti-bélier	-
VAN04326725	Vanne adduction pompes surpression	-
VAN04326726	Vanne vidange	-
VAN04326727	Vanne distribution (x2)	-

VCL00094706	Clapet anti-retour canalisation surpression	-
VDA00063864	Point d'eau	-
XTU00112284	Conduite surpression	-
XTU00112285	Canalisation adduction maillage	-
XTU00112286	Canalisation distribution	-
XTU00112287	Canalisation adduction pompes surpression	-
XTU00112288	Canalisation vidange	-
XTU00112289	Canalisation abandonnée	-

30277CO00001 - ST-LAURENT-DE-CARNOLS Cptage maillage avec ST MICHEL d'EUZET

Code	Libellé	Marque
GRC03549712	Plaque couverture	-
IQE00049058	Compteur Maillage St Laurent de Carnols et St Michel d'Euzet	ZENNER
KST00107260	Télétransmission	SOFREL
VAN04230963	Vannes d'isolement	-

30277DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT LAURENT DE CARNOLS

Code	Libellé	Marque
KTL00001337	Conc. Téléréleveur LW - Eglise - SAINT LAURENT DE CARNOLS	MILESIGHT

30277PE00001 - SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS Source Courtairolle

Code	Libellé	Marque
GOU00024675	Porte d'accès	-
IQA00005165	Compteur agence ST LAURENT DE CARNOL Source Courtairolle	ELSTER

30277PT00001 - ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne

Code	Libellé	Marque
DAM00014855	Ballon anti-bélier	MASSAL
GBT00075718	Clôture	-
GBT00075719	Serrurerie	-
GOU00026688	Portail	-
GRC03612186	Trappe accès forage 1	-
GRC03612187	Trappe accès forage 2	-
ICT00045597	Manomètre ballon anti-bélier	-
IFA00002044	St Laurent de Carnols - Prod de Valbonne	KROHNE
IQW00040080	Compteur électrique ST LAURENT DE CARNOL Production Valbonne	-
KST00103122	Télégestion	SOFREL
NCA00074273	Armoire électrique	-
PCS00034599	St Laurent de Carnols - Valbonne pompe 1 (secours)	KROHNE
PIM00012143	Pompe 1	-
PIM00012144	Pompe 2	-
VAN04326737	Vannes (x4)	-
VAN04326738	Robinet de prélèvement	-
VCL00094710	Clapet anti-retour forage 1	-
VCL00094711	Clapet anti-retour forage 2	-
XTU00105270	Colonne exhaure 1	-
XTU00105271	Colonne exhaure 2	-
XTU00105272	Tuyauterie	-

30277SG00001 - ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet

Code	Libellé	Marque
BPD00019632	Pompe doseuse	-
GBT00075720	Clôture	-
GBT00075721	Serrurerie	-
GBT00080542	Echelle d'accès à crinoline	-
GBT00081246	Echelle d'accès cuve	-
GOU00026689	Portail	-
GOU00027081	Porte	-
ICA00052658	Sonde de niveau	-
ICT00041467	Poires de niveau (x2)	-
IQE00046992	St Laurent de Carnols - Réservoir du Ranquet	ITRON
IQW00040081	Compteur électrique ST LAURENT DE CARNOL Réservoir Ranquet	-
KMC00001904	Liaison pilote	-
NCA00074274	Armoire électrique	-
RCB00011657	Javelpack	-
VAN04326739	Robinetterie	-
VAN04326740	Robinet de prélèvement	-
VAN04326741	Vannes (x5)	-
XTU00105273	Tuyauterie	-

30282DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT MARCEL DE CAREIRET

Code	Libellé	Marque
KTU00001336	Conc. Téléréleve LW - Eglise - SAINT MARCEL DE CAREIRET	MILESIGHT

30282PT00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort

Code	Libellé	Marque
GBT00075771	Clôture	-
GOU00026691	Portail	-
IQW00040099	Compteur électrique ST MARCEL DE CAREIRET Prod Res Rieutort	-
VAN04326753	Electrovane depuis forage actuel	-

30282PT00001-1000-01 - Nouveau forage

Code	Libellé	Marque
ICA00052675	Equipement de protection des pompes	-
PIM00012160	Pompe	GRUNDFOS
XTU00105327	Canalisation exhaure	-

30282PT00001-1000-02 - Ancien forage

Code	Libellé	Marque
GBT00075772	Serrurerie	-
ICA00052674	Equipement de protection des pompes	-
PIM00012159	pompe	-
XTU00105326	Canalisation exhaure	-

30282PT00001-4000-01 - Local traitement

Code	Libellé	Marque
CCO00007424	compresseur d'air + ballon	-
CSP00004189	Surpresseur lavage	ROBUSCHI
DFF00001771	Filtre fermé CAG	-

GBT00075773	Serrurerie	-
GOU00026690	Porte double	-
IAN00026288	Analyseur turbidité	ERMS INDUSTRIE
IAN00028286	Sonde température pompe lavage WP07	-
ICA00052676	Pressostat différentiel	SIEMENS
IFE00037149	débitmètre	SIEMENS
IFE00040568	Débitmètre alimentation filtre	SIEMENS
IFE00040569	Débitmètre eau de lavage	SIEMENS
IFE00040570	Débitmètre de sortie	SIEMENS
IQA00005137	Compteur d'exhaure	ZENNER
JCC00009637	Chauffage	-
JCE00006749	Extracteur d'air	-
KAA00005917	Automate	-
KIS00003188	HMI	-
KST00107756	Télégestion	SOFREL
KST00107757	Télégestion	SCHNEIDER ELECTRIC
NAC00001393	Onduleur	-
NCA00074294	Armoire électrique	-
NPV00020835	Variateurs (x3)	DANFOSS
PCS00034345	Pompe 1 alimentation filtre WP04	GRUNDFOS
PCS00034346	Pompe 2 alimentation filtre WP03	GRUNDFOS
PCS00034347	Pompe lavage WP05	GRUNDFOS
VAN04326746	Vanne amont - aval pompe 1	-
VAN04326747	Vanne amont - aval pompe 2	-
VAN04326748	Vanne isolement conduite d'arrivée pompe	-
VAN04326749	Vanne pneumatique (x6)	TECOFI
VAN04326750	Vanne manuelle (x2)	-
VAN04326751	Vanne vidange filtre sable	-
VAN04326752	Vanne vidange cuve	-
XTU00105328	Tuyauterie	-

30282PT00001-6000-01 - Surpression

Code	Libellé	Marque
DAM00014867	Ballon anti-bélier	-
ICA00052677	Pressostat	-
IQE00047007	Compteur refoulement	ZENNER
NCA00074296	Coffret de commande surpression	-
PCS00032578	Pompe 1	KSB
PCS00032579	Pompe 2	-
VAN04326754	Robinetterie	-
XTU00105331	Tuyauterie	-

30282PT00001-9800-01 - Cuve et chambre de vanne

Code	Libellé	Marque
BPD00019635	Pompe doseuse	-
GBT00075774	Echelle cuve	-
GBT00080543	Echelle	-
GBT00080544	Garde corps avec portillon	-
GOU00024038	Porte	-
GRC03411754	Capot Foug	-
GRC03612188	Capot d'accès double	-
ICA00058257	Mesure niveau réservoir	-

ICT00041480	Poires de niveau	-
ICT00045598	Poire de niveau	-
IFE00037150	Débitmètre distribution gravitaire	SIEMENS
IQA00005097	St Marcel de Careiret - forage de Grignan prod du Rieutord	ZENNER
IQA00005098	St Marcel de Careiret - forage du Rieutord (secours)	ACTARIS
IQE00049449	Compteur adduction 2	ACTARIS
JCC00009636	Chauffage	-
KAA00006694	Système anti-intrusion	-
KST00103136	Télégestion	SOFREL
NCA00074295	Armoire électrique ancien forage	-
NPV00022676	Variateur pompe forage 2	DANFOSS
RCB00011660	Javelpack	-
VAN04098982	Vanne réserve incendie	PAM
VAN04326742	Vanne (x6)	-
VAN04326743	Vanne distribution	-
VAN04326744	Vanne vidange	-
XTU00105329	Conduite distribution	-
XTU00105330	Conduite adduction	-
XYR00003729	Manchette et cône inox amont débitmètre DN80	-
XYR00003730	Manchette et cône inox aval débitmètre DN80	-

30282SS00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette

Code	Libellé	Marque
DAM00014869	Ballon anti-bélier	IBAIONDO
GBT00075776	Fenêtre	-
GOU00024040	Porte	-
GRC03612189	Trappe accès cuve	-
ICA00052679	Pressostat	-
IQW00040101	Compteur électrique ST MARCEL CAREIRET Surpresseur Combette	-
JCC00009127	Radiateur	-
NCA00074298	Coffret de commande	-
PCS00032582	Pompe 1	-
PCS00032583	Pompe 2	KSB
VAN04326758	Vanne amont - aval pompe 2	-
VAN04326759	Vanne amont - aval pompe 1	-
VAN04326760	Vanne vidange	-
VAN04326761	Vanne (x3)	-
VCL00094712	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094713	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00105334	Conduite d'arrivée	-
XTU00105335	Conduite vidange et trop-plein	-
XTU00112294	Conduite surpression	-

30282SS00002 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier

Code	Libellé	Marque
CCO00007425	Compresseur anti-bélier	LEROY SOMER
DAM00014868	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00075775	Fenêtre	-
GOU00024039	Porte	-
ICA00052678	Pressostat	-

IQE00047008	Compteur refoulement	SENSUS
IQW00040100	Compteur électrique ST MARCEL CAREIRET Surpresseur Jardinier	-
JCC00009651	Chauffage	-
KST00103137	Télégestion	SOFREL
NCA00074297	Coffret de commande	-
PCS00032580	Pompe 1	-
PCS00032581	Pompe 2	KSB
VAN04077364	Vanne amont et aval pompe 1	-
VAN04077365	Vanne amont et aval pompe 2	-
VAN04326755	Vanne Ballon anti-bélier	-
VAN04326756	Vanne refoulement	-
VAN04326757	Vanne arrivée Réservoir	-
VCL00091985	Clapet anti-retour pompe 1	SOCCLA
VCL00091986	Clapet anti-retour pompe 2	SOCCLA
XTU00105332	Tuyauterie	-

30287DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT MICHEL D'EUZET

Code	Libellé	Marque
KTL00001338	Conc. Téléréleveur LW - Eglise - SAINT MICHEL D'EUZET	MILESIGHT

30287PE00001 - ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille

Code	Libellé	Marque
GBT00075779	Clôture	-
GBT00075780	Serrurerie	-
GOU00024041	Porte	-
GOU00026692	Portail	-
GOU00026693	Portail	-
ICT00041482	Poires de niveau	-
IQA00005100	St Michel d'Euzet - forage Bonnefille	ITRON
IQW00040103	Compteur électrique ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	-
KMC00001908	Liaison pilote	-
NCA00074301	Armoire électrique	-
PCS00032585	Pompe 1	LOWARA
PCS00032586	Pompe 2	LOWARA
PIM00012163	Pompe forage	GRUNDFOS
VAN04326762	Vanne amont et aval pompe 1	-
VAN04326763	Vanne amont et aval pompe 2	-
VAN04326764	Vanne vidange	-
VAN04326765	Vanne distribution	-
VAN04326766	Vanne forage F2	-
VAN04326767	Vanne forage F3	-
VCL00094714	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094715	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00105337	Canalisation exhaure	-
XTU00112295	Canalisation exhaure F2	-
XTU00112296	Canalisation exhaure F3	-

30287PE00002 - ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

DAM00014870	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075777	Clôture	-
GOU00027079	Portes (x2)	-
GRC03411755	Trappe acier	-
ICT00041481	Poires de niveau	-
IQA00005099	St Michel d'Euzet - F2 Traves	SENSUS
IQA00005170	St Michel d'Euzet - F3 Traves	ITRON
IQW00040102	Compteur électrique ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	-
KMC00001907	Liaison pilote	-
NCA00074299	Armoire électrique forage F2	-
NCA00077505	Armoire électrique forage F3	-
NPV00020836	Résistance statorique	-
PCS00032584	Pompe reprise	GRUNDFOS
PIM00012161	Pompe forage F2	LOWARA
PIM00012162	Pompe forage F3	KSB
VVE00261132	Ventouse forage F2	-
VVE00261133	Ventouse forage F3	-
XTU00105336	Tuyauterie	-

30287SG00001 - ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille

Code	Libellé	Marque
BPD00019636	Pompe doseuse	CIR
GBT00075783	Serrurerie	-
GBT00075784	Echelle interne cuve (x2)	-
GBT00075785	Clôture	-
GBT00081247	Garde-corps	-
GBT00081248	Escalier accès chambre de vannes	-
GBT00081249	Passerelle + échelle d'accès cuve	-
GOU00024043	Porte (x2)	-
GOU00026694	Portail	-
ICA00052681	Sonde de niveau	-
ICA00052682	Sonde de niveau	-
ICT00041484	Poires de niveau	-
IQE00047010	Compteur	SENSUS
IQE00049450	Compteur distribution Réservoir d'Aujac	SOCAM
IQE00049451	Compteur distribution village	SENSUS
IQE00049452	Compteur arrivée depuis les forages	SOCAM
IQW00040104	Compteur électrique ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	-
JCC00009128	Chauffage	-
KAA00005918	Alarme	-
KMC00001910	Liaison pilote	-
KMC00001911	Liaison pilote	-
KST00103138	Télégestion	SOFREL
NCA00074302	Armoire électrique	-
NPD00012801	Réarmement automatique	-
PCS00032587	Pompe 1	-
PCS00032588	Pompe 2	-
RCB00011661	Javelpack	-
VAN04326769	Vannes amont et aval pompe 1	-
VAN04326770	Vannes amont et aval pompe 2	-
VAN04326771	Vanne distribution Réservoir d'Aujac	-

VAN04326772	Vanne avant compteur distribution Village	-
VAN04326773	Vanne distribution Réservoir 1	-
VAN04326774	Vanne distribution Réservoir 2	-
VAN04326775	Vanne vidange réservoir 1	-
VAN04326776	Vanne vidange réservoir 2	-
VAN04326777	Vanne avant compteur arrivée forage	-
VAN04326778	Vanne arrivée forage réservoir 1	-
VAN04326779	Vanne arrivée forage réservoir 2	-
VAN04326780	Vanne interconnexion arrivée forages et distrib. Réservoir	-
VAN04326781	Vanne interconnexion arrivée des forages et distrib. Village	-
VCL00094716	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094717	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00105339	Tuyauterie	-

30287SG00002 - ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac

Code	Libellé	Marque
GBT00075781	Serrurerie	-
GBT00075782	Echelle CDV	-
GOU00024042	Porte	-
ICA00052680	Sonde de niveau	-
ICT00041483	Poires de niveau	-
IQE00047009	Compteur 1	ITRON
KMC00001909	Liaison pilote	-
VAN04326783	Vanne vidange	-
VAN04326784	Vanne distribution principale	-
VAN04326785	Vanne distribution secondaire	-
VAN04326786	Vanne arrivée depuis le réservoir principal	-
VCL00094718	Clapet anti-retour distribution	-
XTU00105338	Tuyauterie	-

30290DP00002 - Concentrateur - Mât d'éclairage - SAINT PAULET DE CAISSON

Code	Libellé	Marque
KTL00001332	Conc. Télérelève LW - Mât d'éclairage - ST PAULET DE CAISSON	KERLINK

30290PE00001 - ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely) Alimenté par ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles

Code	Libellé	Marque
GBT00075728	Plateforme	-
GBT00075729	Echelle	-
GBT00075730	Clôture	-
GBT00075731	Portail	-
GRC03411736	Capotage du puits	-
GRC03411737	Capot	-
ICA00052662	Sonde de niveau	-
IQA00005092	St Paulet de Caisson - puits sud Cantarelles (Fely)	SENSUS
IQW00040085	Compteur électrique	-
PIM00012148	Pompe 1	-
PIM00012149	Pompe 2	-
VAN04326796	Vanne après compteur	-
VAN04326797	Vanne pompe 1	-

VAN04326798	Vanne pompe 2	-
VAN04326799	Robinet de prélèvement	-
VCL00094721	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094722	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00105283	Tuyauterie pompe 1	-
XTU00105284	Tuyauterie pompe 2	-
XTU00105285	Tuyauterie	-

30290PE00002 - ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles

Code	Libellé	Marque
DAM00014857	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075724	Plateforme	-
GBT00075725	Echelle	-
GBT00075726	Clôture	-
GBT00075727	Portail	-
GOU00024013	Porte	-
GRC03411734	Trappe et capotage du puits	-
GRC03411735	Caillebotis	-
ICA00052661	Sonde de niveau	-
ICT00045601	Manomètre	-
IQA00005091	St Paulet de Caisson - puits Nord Cantarelles	SENSUS
IQW00040084	Compteur électrique ST PAULET CAISSON Puits Nord Cantarelles	-
KST00103124	Télégestion	SOFREL
NCA00074276	Armoire électrique 1 - Puits nord	-
NCA00074277	Armoire électrique 2	-
NPV00020830	Résistance statorique 1	-
NPV00020831	Résistance statorique 2	-
PIM00012147	Pompe 1	-
VAN04326793	Vanne adduction vers Réservoir (x2)	-
VAN04326794	Vanne ballon anti-bélier	-
VAN04326795	Vanne conduite non utilisée	-
VCL00094719	Clapet anti-retour adduction	-
VCL00094720	Clapet anti-retour conduite non utilisé	-
XTU00105281	Tuyauterie pompe	-
XTU00105282	Tuyauterie	-

30290PE00003 - ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1

Code	Libellé	Marque
DAM00014856	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00075722	Clôture	-
GBT00075723	Portail	-
GOU00024011	Portes (x2)	-
GOU00024012	Porte chloration	-
GRC03411732	Trappe captage	-
GRC03411733	Caillebotis	-
ICA00052660	Sonde de niveau	-
ICT00045600	Manomètre	-
IFA00002045	St Paulet de Caisson - F1 prod de Brugas	KROHNE
IQW00040083	Compteur électrique ST PAULET DE CAISSON Forage prod Brugas1	-
IRE00006453	Débitmètre transmetteur	-

JCC00009119	Radiateur	ETIREX
JCC00009120	Radiateur	ETIREX
JCE00006094	Ventilateur	-
KST00103123	Télégestion	SOFREL
NCA00074275	Armoire électrique	-
NPD00012797	Disjoncteur	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00020829	Variateur pompe 1	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00022315	Variateur pompe 2	SCHNEIDER ELECTRIC
PIM00012146	Pompe F1	GRUNDFOS
UEI00002377	Extincteur	-
VAN03932488	Vannes forages (x2)	-
VAN04326787	Robinetterie ballon anti-bélier	SOCCLA
VAN04326789	Robinet de prélèvement F1	-
VAN04326790	Robinet de prélèvement F2	-
VAN04326791	Robinet de prélèvement après ballon	-
VCL00090512	Clapets anti-retour (x2)	SOCCLA
VVE00250757	Ventouse	-
XTU00105276	Tuyauterie captage	-
XTU00105277	Colonne de forage	-
XTU00105278	Tuyauterie ballon anti-bélier	-
XTU00105279	Tuyauterie inox	-
XTU00105280	Tuyauterie	-

30290PE00004 - ST PAULET DE CAISSON Forage de Brugas 2

Code	Libellé	Marque
GRC03411731	Trappe	-
ICA00052659	Sonde de niveau	-
IQW00040082	Compteur électrique	-
PIM00012145	Pompe F2	-
VVE00250756	Ventouse	-
XTU00105274	Tuyauterie	-
XTU00105275	Colonne de forage	-

30290SG00001 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir de Valbonne (Bas service)

Code	Libellé	Marque
GBT00075739	Echelles et serrurerie	-
GBT00080545	Clôture	-
GOU00024019	Porte	-
GOU00026695	Portail	-
GRC03612190	Plaque métallique (x6)	-
GRC03612191	Trappe d'accès au réservoir	-
ICA00057236	Sonde piézométrique	-
ICT00045602	Poire de Niveau	-
IFE00041580	Débitmètre 1	SIEMENS
IFE00041581	Débitmètre 2	SIEMENS
KST00107758	Télégestion	SOFREL
VAN03932494	Robinet de prélèvement	-
VAN04326800	Vanne vidange	-
VAN04326801	Vanne adduction	-
VAN04326802	Vanne distribution (x2)	-

VAN04326803	Vanne by pass (x2)	-
VCL00094723	Clapet anti-retour by pass	-
XTU00112297	Canalisation vidange	-
XTU00112298	Canalisation adduction	-
XTU00112299	Canalisation distribution	-

30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas

Code	Libellé	Marque
GBT00075735	Clôture	-
GOU00027082	Portail	-
IQW00040087	Compteur électrique ST PAULET DE CAISSON Brugas	-

30290SG00002-0000-01 - Cuve droite

Code	Libellé	Marque
GBT00075737	Echelle cuve	-
GRC03411742	Capot foug	-
ICA00052666	Sonde de niveau	-
ICT00041471	Poires de niveau (x2)	-
NEP00011225	Eclairage	-
VAN04326823	Vanne cuve 1	BAYARD
VAN04326824	Vanne cuve 2	BAYARD
VDA00063866	Point d'eau (x3)	-
XTU00105293	Tuyauterie et crepine interne	-

30290SG00002-0000-02 - Local arrivée des eaux

Code	Libellé	Marque
BCL00009947	Hydroéjecteur	CIR
GOU00024016	Porte double	-
ICA00052665	Capteur de débit	-
JCC00009122	Radiateur injection chlore	-
NCA00074280	Coffret électrique	-
XTU00105291	Tuyauterie	-

30290SG00002-0000-03 - Cuve gauche

Code	Libellé	Marque
GBT00075736	Echelle cuve	-
GRC03411741	Trappe accès cuve	-
ICA00052664	Sonde de niveau	-
ICT00041470	Poires de niveau	-

30290SG00002-4000-01 - Chloration

Code	Libellé	Marque
BCL00009948	Chloromètre	CIR
BCL00009949	Débitmètre chlore	CIR
BCL00010783	Inverseur mécanique	CIR
BCL00010784	Chlorodétendeur bouteille 2	CIR
BCL00010808	Hydroéjecteur	CIR
FAS00000898	Filtre dessicant	CIR
GPR00002098	Armoire stockage chlore	-
ICT00045802	Vacuostat	CIR
VCL00094898	Clapet secondaire	CIR

30290SG00002-6000-01 - Reprise

Code	Libellé	Marque
CCO00007421	Compresseur	ERVOR ENVE
DAM00014860	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075738	Echelle accès cuve	-
GOU00024018	Porte	-
GRC03612192	Caillebotis	-
ICT00045603	Manomètre (x2)	-
IFE00037726	Débitmètre distribution 1	SENSUS
IQE00046995	compteur de distribution 2	SENSUS
IQE00046996	Compteur refoulement	SENSUS
JCC00009123	Radiateur	ETIREX
KST00103126	Télégestion et coffret	SOFREL
NCA00074281	Armoire électrique	-
NEP00010444	Eclairage	-
PCS00032565	Pompe 1	KSB
PCS00032566	Pompe 2	KSB
UEI00002378	Extincteur	-
VAN03932492	Vanne aspiration (x2) depuis cuve 1	-
VAN03932493	Vannes refoulement (x2)	-
VAN04326825	Vanne de vidange	BAYARD
VAN04326826	Vanne aspiration depuis cuve 2	-
VAN04326827	Vanne distribution 1 (x2)	BAYARD
VAN04326828	Vanne distribution 2 (x2)	BAYARD
VAN04326829	Vanne ballon anti-bélier	-
VAN04326830	Vanne aval compteur refoulement	-
VCL00090514	Clapet anti-retour refoulement (x2)	-
XTU00105295	Tuyauterie aspiration depuis cuve 1	-
XTU00105296	Tuyauterie refoulement	-
XTU00112309	Canalisation vidange	-
XTU00112310	Tuyauterie aspiration depuis cuve 2	-
XTU00112311	Canalisation distribution 2	-

30290SG00002-9800-01 - Chambre de vanne

Code	Libellé	Marque
GOU00024017	Porte	-
NEP00011224	Eclairage	-
VAN04326819	Vanne distribution village (x2)	BAYARD
VAN04326820	Vanne connexion cuve 1 et cuve 2	BAYARD
VAN04326821	Vanne vidange	BAYARD
VAN04326822	Vanne vers surpresseur	-
XTU00105292	Canalisation distribution 1	-
XTU00112305	Canalisation distribution village	-
XTU00112306	Canalisation connexion cuve 1 et cuve 2	-
XTU00112307	Canalisation vidange	-
XTU00112308	Canalisation vers surpresseur	-

30290SG00003 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)

Code	Libellé	Marque
IQW00040086	Compteur électrique ST PAULET DE CAISSON Pension Haut servic	-
VAN04326818	Robinetterie	-

30290SG00003-0000-01 - Chloration

Code	Libellé	Marque
BCL00009944	Chloromètre	CIR
BCL00009945	Débitmètre chlore	CIR
BCL00009946	Hydroéjecteur	-
GPR00002097	Armoire stockage chlore	CIFEC

30290SG00003-0000-02 - Chambre de vannes + cuve 2

Code	Libellé	Marque
CCO00007420	Compresseur	ERVOR ENVE
DAM00014859	Ballon anti-bélier	MASSAL
GBT00075733	Echelle accès	-
GOU00024015	Porte	-
GRC03411739	Capot foug	-
ICA00052663	Sonde de niveau	-
ICT00041469	Poires de niveau	-
IQE00046993	Compteur refoulement direction Valbonne	SENSUS
JCC00009121	Radiateur	-
KST00103125	Télégestion et coffret	SOFREL
NCA00074279	Armoire électrique	-
NPV00020832	Résistance statorique	-
PCS00032563	Pompe 1 refoulement étage bas	-
PCS00032564	Pompe 2 refoulement étage bas	-
VAN03932490	Vanne aspiration (x2)	-
VAN03932491	Vannes refoulement (x2)	-
VCL00090513	Clapet anti-retour refoulement (x2)	-
XTU00105288	Tuyauterie	-

30290SG00003-0000-03 - Chambre de vannes + cuve 2

Code	Libellé	Marque
DAM00015817	Ballon anti-bélier	-
GBT00075732	Echelle murale	-
GOU00024014	Porte	-
GRC03411738	Trappe accès cuve	-
ICT00041468	Capteur de pression	-
IQE00049453	Compteur distribution Village sur canalisation DN80	SENSUS
IQE00049454	Compteur distribution Village sur canalisation DN100	KROHNE
NCA00074278	Armoire électrique skid	KSB
NPV00022579	Variateur moteur pompe 1	KSB
NPV00022580	Variateur moteur pompe 2	KSB
NPV00022581	Variateur moteur pompe 3	KSB
PCS00032560	Pompe VV 1	KSB
PCS00032561	Pompe VV 2	KSB
PCS00032562	Pompe VV 3	KSB
VAN04326804	Robinetterie	-
VAN04326805	Robinetterie inox	-
VAN04326806	Robinetterie fonte	-
VAN04326807	Vanne ballon anti-bélier	-
VAN04326808	Vanne sur distribution (x7)	-
VAN04326809	Vanne équilibre	-
VAN04326810	Vanne vidange	-

VAN04326811	Robinet de prélèvement	-
VAN04326812	Vanne amont - aval pompe 1	-
VAN04326813	Vanne amont - aval pompe 2	-
VAN04326814	Vanne amont - aval pompe 3	-
VAN04326815	Vanne distribution (x2)	BAYARD
VAN04326816	Vanne adduction	-
VAN04326817	Vanne surpression (x2)	KSB
VCL00094724	Clapet anti-retour sur by-pass	-
VCL00094725	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094726	Clapet anti-retour pompe 2	-
VCL00094727	Clapet anti-retour pompe 3	-
VCL00094728	Clapet anti-retour distribution	-
VDA00063865	Point d'eau	-
VDR00035415	Réducteur de pression	RAMUS
XTU00105286	Tuyauterie inox	-
XTU00105287	Tuyauterie fonte	-
XTU00112300	Canalisation vidange	-
XTU00112301	Canalisation distribution	-
XTU00112302	Canalisation adduction	-
XTU00112303	Conduite surpression	-
XTU00112304	Canalisation trop-plein	-

30290SG00003-GRC-01 - Chambre de vannes liaison

Code	Libellé	Marque
GBT00075734	Echelle	-
GRC03411740	Trappe chambre de liaison	-
XTU00105289	Tuyauterie	-

30292PE00001 - ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle

Code	Libellé	Marque
GBT00081250	Clôture	-
GOU00027083	Portail	-
IQW00040105	Compteur électrique ST PONS LA CALM Forage Combe Gazelle	-

30292PE00001-1000-01 - Forage

Code	Libellé	Marque
GBT00075788	Clôture	-
GOU00026696	Portail	-
GRC03411758	Trappe foug (x2)	-
ICT00045604	Manomètre	-
IQA00005102	St Pons la Calm - forage Combe Gazelle	SENSUS
PIM00012164	Pompe	GRUNDFOS
VAN03932507	Vanne adduction	-
VAN04326831	Vanne de vidange	-
VVE00250758	Ventouse	-
XTU00105340	Tuyauterie Forage	-

30292PE00001-6000-01 - Reprise

Code	Libellé	Marque
BCL00009963	Chloromètre	CIR
BCL00009964	Circuit de chloration	-

GBT00075790	Echelle cuve	-
GBT00081251	Echelle accès chambre de vannes	-
GOU00024045	Porte local	-
GOU00024046	Porte local Chlore	-
GOU00024047	Porte local électrique	-
GRC03667904	Capot foug chambre de vannes	-
GRC03667905	Capot foug accès cuve (x2)	-
IAN00026289	Turbidimètre	-
IQA00005103	Compteur reprise	ITRON
KST00103139	Télégestion	SOFREL
NCA00074303	Coffret électrique télégestion	-
NCA00074304	Armoire électrique Reprise et forage	-
PCS00032589	Pompe eau motrice	LOWARA
PIM00012165	Pompe immergée refoulement 1	-
PIM00012166	Pompe immergée refoulement 2	-
VAN04326832	Vanne vidange arrivée puit	-
VAN04326833	Vanne amont et aval compteur distribution	-
VCL00094729	Clapet anti-retour reprise	-
XTU00105341	Tuyauterie refoulement	-

30292PE00002 - ST PONS LA CALM Puits Boulidouire

Code	Libellé	Marque
GBT00075786	Echelle	-
GBT00080546	Clôture	-
GOU00026697	Portail	-
GRC03411756	Capot foug	-
GRC03411757	Capot foug	-
GRC03612193	Plaque regard (x3)	-
IQA00005101	ST PONS LA CALM - Puits La Boulidouire	SENSUS
IQE00049455	Compteur	ITRON
JCI00004286	Event x2	-
VAN03932505	Vanne	-
VAN03932506	Vanne (x2)	-
VCL00094730	Clapet anti-retour x2	-
XTU00112312	Canalisation	-

30292SG00001 - ST PONS LA CALM Réservoir et reprise

Code	Libellé	Marque
DAM00014871	Ballon anti-bélier	AQUACONTROL
GBT00075791	Echelle à crinoline chambre de vanne	-
GBT00075792	Echelle à crinoline externe accès réservoir	-
GBT00075793	Echelle Cuve	-
GBT00081252	Clôture	-
GOU00024048	Porte	-
GOU00027080	Portail	-
ICA00052683	Sonde de niveau	-
ICT00041486	Poires de niveau (x3)	-
ICT00045605	Manomètre	-
IQE00047011	St Pons la Calm - adduction réservoir	ITRON
IQW00040106	Compteur électrique	-

KST00108518	Télétransmission	SOFREL
KTL00001331	Conc. Téléréleveur LW - Réservoir - SAINT PONS LA CLAM	KERLINK
NCA00074305	Armoire électrique	-
NPV00022677	Variateur pompe 1	CALPEDA
NPV00022678	Variateur pompe 2	CALPEDA
PCS00032590	Pompe 1 à VV	CALPEDA
PCS00032591	Pompe 2 à VV	CALPEDA
VAN04326834	Robinetterie surpresseur	-
VAN04326835	Robinetterie distribution et vidange	-
VAN04326836	Vanne de vidange	-
VAN04326837	Vanne arrivée forage	-
VAN04326838	Vanne maillage adduction et distribution (x2)	-
VAN04326839	Vanne amont aval pompe 1	SOCCLA
VAN04326840	Vanne amont aval pompe 2	SOCCLA
VAN04326841	Vanne ballon anti-bélier	-
VAN04326842	Vanne distribution canalisation avant surpression	BAYARD
VAN04326843	Vanne distribution canalisation après surpression	BAYARD
VAN04326844	Robinet de prélèvement	-
VCL00094731	Clapet anti-retour distrib. canalisation avant surpression	-
VCL00094732	Clapet anti-retour pompe 1	SOCCLA
VCL00094733	Clapet anti-retour pompe 2	SOCCLA
XTU00105342	Tuyauterie adduction	-
XTU00105343	Tuyauterie surpresseur	-
XTU00105344	Tuyauterie distribution et vidange	-

30304DP00001 - Concentrateur - Eglise - SALAZAC

Code	Libellé	Marque
KTL00001341	Conc. Téléréleveur LW - Eglise - SALAZAC	MILESIGHT

30304PE00001 - SALAZAC Forage de Carcanon

Code	Libellé	Marque
BPD00019637	pompe javel	CIR
DAM00014872	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075795	Clôture	-
GOU00024049	Porte	-
GOU00026674	Portail	-
GRC03411760	Trappe	-
GRC03612175	Caillebotis	-
ICA00052684	Sonde de niveau	-
ICT00045586	Manomètre	-
IFA00002049	Salazac - forage Carcanon	ENDRESS HAUSER
IQW00040107	Compteur électrique SALAZAC Forage de Carcanon	-
KMC00001912	Radio	-
KST00103140	Télégestion	SOFREL
NCA00074306	Armoire de commande	-
NEP00011218	Néon (x2)	-
PIM00012167	Pompe	KSB
RCB00011662	javelpack	-
VAN03932509	Vannes (x6)	-
VAN04326651	Robinet de prélèvement eau brute	-

VAN04326652	Robinet de prélèvement eau traitée	-
VCL00094686	Clapet anti-retour	-
VVE00250759	Ventouse	-
XTU00105345	Canalisation exhaure	-
XTU00112260	Canalisation distribution	-

30304SG00001 - SALAZAC Source et réservoir Font Poulain

Code	Libellé	Marque
BPD00019638	pompe doseuse	-
GBT00075796	Clôture	-
GBT00075797	Echelle x2	-
GBT00075798	Garde corps	-
GOU00024050	Portes (x2)	-
GOU00026675	Portail	-
GRC03411761	Trappe ventilée	-
ICA00052685	Sonde de niveau	-
ICT00041487	Interrupteur à flotteur	-
ICT00045587	Poire trop plein	-
IQA00005104	Salazac - Source Font Poulain cpt adduction	SENSUS
IQW00040108	Compteur électrique SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	-
KMC00001913	Radio	-
KST00103141	Télégestion	SOFREL
MBA00001902	Batterie et régulateur	-
MPS00001010	Panneau solaire sur mat	-
RCB00011663	Javelpack	-
VAN04326654	Vanne (x7)	-
VCL00094687	Clapet anti-retour	-
XTU00105346	Tuyauterie	-
XTU00112261	Tuyauterie aduction	-
XTU00112262	Tuyauterie trop-plein	-

30342CO00001 - VENEJAN Comptage Secto entrée St Nazaire

Code	Libellé	Marque
IQE00047021	Compteur entrée St Nazaire	ITRON
KST00103151	Télégestion secto St Nazaire	-

30342PE00001 - VENEJAN Puits St Georges

Code	Libellé	Marque
CCO00007426	Compresseur	ERVOR ENVE
DAM00014875	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00075813	Fenêtre	-
GBT00075814	Clôture	-
GBT00075815	Echelle crinoline accès chambre de vannes	-
GBT00081253	Echelle crinoline accès puits	-
GOU00026698	Portail	-
GOU00026699	Porte local EDF	-
GOU00026700	Porte local de commandes	-
GRC03411768	Plateforme	-
GRC03612194	Trappe accès forage (x2)	-

IQA00005108	Vénéjan - Puits St Georges	ITRON
IQW00040113	Compteur électrique VENEJAN Puits St Georges	-
KST00103150	Télégestion	SOFREL
NCA00074314	Armoire électrique	-
NP000012802	Disjoncteur	-
NPT00003229	Transformateur HT	-
NPV00020838	Résistance statorique	-
PIM00012170	Pompe immergée 1	LOWARA
PIM00012171	Pompe immergée 2	KSB
UHT00000224	Equipements protection HT	-
VAN04326846	Vanne pompe 1	-
VAN04326847	Vanne pompe 2	-
VAN04326848	Vanne après compteur forage	-
VAN04326849	Vanne Ballon anti-bélier (x2)	-
VCL00094734	Clapet anti-retour pompe 1	-
VCL00094735	Clapet anti-retour pompe 2	-
XTU00105359	Tuyauterie	-
XTU00105360	Exhaure pompe 1	-
XTU00105361	Exhaure pompe 2	-

30342SG00001 - VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château

Code	Libellé	Marque
BCL00010737	Chloromètre 1	CIR
BCL00010755	Chloromètre 2	CIR
BCL00010756	Hydro-éjecteur chloration	-
BCL00010757	Inverseur de chlore	CIR
FAS00000889	Filtre dessiccant chloration	CIR
GBT00075811	Echelle à crinoline	-
GBT00075812	Echelle interne cuve	-
GBT00080547	Rampe escalier	-
GOU00024057	Porte réservoir	-
GOU00024058	Porte Chloration	-
GPR00002556	Armoire stockage chlore	-
GRC03411765	Trappe extérieure cuve	-
ICA00052690	Sonde de niveau	-
ICT00041491	Interrupteur à flotteur	-
ICT00045606	Poire de niveau	-
ICT00045652	Vacuostat chloration	CIR
IFE00040571	Débitmètre de chlore	-
IQE00047016	Compteur distribution Venejean	ACTARIS
IQE00047020	Compteur distribution St Nazaire	ACTARIS
IQW00040112	Compteur électrique VENEJAN Réservoir Grand Château	-
JCC00009652	Chauffage armoire chlore	-
JCE00006412	Extracteur d'air	-
KST00103148	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074313	Armoire électrique	-
NEP00011226	Eclairage	-
NPV00020837	Variateur de commande pompe	SCHNEIDER ELECTRIC
PCS00032601	Pompe eau motrice	GRUNDFOS
VAN04326856	Vanne vidange	BAYARD
VAN04326857	Vanne distribution Vénéjean (x2)	BAYARD

VAN04326858	Vanne distribution St Nazaire (x2)	BAYARD
VAN04326859	Robinet de prélèvement	-
VCL00094787	Clapet secondaire chloration	CIR
VVE00261137	Ventouse distribution Vénéjean	-
VVE00261138	Ventouse distribution St Nazaire	-
XTU00105355	Conduite distribution	-
XTU00105356	Conduite de vidange et trop-plein	-
XTU00105357	Conduite adduction	-

30342SG00002 - VENEJAN Réservoir Bas Service

Code	Libellé	Marque
GBT00075807	Clôture	-
GBT00075808	Fenêtre	-
GBT00075809	Escalier et plateforme CDV	-
GBT00075810	Echelle interne cuve	-
GOU00024056	Porte	-
GOU00026701	Portail	-
GRC03411764	Capot	-
GRC03612195	Plaque regard compteur	-
IQE00047017	Compteur distribution Jeu de Mail	ITRON
IQE00047018	Compteur distribution Luget	ITRON
IQE00047019	Compteur distribution Venejean	ITRON
KST00103149	Télésurveillance	SOFREL
VAN04326850	Vanne vidange (x2)	-
VAN04326851	Vanne arrivée réservoir haut	-
VAN04326852	Vanne distribution Vénéjean (x4)	-
VAN04326853	Vanne distribuion Jeu de Mail (x3)	-
VAN04326854	Vanne distribution Luget (x2)	-
VAN04326855	Vanne by pass	-
VCG00007496	Robinet altimétrique	RAMUS
VCL00094736	Clapet anti-retour adduction	-
VCL00094737	Clapet anti-retour Luget	-
VCL00094738	Clapet anti-retour Venejean	-
VCL00094739	Clapet anti-retour Jeu de Mail	-
VDB00028593	Réducteur Luget (x2)	-
VVE00261134	Ventouse distribution Venejean	-
VVE00261135	Ventouse distribution Jeu de Mail	-
VVE00261136	Ventouse distribution Luget	-
XTU00105353	Conduite de vidange	-
XTU00105354	Conduite alimentation	-
XTU00105358	Conduite distribution	-
XTU00112313	Canalisation by pass	-

30343CO00002 - VERFEUIL comptage secto

Code	Libellé	Marque
IQE00047025	Compteur	-

30343PE00001 - VERFEUIL nouveau forage vers Rieutord St Marcel

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

IQW00042198	Compteur énergie	-
KST00107524	Télétransmission	SOFREL

30343PT00001 - VERFEUIL Production des Soudans

Code	Libellé	Marque
BCL00009969	Chloration gazeuse 2 bouteilles	CIR
BCL00010738	Hydroéjecteur	CIR
BCL00010739	Chloromètres (x2)	-
BCL00010740	Inverseur de chlore	CIR
GBT00075816	Serrurerie	-
GBT00075817	Clôture	-
GBT00080548	Echelle	-
GOU00024062	Portes (x2)	-
GOU00026702	Portail	-
GOU00026703	Portillon	-
GPR00002101	Armoire de stockage Chlore	-
GRC03612196	Caillebotis	-
GRC03612197	Trappe forage 2	CIR
IAN00026290	Turbidimètre	HACH
ICA00052691	Sonde piézo forage 1	-
ICA00052692	Sonde piézo forage 2	-
ICT00045607	Manomètre eau motrice	-
IFA00002050	Verfeuil - F2 prod des Soudans	KROHNE
IFE00040573	Débitmètre chlore	CIR
IQA00005109	Verfeuil - F1 prod des Soudans	SENSUS
IQW00040114	Compteur électrique VERFEUIL Production des Soudans	-
JCC00009638	Chauffage	-
KST00103152	Télégestion	SOFREL
NCA00074315	Armoire électrique	-
NEP00011227	Eclairage	-
PCS00032602	Pompe eau motrice	GRUNDFOS
PIM00012172	Pompe F2	KSB
PIM00012173	Pompe F1	-
VAN04326863	Vanne aval forage 1	-
VAN04326864	Vanne aval forage 2	-
VAN04326865	Vanne de vidange forage 1	-
VAN04326866	Vanne de vidange forage 2	-
VAN04326867	Robinet de prélèvement	-
VAN04326868	Vanne de sortie	-
VCL00094740	Clapet anti-retour forage 1	-
VCL00094741	Clapet anti-retour forage 2	-
VVE00261139	Ventouse forage 1	-
VVE00261140	Ventouse forage 2	-
XTU00105362	Canalisation du forage 1	-
XTU00105363	Canalisation du forage 2	-
XTU00105364	Tuyauterie distribution	-

30343PT00002 - VERFEUIL Production de Bousquet

Code	Libellé	Marque
IFA00002374	Verfeuil - Forage du Bousquet	SIEMENS

IQW00042263	Compteur électrique VERFEUIL Production de Bousquet	-
PIM00012585	Pompe	GRUNDFOS
VAN04326860	Vanne	-
VAN04326861	Robinetterie prélèvement	-
VAN04326862	Variateur	SCHNEIDER ELECTRIC
XTU00112314	Canalisation exhaure	-

30343SG00001 - VERFEUIL Réservoir du Village

Code	Libellé	Marque
GBT00075819	Echelles d'accès cuve (x2)	-
GOU00024064	Porte	-
ICT00041493	Poires de niveau	-
IQE00047024	Compteur	-
VCG00007497	Robinet à flotteur	-
VCL00090521	Clapet anti-retour	-
XTU00105368	Conduite adduction	-
XTU00105369	Canalisation distribution	-

30343SG00002 - VERFEUIL Réservoir de Montèze

Code	Libellé	Marque
GBT00075818	Echelle d'accès	-
GOU00024063	Porte	-
GRC03612198	Trappe vidange cuve 2	-
GRC03667906	Trappe vidange cuve 1	-
ICT00041492	Poires de niveau	-
IQE00047022	Compteur dir. Verfeuil	SENSUS
IQE00047023	Compteur dir. Clapeiret	SENSUS
KST00103153	Télégestion	-
VAN04326869	Vanne de vidange cuve 2	-
VAN04326870	Vanne de vidange cuve 1	-
VAN04326871	Vanne adduction cuve 1	-
VAN04326872	Vanne adduction cuve 2	-
VAN04326873	Vanne distribution Verfeuil	-
VAN04326874	Vanne distribution Clapeiret	-
VAN04326875	Vanne de liaison distribution Verfeuil Clapeiret	-
VAN04326876	Vanne de distribution vers cuve 2	-
VCL00094742	Clapet anti-retour distribution Verfeuil	-
VCL00094743	Clapet anti-retour distribution Clapeiret	-
VVE00261141	Ventouse distribution Clapeiret	-
XTU00105365	Conduite adduction	-
XTU00105366	Canalisation distribution Verfeuil	-
XTU00105367	Canalisation distribution Clapeiret	-

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20250929-DEL158_25DOC-AU



A B C

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Déléataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléataire, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Déléataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),

- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-200034692-20250929-DEL158_25DOC-AU



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE 2024

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2024 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

→ [Un an après : Bilan du Plan d'action du 30 mars 2023 pour une gestion résiliente et concernée de l'eau, 53 mesures pour l'eau](#)

Ce plan comportait 53 mesures, et prévoyait notamment une ambition de réduire de 10% l'eau prélevée d'ici 2030, de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, de prévenir les pollutions et d'améliorer la gestion des périodes de sécheresse. Sur les 53 mesures prévues 74 % sont engagées et 26% mises en œuvre parmi lesquelles :

- Les 51 sites industriels (mesure 2) représentant 25% de la consommation d'eau de l'industrie française ont été identifiés. Ils bénéficient d'un accompagnement de proximité afin de réduire leur consommation d'eau ;
- Les 171 points noirs (mesure 14), c'est-à-dire là où les pertes d'eau dans les réseaux de distribution atteignent 50%, soit un litre sur deux, ont été identifiés. Parmi ces 171 points noirs, 93 ont fait l'objet d'un accompagnement financier par les agences de l'eau ;
- Les aquapôts (mesure 41) connaissent un réel succès. L'enveloppe des aquapôts a été doublée, pour s'élever à 4 Md€ sur 2023-2027. Fin février 2024, se sont déjà 1,356 Md€ d'aquapôts qui ont été mobilisés en appui du Plan eau.

→ [Arrêté du 3 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement](#)

Le présent arrêté modifie l'arrêté du 30 juin 2023 concernant les mesures de restriction à mettre en œuvre en période de sécheresse dans les ICPE. Dans un souci de simplification, il modifie le site internet sur lequel l'exploitant transmet ses consommations d'eau lors des épisodes de sécheresse. Il précise que les réductions doivent être appliquées sur les prélèvements dans les ressources qui sont concernées par la sécheresse. Il apporte également des modifications concernant la déduction d'un volume de « sécurité » du volume de référence auquel l'exploitant doit appliquer des réductions de sa consommation d'eau en cas de sécheresse.

→ [Arrêté du 30 juillet 2024 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole](#)

L'Arrêté du 30 juillet 2024 définit le Programme d'Actions Régional « nitrates » pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Il précise les mesures spécifiques à chaque région afin de réduire les excès de nitrates dans les eaux, en imposant des restrictions sur les pratiques agricoles (fertilisation, épandage) et en améliorant les méthodes de gestion des effluents. L'arrêté inclut des objectifs de réduction des concentrations de nitrates dans les nappes et cours d'eau. Il prévoit également des dispositifs de suivi et de contrôle pour assurer la mise en œuvre des actions. Le programme vise à répondre aux exigences de la Directive européenne sur les nitrates.

→ [Rapport sur la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement ; IGEDD \(Inspection générale de l'environnement et du développement durable\) et CGE \(Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie, et des technologies ; juillet 2024](#)

Le rapport sur les sécheresses de 2022 et 2023 recommande plusieurs actions pour mieux gérer l'eau dans l'industrie. Il suggère d'améliorer la qualité des données et la coordination des réglementations sur les prélèvements d'eau. La mission propose de déterminer les volumes prélevables d'ici 2025 et de planifier les projets industriels dans des zones en tension hydrique. Elle encourage également les entreprises à adopter des pratiques de réutilisation de l'eau et à innover pour réduire la consommation. Enfin, elle rappelle l'importance de prendre en compte le vrai coût de l'eau et recommande la création d'un pôle de coordination national pour la mise en œuvre de ces actions.

→ [Arrêté du 5 août 2024 attribuant à certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement \(DREAL\) une compétence relative aux études environnementales mentionnées à l'article L.311-10-3 du code de l'énergie](#)

L'Arrêté du 5 août 2024 attribue aux Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) une compétence interrégionale pour la préparation, la passation, et l'exécution de marchés publics relatifs aux études

environnementales mentionnées à l'article L.311-10-3 du Code de l'énergie. Ces études concernent la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable en mer et de leurs ouvrages de raccordement au réseau public de transport d'électricité. Cette mesure vise à renforcer l'efficacité et la coordination des études environnementales nécessaires à la réalisation de projets d'énergie renouvelable en mer, en permettant une gestion plus souple et adaptées des compétences des DREAL.

→ [Décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux \(SAGE\)](#)

Le décret modifie plusieurs dispositions du [code de l'environnement](#) relatives aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux afin de clarifier les procédures d'élaboration, de modification et de révision des schémas, de préciser le contenu des documents des schémas et d'améliorer le fonctionnement des commissions locales de l'eau. Le décret modifie également certaines dispositions du [code de l'urbanisme](#) afin de faciliter l'intégration des règles issues des schémas d'aménagement et de gestion des eaux dans les documents d'urbanisme, notamment concernant les zones humides.

ENVIRONNEMENT

→ [Instruction du Gouvernement du 2 janvier 2024 relative à la stratégie des contrôles en matière de police de l'eau et de la nature \(SNCPEN.\)](#)

La présente instruction :

- Clarifie le périmètre de la stratégie de contrôles en matière de polices de l'eau et de la nature ;
 - Précise la chaîne d'action depuis l'impulsion gouvernementale jusqu'au bilan annuel des résultats obtenus ;
 - Définit le cadre de travail pour améliorer les conditions du contrôle pour les contrôleurs et les contrôlés.
- [Décret n°2024-33 du 24 janvier 2024 relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine \(entrée en vigueur le 24 janvier 2024\).](#)

Le décret définit :

- Les conditions requises pour la production et l'usage d'eaux réutilisées en vue de la préparation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine y compris dans l'environnement de production.
- Les catégories d'usages possibles, la procédure d'autorisation des projets de production d'eau usée traitée recyclée (le contenu de l'arrêté préfectoral d'autorisation) et les modalités de surveillance à mettre en place pour s'assurer que la production et l'utilisation des eaux réutilisées sont compatibles avec les impératifs en matière de sécurité sanitaire des aliments.

→ [Décret n°2024-62 du 31 janvier 2024 relatif aux opérations d'entretien des milieux aquatiques et portant diverses dispositions relatives à l'autorisation environnementale \(entrée en vigueur le 2 février 2024\).](#)

Ce décret a pour objet d'améliorer et de clarifier les rédactions de certaines dispositions du code de l'environnement relatives à la procédure d'autorisation environnementale et introduire des simplifications pour la mise en œuvre d'opérations d'entretien des cours d'eau.

→ [Arrêté du 28 mai 2024 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives dénommé « Outil de Surveillance et de Contrôle Eau et Nature \(OSCEA\) » et de sa version mobile SONGE \(Solution pour un Outil Nomade de Gestion de l'Eau\).](#)

Cet arrêté introduit plusieurs mesures visant à moderniser et sécuriser les procédures de contrôle liées à la gestion de l'eau et de la nature, en améliorant l'accès et le traitement des informations nécessaires. La finalité du traitement étant de faciliter, centraliser, sécuriser et homogénéiser la rédaction des procédures judiciaires et administratives mises en œuvre par les fonctionnaires et agents habilités, notamment dans le cadre des contrôles relatifs à la gestion de l'eau et de la nature. Quelques informations sur les données collectées :

- Le traitement recueille des informations nominatives telles que l'identité, les coordonnées et les fonctions des personnes concernées par les procédures de contrôle.
- Ces données sont destinées aux agents habilités des services compétents en matière de gestion de l'eau et de la nature, ainsi qu'aux autorités judiciaires en cas de nécessité.
- La durée de conservation des données n'excède pas cinq ans à compter de la date de clôture de la procédure concernée.
- Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en place pour garantir la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

PFAS

→ [Instruction N° DGS/EA4/2024/30 du 12 mars 2024 relative à la gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés \(PFAS\) dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées](#)

La présente instruction vient préciser les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine. Les modalités de gestion décrites sont mises en œuvre par les agences régionales de santé en lien avec les personnes responsables de la production et/ou de la distribution d'eau au titre du Code de la santé publique. Cette instruction s'applique aux eaux destinées à l'alimentation humaine, distribuées par un réseau public. Les eaux conditionnées n'entrent pas dans le champ d'application de cette instruction.

→ [Plan d'actions interministériel sur les PFAS, Avril 2024](#)

En réponse aux préoccupations grandissantes concernant les PFAS, le gouvernement a lancé, le 4 avril, un plan d'action interministériel pour limiter les risques associés aux PFAS. Il s'appuie sur 5 axes et organise la mobilisation de toutes les administrations publiques, en définissant clairement les objectifs et les responsabilités pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'action des différents ministères concernés. Il définit la doctrine du Gouvernement pour réduire le plus rapidement possible les risques associés aux PFAS.

→ [Règlementation des PFAS dans l'eau potable : Echéance d'obligation posée par l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, au 1^{er} janvier 2026, obligation d'analyses sanitaires de l'eau de consommation pour les points où la présence de PFAS a déjà été identifiée par l'administration](#)

La Directive européenne 2020/2184 qui concerne la qualité des eaux de consommation humaine a été révisée pour suivre la présence des PFAS dans les analyses de l'eau et cible 20 molécules.

L'arrêté basé sur la directive européenne (transposition en droit français : Arrêté du 30 décembre 2022) fixe la limite de qualité à 0,10 µg/L pour la somme de ces 20 molécules dans les eaux de consommation humaines.

Pour les eaux brutes de toutes origines utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine la limite est de 2µg/l (2 000 ng/L).

Ce même arrêté impose l'obligation d'analyses sanitaires de l'eau de consommation pour les points où la présence de polluants éternels a déjà été identifiée par l'administration.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [Directive \(UE\) 2024/869 du 13 mars 2024 modifiant la directive 98/24/CE en ce qui concerne les diisocyanates et la directive 2004/37/CE concernant le plomb et ses composés inorganiques, date limite de transposition fixée au 9 avril 2026.](#)

Une nouvelle directive européenne fixe pour la première fois des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP). Bien que pas encore transposée, il est recommandé de ne pas attendre pour anticiper sa mise en œuvre.

Concernant les diisocyanates, deux types de VLEP sont définies :

- Une VLEP sur une durée d'exposition de 8 heures, fixée à 10 µg/m³ jusqu'au 31 décembre 2028 et 6 µg/m³ à compter du 1^{er} janvier 2029
- Une VLEP sur une courte période d'exposition (15 minutes), fixée à 20 µg/m³ jusqu'au 31 décembre 2028 et 12 µg/m³ à compter du 1^{er} janvier 2029.

Concernant le plomb et ses composés inorganiques :

- La VLEP est révisée à 0,03 mg/m³ sur 8 heures, une valeur inférieure à celle actuellement en vigueur en France, fixée à 0,1 mg/m³.
- De plus, une nouvelle valeur limite biologique (VLB) est définie pour le plomb : 30 µg Pb/100 ml de sang jusqu'au 31 décembre 2028 et 15 µg Pb/100 ml de sang à compter du 1^{er} janvier 2029 (actuellement 400 pour les hommes et 300 pour les femmes en France).

La directive impose la mise en place d'une surveillance médicale en cas notamment de dépassement de la VLB fixée à 15 µg Pb/100 ml de sang.

→ [Arrêté du 4 juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrément, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages](#)

Le mesurage des niveaux d'empoussièrément en fibres d'amiante dans l'air des milieux professionnels s'appuie sur l'élaboration par l'organisme accrédité d'une stratégie d'échantillonnage ayant pour objet de déterminer, pour l'objectif de mesurage fixé par son commanditaire, le nombre minimum de prélèvements à effectuer ainsi que leurs conditions de réalisation. Pour ce faire, l'article 3 de l'arrêté du 14 août 2012 prévoit que le respect par l'organisme accrédité missionné de la méthode définie par la norme NF EN ISO 16000-7 : 2007 complétée par les indications données par son guide d'application

français en vigueur emporte présomption de conformité aux exigences fixées par ledit texte réglementaire en matière d'établissement d'une stratégie d'échantillonnage.

La publication en 2023 par l'association française de normalisation (AFNOR) d'un fascicule constituant la nouvelle version dudit guide d'application, emportant l'abrogation de la version précédente, conduit à réviser la rédaction de l'article 3 de cet arrêté du 14 août 2012 afin de préciser les nouvelles conditions pour pouvoir se prévaloir de cette présomption de conformité aux dispositions dudit texte réglementaire. A cette occasion, une nouvelle rédaction est adoptée, se référant de façon générique au document en vigueur publié par l'AFNOR et valant guide d'application de la norme susmentionnée, afin de garantir la pérennité de cet arrêté en cas de publication ultérieure d'une nouvelle version dudit guide.

→ **Arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers**

Cet arrêté du 4 juin 2024, définit les obligations des donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage, ou propriétaire d'immeubles non bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers, qui doivent faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.

Cette obligation vise également à permettre au donneur d'ordre de réaliser le marquage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Cette obligation vise enfin à permettre à l'entreprise appelée à réaliser l'opération de procéder à son évaluation des risques professionnels, et ajuster les mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection collective et individuelle de ses travailleurs et prévenir la dispersion environnementale des fibres d'amiante. L'arrêté précise les situations ou conditions dans lesquelles il peut être constaté l'impossibilité de réaliser tout ou partie du repérage amiante, ainsi que les mesures que l'entreprise appelée à réaliser l'opération doit prévoir dans ce cas pour assurer la protection des travailleurs et des populations résidant ou travaillant sur ces ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

→ **Arrêté du 8 juillet 2024 relatif aux eaux réutilisées en vue de la préparation, de la transformation et de la conservation dans les entreprises du secteur alimentaire de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine**

L'arrêté, pris sur la base de l'[article R. 1322-77 du code de la santé publique](#), fixe les différents usages autorisés ainsi que, pour ces derniers, les exigences de qualité requises pour des eaux impropres à la consommation humaine, réutilisées pour la préparation, la transformation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine, y compris pour procéder au nettoyage des locaux, installations et équipements. Il ne prend pas en compte les étapes amont ou annexes à ces opérations (activités extérieures aux locaux de production, ...). Le présent arrêté ne s'applique pas à l'utilisation d'eaux pour la lutte contre l'incendie, la production de vapeur, la production du froid et à des fins semblables.

→ **Arrêté du 12 juillet 2024 relatif aux conditions d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques pris en application de l'article R. 1322-94 du Code de la santé publique**

Il a pour objet de garantir d'une part, la sécurité sanitaire des eaux distribuées aux usagers et de prévenir d'autre part, toute altération de l'état de santé des personnes lié à de mauvaises conditions d'utilisation des eaux impropres à la consommation humaine. Il établit les exigences sanitaires à satisfaire pour la conception, la mise en route, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine et précise les critères de qualité d'eau à atteindre. Il définit également les modalités de surveillance de la qualité de ces eaux ainsi que les mesures à mettre en œuvre en cas de dysfonctionnement des systèmes. Enfin, il précise le contenu du dossier de demande d'autorisation préfectorale requis au titre de l'article R. 1322-102 du [code de la santé publique](#).

→ **Décret n°2024-796 du 12 juillet 2024 relatif à des utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024**

Le décret est pris en application de l'[article L. 1322-14 du code de la santé publique](#) qui permet l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour certains usages domestiques, lorsque la qualité de ces eaux n'a aucune influence, directe ou indirecte, sur la santé des usagers et dans certains lieux dans lesquels ces eaux sont utilisées. Il vise à définir les usages domestiques pour lesquels le recours à des eaux impropres à la consommation humaine est possible, les eaux ou mélanges d'eaux impropres à la consommation humaine pouvant être utilisés pour ces usages ainsi que les exigences techniques et sanitaires à satisfaire. Ces mesures ont pour objet de prévenir les risques de contamination de l'eau distribuée au robinet ainsi que les risques d'exposition des personnes à des pathogènes et substances chimiques, susceptibles d'altérer leur état de santé. Il précise également les modalités de conception, de mise en service, de surveillance, d'entretien et de contrôle applicables aux systèmes d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine.

→ **Arrêté du 30 juillet 2024 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

L'Arrêté du 30 juillet 2024 définit le Programme d'Actions Régional « nitrates » pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Il précise les mesures spécifiques à chaque région afin de réduire les excès de nitrates dans les

eaux, en imposant des restrictions sur les pratiques agricoles (fertilisation, épandage) et en améliorant les méthodes de gestion des effluents. L'arrêté inclut des objectifs de réduction des concentrations de nitrates dans les nappes et cours d'eau. Il prévoit également des dispositifs de suivi et de contrôle pour assurer la mise en œuvre des actions. Le programme vise à répondre aux exigences de la Directive européenne sur les nitrates.

➔ [**Arrêté du 5 août 2024 fixant les modalités spécifiques d'application des dispositions relatives aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, pour les installations, services et organismes relevant de l'autorité ou placés sous la tutelle du ministre de la Défense**](#)

L'Arrêté du 5 août 2024 vise à garantir que l'eau potable distribuée dans les installations sous la tutelle du ministère de la Défense respecte des critères stricts de qualité, tout en tenant compte des spécificités et contraintes du milieu militaire. Les services concernés sont tenus de suivre des procédures de contrôle et de gestion rigoureuses pour assurer la santé des utilisateurs.

➔ [**Projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité, déposé le 15 octobre 2024 à l'Assemblée nationale, et au Sénat, comme transposition de la Directive NIS 2 \(en français sécurité des réseaux et des systèmes d'information\)**](#)

Le secteur de l'eau n'est pas épargné par les menaces cyber et doit être protégé en raison de son importance cruciale pour la santé publique, l'agriculture et l'industrie. Il rentre pleinement dans le périmètre de la réglementation sur la protection des infrastructures critiques

Cette nouvelle réglementation imposera des obligations de sécurisation à plusieurs niveaux pour les services d'eau potable et d'assainissement, en particulier pour les installations desservant au moins 30 000 habitants.

L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, (ANSSI) qui pilote la transposition en droit national de la directive et assure sa mise en œuvre, sera en charge d'organiser les contrôles. Des sanctions financières et administratives pourront être appliquées aux organisations qui ne se sont pas mises en conformité.

Afin de renforcer le niveau de cybersécurité des entités, la directive NIS 2 impose plusieurs exigences clés :

- **Analyse des risques**
- **Gouvernance et gestion des risques**
- **Mesures de sécurité**
- **Notification des incidents**
- **Surveillance et audits**
- **Sensibilisation et formation**

Elle impose également des exigences de sûreté pour protéger les équipements et réseaux industriels contre les menaces cyber et physiques, nécessitant une approche globale de la cybersécurité et de la sûreté pour répondre à ces enjeux de protection et de résilience.

Si votre collectivité est concernée, vos interlocuteurs SAUR se tiennent à votre disposition pour aborder ce sujet.

Pour plus d'informations :

[SECTEUR DE L'EAU ÉTAT DE LA MENACE INFORMATIQUE - ANSSI](#)

[Guide d'application "La cybersécurité, un enjeu majeur dans les domaines de l'eau et de l'assainissement" - ASTEE](#)

➔ [**Arrêté du 20 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif**](#)

Cet arrêté apporte des précisions/modifications quant à l'établissement des nouvelles redevances des agences de l'eau.

REDEVANCES AGENCES DE L'EAU

➔ [**Réforme des redevances des agences de l'eau : Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 \(article 101\)**](#)

[La loi de finances pour 2024 introduit des changements significatifs aux redevances perçues par les agences de l'eau, qui ont pris effet à partir du 1^{er} janvier 2025. Ces modifications affectent plusieurs domaines :](#)

- [Remplacement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par une redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique pour les industriels non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.](#)
- [Remplacement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique par une redevance pour pollution de l'eau par les activités d'élevage.](#)

- [Introduction d'une nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable.](#)
- [Remplacement des deux redevances pour la modernisation des réseaux de collecte par une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.](#)
- [Modification des redevances pour pollution diffuses, sur la ressource en eau et pour le stockage d'eau en période d'étiage.](#)
- [Remplacement de la redevance pour protection du milieu aquatique par une redevance cynégétique et pour la protection du milieu aquatique.](#)
- [Modification des obligations déclaratives, contrôles et modalités de recouvrement.](#)
- ➔ [Arrêté du 7 mai 2024 : Redevance pour le financement du guichet unique DT-DICT](#)

Cet arrêté fixe le barème hors taxes des redevances pour l'année 2024, destinées au financement du guichet unique Déclaration des Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT). Cette redevance est perçue pour financer le service public de la gestion des réseaux et canalisations. Les collectivités devront intégrer ces nouvelles dispositions dans leur gestion financière.

- ➔ [Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L.2224-12-3 du code général des collectivités territoriales](#)

Cet article dispose que les redevances d'eau potable et d'assainissement couvrent les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature, afférentes à leur exécution.

Toutefois, la redevance d'eau potable prend en compte la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable prévue à l'article L. 213-10-5 du code de l'environnement à hauteur d'un montant forfaitaire maximal, déterminé par arrêté. De même, la redevance d'assainissement prend en compte la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif prévue à l'article L. 213-10-6 du même code à hauteur d'un montant forfaitaire maximal, déterminé par arrêté aussi.

Ce montant forfaitaire maximal est plafonné à 3 euros par mètre cube d'eau.

- ➔ [Décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau](#)

Le décret relatif à la réforme des redevances des agences de l'eau modifie les redevances perçues par les agences de l'eau en France. Il supprime les redevances pour pollution d'origine domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte. Une nouvelle redevance est instaurée sur la consommation d'eau potable, sans plafonnement sauf pour la l'élevage avec comptage spécifique. Des redevances pour la performance des réseaux sont mises en place pour inciter à la réduction des fuites et à l'entretien des infrastructures. L'objectif est d'encourager une gestion plus efficace de l'eau et de financer les actions de préservation.

- ➔ [Arrêté du 20 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif](#)

Cet arrêté apporte des précisions/modifications quant à l'établissement des nouvelles redevances des agences de l'eau.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- ➔ [Formulaire DC4 : Publication d'un nouveau formulaire de déclaration d'un sous-traitant](#)

Dans ce cadre, la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique a publié un [nouveau formulaire DC4](#) applicable à compter du 1^{er} janvier 2024. Il s'agit d'un modèle de déclaration de sous-traitance généralement pour présenter un sous-traitant. Il contient notamment une nouvelle rubrique relative à la durée du contrat conclu entre le titulaire du contrat et son sous-traitant.

- ➔ [Réforme de Chorus Pro](#)

Cette réforme inclut la généralisation de la facturation électronique qui concerne directement les collectivités territoriales en plusieurs points :

- Obligation de recevoir des factures électroniques : à partir de 2024 (et d'ici 2026 pour la généralisation) les collectivités territoriales devront être capables de recevoir des factures électroniques dans le cadre de leurs relations avec les entreprises assujetties à la TVA. La réforme impose à toutes les entités publiques de recevoir des factures sous un format électronique.
- Obligation d'émission de factures électroniques : le calendrier révisé prévoit que les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire devront émettre des factures électroniques à partir du 1^{er} septembre 2026,

tandis que les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises seront concernées à partir du 1^{er} septembre 2027.

- Introduction de la double authentification, le 18 septembre 2024. Cette mesure vise à protéger les comptes utilisateurs contre les tentatives de piratage et à assurer une sécurité accrue pour l'ensemble des utilisateurs du portail.
- A noter que la généralisation de la facturation électronique concerne toutes les transactions entre entreprises assujetties à la TVA en France. Cette initiative s'inscrit dans un effort plus large pour moderniser et sécuriser les processus de facturation, tout en luttant contre la fraude fiscale.

→ **Décret Rep. Min. n° 09142 : JO Sénat Q, 15 février. 2024, p. 564 : Place des matériaux biosourcés ou bas carbone dans la commande publique**

La loi Climat et résilience introduit une obligation d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et constructions relevant de la commande publique à partir du 1^{er} janvier 2030. Les industriels de la filière des matériaux biosourcés prévoient de doubler leur capacité de production dès 2025 pour anticiper cette exigence. Cependant, certaines questions restent en suspens, notamment la quantité exacte de matériaux biosourcés ou bas carbone requise dans les rénovations et constructions concernées. Pour répondre à ces incertitudes, la présente réponse ministérielle a annoncé le lancement de travaux préalables à la rédaction du décret d'application de la loi. L'objectif est de définir précisément les matériaux à utiliser, leur proportion dans les ouvrages, les rénovations lourdes concernées, ainsi que les seuils de marchés de travaux pour lesquels cette obligation s'appliquera. Le gouvernement précise que la rédaction du décret interviendra après cette phase de concertation. Toutefois, il souligne que les acheteurs publics peuvent dès à présent anticiper cette mesure en incluant dans leurs marchés publics l'utilisation de matériaux biosourcés ou bas carbone, dans le respect des règles de la commande publique.

→ **Décret n°2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique**

Afin d'accroître la part des acquisitions de biens issus de l'économie circulaire par les acheteurs publics de l'Etat et des collectivités territoriales, le décret abroge le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 et modifie la liste des produits visés ainsi que, pour chacun d'eux, la part minimale des acquisitions qui doit être issue des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage. Il prévoit également une progression pluriannuelle de ces pourcentages jusqu'en 2030. Ces acquisitions peuvent être réalisées via un achat public à titre principal ou accessoire. Le décret donne par ailleurs la possibilité de comptabiliser les dons. Il rajoute les sacs poubelles en plastique à usage unique aux produits pouvant faire l'objet d'une exemption à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique.

→ **Guide sur les bonnes pratiques de facturation et de règlement dans les marchés publics de Travaux 2024 (09/09/2024)**

L'OECP a publié un guide des bonnes pratiques de facturation et de règlement dans les marchés publics de Travaux :

- Ce guide détaille le circuit de facturation et de paiement à toutes les étapes de la vie du marché
- Ce Guide rappelle que « Le CCAG Travaux prévoit que le maître d'œuvre accepte ou rectifie la demande de paiement du titulaire (article 12.1.9 du CCAG Travaux). Le maître d'œuvre ne peut, par conséquent, pas refuser la demande de paiement au motif qu'il n'est pas d'accord avec son montant ».

L'objectif étant de prévenir certaines situations critiques, susceptibles de générer des difficultés de paiement pour les titulaires et de complexifier les processus de validation et de traitement par les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage.

→ **Décret n°2024-1251 du 30 décembre 2024 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique**

Le décret apporte des modifications au [code de la commande publique](#) afin notamment de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique et d'assouplir les règles d'exécution financière des marchés publics.

- Il relève à 300 000 euros hors taxes le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés innovants de défense ou de sécurité.
- Il prévoit les conditions dans lesquelles un groupement peut être constitué et sa composition modifiée dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue.
- La part minimale que le titulaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans dans le cadre des marchés globaux, des marchés de partenariat et des contrats de concession, est relevé.
- Il abaisse de 5 % à 3 % le montant maximum de la retenue de garantie pour les marchés publics conclus par certains acheteurs avec une petite ou moyenne entreprise.
- Il intègre les mesures réglementaires d'application de la [loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023](#) relative à l'industrie verte s'agissant de la possibilité pour une entité adjudicatrice de rejeter une offre contenant des produits provenant de certains pays tiers à l'Union européenne.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

→ [Création d'une chambre spécialisée au sein de la cour d'appel de Paris dédiée aux contentieux émergents du devoir de vigilance et de la responsabilité écologique ; le 15 janvier 2024.](#)

Le 15 janvier 2024, la cour d'appel de Paris a annoncé la mise en place, au sein de son pôle économique, d'une chambre dédiée aux contentieux émergents sur le devoir de vigilance et la responsabilité écologique. La chambre jugera des contentieux transversaux mettant en jeu des questions environnementales. Elle sera notamment compétente pour statuer en appel sur les décisions rendues par le tribunal judiciaire dans les litiges relatifs au devoir de vigilance fondés sur les articles L. 225-102-4 et L. 225-102-5 du code de commerce, ainsi que sur les litiges portant sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (nouvelle directive européenne « CSDD » en cours de publication).

→ [Plan d'action Simplification avril 2024](#)

Ce rapport présenté par le gouvernement français vise à alléger les démarches administratives et à faciliter le développement des entreprises. Le plan propose notamment des ajustements pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics, ce qui peut également bénéficier aux collectivités territoriales en simplifiant leurs procédures d'achat. Des mesures sont envisagées pour simplifier les démarches administratives liées aux projets d'énergies renouvelables, facilitant ainsi leur intégration dans les projets des collectivités. Le plan inclut des actions visant à alléger les normes administratives, réduisant ainsi la charge administrative des collectivités territoriales.

→ [CA- Cour administrative d'appel de Lyon, 20 juin 2024 - N° 22LY00401 : Gestion de la ressource en eau et suppression de la clause dite de compétence générale des départements](#)

La cour a jugé que les départements, en vertu de l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales, ne peuvent intervenir dans des domaines tels que la gestion de l'eau que pour des raisons de solidarité territoriale, respectant ainsi les compétences attribuées aux communes et intercommunalités.

→ [La proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau et assainissement »](#)

Le 9 octobre 2024, le Premier ministre a annoncé la fin du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités, prévu par la loi NOTRe de 2015. Les collectivités territoriales conserveront la possibilité de choisir l'échelon le plus approprié pour gérer l'eau et l'assainissement. Cela implique de nouvelles responsabilités en termes de prises de décision et de planification à long terme. Les communes devront évaluer leur capacité à gérer ces services de manière autonome ou l'intérêt d'un transfert à l'intercommunalité. Les transferts déjà effectués seront maintenus.

DROM-COM

→ [Instruction interministérielle du 12 juillet 2024 relative au plan eau DOM actualisé pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon](#)

A la suite de l'adoption du plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau, annoncé par le président de la République le 30 mars 2023, le plan eau DOM a été actualisé pour intégrer les dispositions du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau qui s'appliquent également, en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint Martin et Saint-Pierre et Miquelon. A la suite du comité interministériel des outre-mer du 18 juillet 2023, l'instruction vise également à actualiser les priorités d'action en outre-mer pour une gestion durable et équilibrée de l'eau par l'ensemble des secteurs, et intègre également les enjeux en termes d'assainissement.